

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 décembre 2024

PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le conseil : 55

	À l'ouverture	N°1	N°2 à 3	N°4	N°5 - 42	N°6 - 38 à 39	N°7	N°8 - 35 à 37 - 41 - 43	N°9	N°10 à 12 et N° 17	N°13 à 14	N°15 à 16	N°18 à 25	N°26	N°27 à 31	N°40	N° 33 à 34	N°44 à 45 - 47 à 53	N°46
Présents	39	36	34	38	38	39	37	40	30	29	31	35	33	32	36	40	35	41	32
Absents	3	8	11	6	5	4	6	3	16	18	15	10	12	13	7	4	8	2	14
Pouvoirs	13	11	10	11	12	12	12	12	9	8	9	10	10	10	12	11	12	12	9

L'an 2024, le 4 décembre à 19h08, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 25 novembre 2024.

Sont présents : Monsieur BESSAC, Monsieur LE CHEQUER, Madame ALPHONSE, Monsieur BEDREDDINE, Madame ATTIA, Monsieur STERN, Madame LANA, Monsieur BELTRAN, Madame LORCA, Monsieur LAMARCHE, Madame MENHOUDJ, Monsieur DI GALLO, Monsieur METTEY, Madame DEFINEL, Monsieur MOLOSSI F, Madame BERTIN, Monsieur LEGHMIZI, Madame GUERIN, Madame CREACHCADEC, Monsieur CHARLES, Madame BENSAD, Madame SERRES, Madame GLEMAS, Madame LELEU, Monsieur GALERA, Monsieur ABDOULBAKI, Madame POULARD, Monsieur GUEGUEN, Madame DOUCOURE, Monsieur PERREAU, Madame TERNISIEN, Madame PEYRAMAURE, Monsieur CHESNEAUX, Monsieur DELAUNAY, Monsieur MBARKI, Monsieur MOLOSSI T, Madame HRISTACHE, Monsieur GUILLOT, Monsieur SERNE, Madame YONIS, Monsieur LEROY, Monsieur REZIG.

Procurations : Madame Djeneba KEITA à Monsieur Patrice BESSAC, Monsieur Olivier MADAULE à Madame Nathalie LANA, Madame Catherine DEHAY à Madame Dominique ATTIA, Monsieur Florian VIGNERON à Monsieur Mohamed ABDOULBAKI, Madame Michelle BONNEAU à Madame Karine POULARD, Madame Céline HEDHUIN à Monsieur Romain DELAUNAY, Madame Méline LE GOURRIEREC à Madame Anne TERNISIEN, Madame KA à Monsieur Yann LEROY, Madame Anne-Marie HEUGAS à Madame Mireille ALPHONSE, Madame Murielle MAZE à Monsieur Julien GUILLOT, Madame Marie- France PREVIATO à Madame Paule GUERIN, Monsieur Bruno REBELLE à Monsieur Djamel LEGHMIZI, Madame Kheira BENABDERRAHMANE à Monsieur Philippe LAMARCHE.

Absents : Monsieur BESSAC (n°9 à 17 et 46), Madame ALPHONSE (n°15 à 26 et 46), Monsieur BEDREDDINE (n°2), , Madame ATTIA (n°10 à 12 et 15 à 16), Monsieur STERN (n°9 à 12), Madame LANA (n°42), Monsieur BELTRAN (n°17 et 46), Madame LORCA (n°5), Monsieur LAMARCHE (n°1, 9 à 14), Madame KEITA (n°9 à 17 et 46), Monsieur MADAULE (n°42), Madame MENOUDJ (n°6 à 7), Monsieur DI GALLO (n°9 à 14), Madame DEHAY (n°10 à 13), Monsieur VIGNERON (A l'ouverture puis à la n°3), Madame BONNEAU (n°3, 17 à 26), Monsieur METTEY (n°7), Madame DEFINEL (n°1 à 3, 17 à 34 et 46), Monsieur MOLOSSI F (n°46), Madame BERTIN (n°9 à 26), Monsieur LEGHMIZI (n°9 à 14), Madame GUERIN (n°2 à 3), Madame CREACHCADEC (n°32 à 34), Madame BENSaid (n°3, 17, 26 à 34 et 46), Madame GLEMAS (27 à 34), Madame LELEU (n°4, 17 à 26), Monsieur GALERA (n°3), Monsieur ABDOULBAKI (n°3), Madame POULARD (n°3, 17 à 26), Monsieur GUEGUEN (de l'ouverture à n°2, 9 à 17 et 46), Madame DOUCOURE (de l'ouverture à n°3, 38 à 40), Monsieur PERREAU (n°4 à 8, 17 à 42), Madame TERNISIEN (n°2), Madame PEYRAMAURE (n°7), Madame LE GOURRIEREC (n°2), Monsieur CHESNEAUX (n°9 à 14), Monsieur MBARKI (n°9 à 26 et 46), Madame KA (n°1 à 2, 4, 17, 46), Monsieur MOLOSSI T (n°9 à 16 et 43), Madame HEUGAS (n°15 à 26 et 46), Madame HRISTACHE (n°1 à 2, 26 à 34), Madame MAZE (n°4 à 53), Monsieur GUILLOT (n°4 à 53), Monsieur SERNE (n°5), Monsieur LEROY (n°1 à 2, 4, 17 et 46), Madame PREVIATO (n°2 à 3), Monsieur REBELLE (n°9 à 14), Monsieur REZIG (n°3, 9 à 14 et 17 à 26), Madame BENABDERRAHMANE (n°1, 9 à 14).

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je vous propose de désigner Monsieur Frédéric Molossi en tant que notre secrétaire de séance. Il n'y a pas d'opposition je mets donc aux voix cette proposition qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée je vous remercie. »

À l'unanimité a été désigné Monsieur Frédéric MOLOSSI pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h08.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Alors sur l'ordre du jour de la séance les délibérations 1 à 5 ainsi que la 7e feront l'objet d'une présentation complète des rapports, deux vœux ont également été proposés par les élus de la Majorité, l'un sur les violences motorisées et l'autre sur le développement des transports publics de qualité pour toutes et tous en Île-de-France qui seront examinées à la suite des délibérations. Y a-t-il des observations au sujet du procès-verbal ?

Alors Monsieur Serne pardon je n'ai pas vu que vous souhaitiez la parole je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Oui j'ai posé alors il n'y a pas hyper longtemps une question sur la possibilité de grouper deux délibérations et deux enfin qui sont sur le même sujet en cumulant le temps de parole sur les deux sur les crèches et sur le budget et j'ai fait quelques demandes de... comment dire... de modification et remarques sur le PV. J'ai envoyé mais c'était il y a moins d'une heure mais plutôt que les réponses qu'on a eu toute à l'heure de six pages il y avait sur la comptabilisation des présents/absents, voilà où ça reste compliqué à suivre. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Alors si vous permettez Monsieur je vais du coup lire les remarques que vous nous avez envoyées et les réponses que j'ai faites. Donc par mail du 4 décembre 2024 à 18h13, Monsieur Serne a formulé les remarques suivantes :

– Première remarque : les réponses même si elles sont faites par écrit aux questions posées par les décisions du maire doivent obligatoirement être produites dans le PV.

La réponse est la suivante : le PV retranscrit la séance telle qu'elle s'est déroulée, aucun élu présent n'ayant demandé lecture des réponses fournies par écrit préalablement à la séance.

– La deuxième remarque : vous dites il y a à nouveau des incohérences ou des problèmes dans le calcul des présences au niveau du PV entre parenthèses sans être exhaustif il y a 36 noms dans la liste de présents indiquée au début alors que le maire a indiqué 35 pour constater le quorum, des élus sortis temporairement de la salle du conseil sont pourtant indiqués présents y compris le maire. La liste des élus présents correspond aux élus présents à un moment donné durant la séance et non à l'ouverture de celle-ci, voici ma réponse.

-Troisièmement vous dites il serait bon dans la liste des présents/absents de distinguer entre les deux « Molossi » donc puisque deux personnes portent ce patronyme entre parenthèses ils me pardonneront, fermer la parenthèse. Ok nous vous remercions de cette suggestion dans ce qui sera tenu compte. Ensuite vous dites je tiens à ce qu'il soit clairement indiqué mon absence lors du débat et du vote du vœu en fin de conseil, cela sera pris en compte et enfin vous dites je regrette à nouveau que l'intervention en conseil par les personnes extérieures soit sortie du PV et la réponse est le PV retranscrit la séance et ne peut pas faire état d'intervention ayant lieu pendant une interruption de séance. Je mets ainsi le procès-verbal du 25 septembre... Oui pardonnez-moi Monsieur Serne je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Oui on va dire que c'est une explication de vote. Vous avez fait une lecture assez partielle, tronquée de mes propos mais c'est pas grave. Enfin le PV ne retranscrit pas que ce qui s'est passé en séance, la preuve c'est qu'il y a plusieurs pages sur les réponses écrites aux questions orales qui ne sont pas répondues en séance donc ça devrait être la même chose sur les décisions surtout qu'on se plie à la règle qui est de les poser 48 heures avant le Conseil ce qui dans le règlement intérieur doit vous obliger à nous donner des réponses en séance et elles sont pas données en séance et elles sont pas données dans le PV donc en fait elles sont données nulle part, or les décisions sont assimilables à des délibérations à partir du moment où elles sont faites sur délégation du conseil municipal. Voilà je le dis vous en ferez rien du tout comme d'habitude mais après tout voilà. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Juste sur la remarque s'agissant de la remarque sur les décisions je vous rappelle que l'ensemble des questions que vous avez posé s'agissant des décisions ont été répondues par écrit par la Directrice Générale des Services avant la séance. Je mets aux voix qui est contre ? Un vote contre. Qui s'abstient ? Proposition adoptée je vous remercie. » (1 contre – Pierre Serre).

==--==

PROPOS INTRODUCTIF DU MAIRE

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Mesdames et Messieurs les élus, Chers Montreuilloises, Chers Montreuillois,

Le gouvernement de Michel Barnier est sans doute sur le point de tomber 3 mois après avoir été adoubé par l'extrême droite sur décision du Président de la République. Le voici en passe d'être censuré par les voix des députés du Rassemblement National et du nouveau Front Populaire mettant fin à un périple parlementaire qui aura conduit le Premier Ministre à négocier directement le budget de la Sécurité Sociale par téléphone avec Madame Le Pen.

Le choix du Président de la République d'avoir privilégié un accord avec l'extrême droite plutôt que de laisser le nouveau Front Populaire gouverner alors même que cette coalition était arrivée en tête de l'élection, ce choix se retourne comme un boomerang sur le Président de la République et sur la République et les Françaises et les Français, il devra en assumer pleinement les responsabilités. La Gauche a quant à elle, il me semble, une responsabilité historique. Plus que jamais, les formations politiques composant le nouveau Front Populaire doivent rester unies, prêtes à gouverner le pays pour lui offrir une sortie par le haut à cette crise politique en ouvrant notamment la voie à une grande réforme institutionnelle, une réforme institutionnelle qui permet de sortir de ce système présidentiel et de changer le fonctionnement ordinaire de la République. Une 6^e République, une République parlementaire qui donne à la démocratie le temps de la respiration et du temps long et comme aucun système politique et aucune société ne peut durablement tenir s'il ne répond pas aux besoins essentiels de sa population, la Gauche a également la responsabilité d'être unie pour conduire les transformations sociales et écologiques qui permettent de tourner la page politique dans laquelle nous sommes plongés. Comment faire société quand 4,2 millions de personnes sont mal logées en France alors qu'on sait que le logement est un droit fondamental. L'État doit faire face aux besoins de construction de logements sociaux comme une de ces grandes priorités nationales et forcer les villes et les maires qui ne souhaitent pas, à le faire. Comment faire société quand le réchauffement climatique poursuit son œuvre de mort sur les espèces et bouleverse nos sociétés ? Depuis deux ans, les Pyrénées Orientales n'ont pas connu de pluie vivant de fait des restrictions d'usage de l'eau inédite faudra-t-il attendre le pire avant que des mesures nécessaires soient prises pour préserver notre environnement ? S'unir pour réussir afin de mener les grandes réformes institutionnelles sociales et écologiques dont nous avons besoin c'est à mon sens l'ordre du jour du nouveau Front Populaire et de la Gauche et des écologistes à l'échelle nationale. Nous nous réjouissons donc dans un contexte de crise politique majeure pour notre pays, elle vient s'ajouter à une situation financière inédite qui confronte notre collectivité comme toutes les communes de France. Un très haut niveau d'incertitude au moment où nous entrons dans la préparation budgétaire déjà durant les mois qui se sont écoulés nous avons assisté à une campagne de désinformation massive visant à imputer aux collectivités la responsabilité du dérapage des finances publiques. Je n'ai eu de cesse de répéter avec de très nombreux autres collègues maires que cette campagne de désinformation n'était que mensonge et qu'il ne s'agissait que d'un calcul politique qui visait à masquer la réalité des responsabilités de la situation présente, d'une part parce que les collectivités locales n'ont pas le droit d'être en déficit et d'autre part parce qu'elles ne peuvent emprunter que pour financer leurs investissements. À ce sujet, la part de la dette des collectivités dans l'ensemble de la dette publique est restée stable ces 30 dernières années, elle a baissé de 9 % du PIB à 8,9 % de la richesse produite ces dernières années. Non cette stratégie de désinformation n'a servi qu'à préparer le terrain pour annoncer des coupes budgétaires brutales près de 11 milliards d'euros en moins pour les collectivités locales étaient ainsi prévus dans les projets de loi de finances de l'État et de la sécurité sociale pour 2025. A Montreuil, cela représentait une perte nette de 6,2 millions d'euros soit autant de services publics et de projet d'investissement compromis, un impact que nous avons détaillé la semaine dernière à celles et ceux qui étaient présents en nombre à la réunion publique d'information sur le budget. Aujourd'hui nous ignorons totalement dans quel cadre nous devons préparer le prochain budget de notre collectivité. Cette situation, ces nouveaux coûts portés sur le financement des collectivités locales renforcent à mon sens la nécessité d'une nouvelle loi de décentralisation qui permette aux collectivités locales de couper le cordon ombilical avec l'État et d'être totalement indépendante financièrement pour mener à bien leur mission de service public local. En attendant et dans cette période trouble et incertaine je vous confirme que notre municipalité se concentre sur l'essentiel dégager un chemin d'avenir pour Montreuil. Nous sommes engagés de manière forte et continue en faveur de l'éducation que nous avons placée au cœur de notre projet municipal depuis ce début de mandat. Ce sont la création de postes d'ATSEM pour en doter toutes les classes de moyenne section dans nos écoles maternelles, c'est le retour en cantine publique de notre restauration scolaire, une décision structurante pour garantir une alimentation de qualité à tous nos enfants, c'est l'adaptation des capacités d'accueil pour nos enfants toujours plus nombreux dans nos classes avec la création de deux groupes scolaires dans le bas Montreuil et dans le secteur « Signac/Murs à Pêches » que nous avons inauguré ces dernières semaines et je tiens à faire un grand merci à l'ensemble des équipes du secteur des bâtiments et de l'éducation, car les deux établissements scolaires sont des établissements scolaires de grande qualité et qui permettent d'accueillir nos enfants dans d'excellentes conditions et nous continuerons à préparer l'avenir avec la mise en perspective de la construction d'un troisième groupe scolaire dans le quartier de la Boissière. A chaque fois dans ces nouvelles écoles je veux dire que nous avons mis en œuvre notre projet éducatif avec l'intégration d'espace mutualisé école et centres de loisirs et de développement de lieu adapté pour les enfants porteurs de handicap comme dans les locaux de l'ancienne école maternelle Aragon. Je veux dire que c'est pour la Ville un investissement considérable que de dégager de vrais espaces, des espaces pour nos centres de loisirs permettant du coup une vraie autonomie pédagogique, une autonomie de développement de projets, une autonomie spatiale puisque les espaces sont séparés entre les équipes de l'Éducation nationale d'une part et les équipes de nos centres de loisirs d'autre part et je veux dire que nous poursuivrons ce choix notamment dans les rénovations et les constructions nouvelles comme dans le quartier de la Boissière. C'est également l'investissement massif pour la réhabilitation de notre patrimoine scolaire pour améliorer les conditions d'accueil dans l'ensemble de nos écoles. Je veux dire au Conseil Municipal que cette année encore les choix d'investissement se réaliseront à plus de 50 % en faveur de l'école lorsque nous tirerons le bilan de l'année qui est en train de se finir. Chaque enfant de Montreuil doit pouvoir bénéficier d'un environnement propice à son développement et à sa réussite.

Nous sommes également mobilisés sur la quotidienneté, sur la vie quotidienne de nos concitoyennes et nos concitoyens avec un effort important souvent peu reconnu tant l'ampleur de la tâche est grande et je pense en particulier à nos agents du service de la propreté urbaine que je salue ce soir et remercie chaleureusement pour leur engagement avec Est Ensemble. Nous le verrons dans le bilan nous avons changé le système puisque nous avons désormais un ramassage des encombrants tous les lundis à intervalle régulier et nous avons un service spécial qui est organisé du lundi au dimanche pour le ramassage des tas sauvages. Vous vous souvenez peut-être de l'ancienne carte qu'il y avait dans le Montreuillois qui était une carte bariolée avec des jours différents par quartier désormais c'est un seul jour sur l'ensemble du territoire et cela avec l'aide des équipes d'Est Ensemble et de la ville de Montreuil a contribué à réduire le nombre de points d'encombrant identifiés sur notre commune. C'est un combat que mènent nos agents 7 jours sur 7 avec des ramassages plus fréquents et je veux les remercier. Je veux dire également et nous nous aurons l'occasion d'y revenir en février lors d'un point d'étape en Conseil Municipal que nous entendons durcir le ton en direction des fauteurs de saleté, de ceux qui considèrent que l'espace public leur appartient et qu'ils peuvent en quelque sorte l'abîmer dans n'importe quelles conditions. Nous avons contribué à modifier les règles de droit à ce sujet. Nous sommes depuis maintenant plusieurs mois sur certains sujets et bientôt sur d'autres rodés, nous avons la possibilité de mettre des amendes allant de 135 € à plus de 1 200 € pour un certain nombre d'entreprises et de commerçants qui considèrent l'espace public comme leur poubelle et le lieu où ils peuvent tout se permettre. Nous aurons un point précis sur le bilan de ces amendes au cours de l'année 25 lors du conseil municipal de février, mais je peux d'ores et déjà vous dire qu'il y a plusieurs centaines de milliers d'euros d'amende qui ont été engagés et délivrés et je veux dire que nous allons continuer tant il est vrai que à partir du moment où on a rétabli de bonnes conditions de service, où nos agents font leur travail, où le système est clair et compréhensible nous ne pouvons plus nous, ne pouvons pas accepter les comportements en ce domaine.

Je veux dire que la verbalisation est pour nous pas du tout un moyen de finances publiques elle est un moyen avant tout de changer les comportements, obtenir un changement durable des comportements, car il n'y a pas de raison que le cadre de vie des Montreuilloises et des Montreuillois ne soit pas respecté. Ceci nous permettant également par un meilleur comportement d'un certain nombre d'entreprises de fauteurs de trouble mais également de commerçants et de particuliers de réduire les coûts de traitement de déchets en permettant qu'il soit traité à la source. C'est donc un cycle vertueux, la tâche est difficile, nous devons faire mieux et nous donner les moyens d'agir pour offrir un espace public accueillant et respecté aux Montreuilloises et au Montreuillois.

Enfin nous agissons pour réussir à transformer pas à pas notre espace public et à adapter notre Ville au défi du présent et de l'avenir. C'est l'arrivée de la ligne 11 du métro et à l'horizon du prochain mandat l'arrivée du tramway T1 avec des aménagements à créer autour des stations, des espaces verts nouveaux qui verront le jour le long du boulevard urbain et l'implantation de nouveaux commerces et d'autres activités économiques. De ce point de vue, nous avons la conviction que le métro arrivé dans le quartier de la Boissière doit être l'occasion de pousser en avant le tissu commercial et contribuer à son développement. C'est l'anticipation bien évidemment du changement climatique et de la hausse des températures avec le développement d'îlots de fraîcheur et d'espace ombragés avec le plan arbre mais également le Grand Chemin dont les travaux ont commencé à Montreuil ou la rénovation de la Croix de Chavaux dont les travaux ont démarré il y a quelques jours déjà et qui sera dans moins d'un an transformé en profondeur pour devenir accessible, agréable, arboré et ainsi en quelque sorte après la transformation qui est intervenue dans le quartier de la mairie autour de la place Jean Jaurès de soutenir aussi par la réhabilitation de la place de la Croix de Chavaux le développement de notre centre commercial de la Croix de Chavaux, permettre également d'accompagner les ouvertures nouvelles bien sûr celle de notre conservatoire réhabilité remis à neuf mais également la maison de danses contemporaines et des cultures hip-hop qui ouvrira d'ici 1 an dans les locaux de l'ancien cinéma. C'est enfin l'amélioration du cadre de vie des habitantes et des habitants de nos quartiers populaires avec les grands projets de renouvellement urbain des quartiers La Noue/Clos Français et Morillon qui sont entrés activement en phase d'action. S'agissant des bâtiments, des logements sociaux avec les opérations de rénovation thermique, c'est la deuxième phase qui va commencer en matière d'aménagement des espaces publics, de réhabilitation de nos espaces scolaires mais aussi réorganisation des espaces qui fonctionnent mal et qui sont sources d'insécurité et de difficultés pour nos habitantes et pour nos habitants. Dans ce contexte, Mesdames et Messieurs les élus, chères Montreuilloises, chers Montreuillois plus que jamais s'unir pour réussir prend son sens et s'impose comme une évidence pour ce qui est de la ville de Montreuil et de la municipalité dans un contexte d'incertitude maximale. Nous entendons avec l'union des forces de gauche et écologistes mettre en œuvre, continuer à mettre en œuvre un projet solide, sérieux au service des Montreuilloises et des Montreuillois de leur présent comme de leur avenir et sans attendre je passe la parole à Nathalie Lana ».

Intervention de Madame Nathalie LANA – adjointe au maire, déléguée à la vie associative – quartier Paul Signac

« Merci Monsieur le Maire. Excusez-moi je ne pensais pas que j'étais la première à parler.

Monsieur le Maire, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, Chers collègues,

Pour Emmanuel Macron le jour de vérité est là, il a refusé de nommer Lucie Castets sous prétexte qu'un gouvernement de gauche serait instable. Il a tourné le dos à la logique de nos institutions en nommant avec Michel Barnier un gouvernement de droite, dur, réactionnaire. Il pensait ainsi négocier avec l'extrême droite de Marine Le Pen se faisant il est devenu son otage. Elle a joué avec lui comme dans la Fable de la grenouille dans l'eau bouillante, elle a fait monter ses exigences progressivement ainsi aujourd'hui le gouvernement Barnier part au recyclage.

Rappelons que depuis sa nomination Monsieur Barnier a consciencieusement mis en place un gouvernement de droite dure et maintenu le cap de la politique menée par Emmanuel Macron. Depuis son élection, il a donné des gages à la droite la plus réactionnaire en nommant à l'intérieur Bruno Retailleau le but étant d'assurer l'unité des droites qui aux yeux des électrices et des électeurs de droite traditionnelle et des secteurs de la bourgeoisie encore réfractaire au Rassemblement National espère représenter une alternative à Marine Le Pen, Marine Le Pen dont le parti est mis en cause dans deux affaires de soupçon de détournement de fonds publics européens mais la conclusion était inévitable le RN ne peut pas durablement être la béquille d'un président que la base électorale du RN exècre un gouvernement rassemblant le Centre et la Droite ne peut pas survivre durablement au chantage des néofascistes. Le calendrier s'accélère car maintenant Marine Le Pen avec ses ennuis judiciaires a maintenant intérêt à une présidentielle anticipée.

La seule solution pour notre pays et notre Ville est la nomination d'un gouvernement de Gauche avec Lucie Castets comme Premier Ministre et comme base le nouveau le programme du nouveau Front Populaire.

Nous le savons il existe des majorités pour abroger la réforme des retraites, taxer le revenu du capital, mettre en œuvre une grande loi climat énergie ou contre les violences sexistes et sexuelles. Nous pouvons trouver les moyens financiers pour sauver l'hôpital, recruter plus d'enseignants et sauver l'éducation nationale. Nous devons lancer la fin des licenciements boursiers et le Grenelle et lancer un grand Grenelle de l'industrie, nous devons trouver de nouvelles recettes en mettant à contribution les hypers riches, nous pouvons renouer avec la démocratie en renonçant au 49.3 ou en ouvrant le débat sur la proportionnelle, les conventions citoyennes, et la 6^e République mais si Macron refuse de nommer un Premier Ministre de Gauche sa démission semble inéluctable. La Gauche et les écologistes doivent préparer les échéances présidentielles qui pourraient bien arriver plus tôt en 2025 ou en 2026.

Pour nous, du groupe Montreuil Unitaire Sociale et Écologique, membre de l'association « l'Après » la seule solution pour gagner c'est une candidature commune du NFP. Nous en sommes convaincus, une candidature imposée par en haut quel que soit l'habillage d'appel à l'unité sur le mode du « ralliez-vous à mon panache blanc » ne construira en réalité qu'une division des forces de transformation sociale. C'est un risque mortel

pour notre pays nous ne pouvons l'accepter. Nous pouvons nous mettre d'accord sur un programme en approfondissant celui du NFP et sur un candidat soit au consensus soit par un vote des militants du NFP. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Leroy vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Yann LEROY, conseiller municipal Montreuil Rassemblée

« Merci Monsieur le Maire. Bon je suis désolé ma voix est à l'image de la politique française quelque peu grippée Monsieur le Maire, Chers collègues, Citoyennes et Citoyens de Montreuil,

Le 29 août 2005 l'ouragan Katrina s'abattait sur le sud des États-Unis, devenant l'une des tempêtes les plus meurtrières et les plus coûteuses de l'histoire américaine. 1836 morts et plus de 200 000 foyers déplacés, des dégâts estimés à plus de 108 milliards d'euros. Dans la première puissance du monde, les victimes doivent attendre près de 48 heures avant que les premiers secours arrivent... Les États-Unis sont même obligés de solliciter l'aide internationale, certains de leurs plus farouches adversaires, comme Hugo Chavez au Venezuela ou Fidel Castro à Cuba, s'offrant le luxe de lui proposer leur secours. L'administration fédérale s'avère impuissante à remédier à la confusion qui règne au sein des pouvoirs publics locaux, des services publics construits selon le dogme capitaliste : financement minimum, économie, sans égalité territoriale. L'effondrement de la FEMA, l'agence fédérale de gestion de crises est emblématique, elle sanctionne l'erreur des choix stratégiques d'une administration davantage portée sur l'efficacité économique que sur l'intérêt général. Cette année 2024, des inondations catastrophiques touchent la région espagnole de Valence. 240 morts et disparus et des dégâts majeurs, il s'agit de l'une des pires catastrophes naturelles ayant frappé l'Europe dans l'histoire. Au moment du drame les élus d'extrême droite du PP et du parti Vox avaient supprimé l'Unité valencienne de secours publique, au motif qu'il s'agissait selon eux « d'une dépense inutile » ; le vrai visage de l'extrême droite. Au sein des services publics territoriaux, le quart des postes chargés de la protection civile et des interventions d'urgence sont vacants depuis un an, au nom de l'économie de fonctionnement. Chers collègues, chers Montreuilloises et Montreuillois, l'ampleur de ces drames ont pour origine, une idéologie, une idéologie qui joue un jeu infâme : celui de parier qu'il n'y a pas de crise assez grave, qu'il n'y a pas de bien-être collectif assez fort, pas même la vie humaine qui nécessitera de dépenser de l'argent ailleurs que dans l'intérêt immédiat, des marchés, des riches et des puissants. Notre gouvernement, vit ses dernières heures mais le sujet restera le même, notre Etat, n'est pas étranger à cette idéologie : ils en sont les portes paroles : chaque française et français vit un Hold-up ! Alors que le Premier Ministre annonce une réduction de 5 % des dépenses des collectivités à partir de 2025, cette mesure risque de porter un coup fatal à nos services publics de proximité, déjà fragilisés par des décisions antérieures. Le total des coupes budgétaires s'élèverait à 11 milliards d'euros, sans compter les baisses des fonds d'appels à projets et les coupes dissimulées ! Le Gouvernement, sous pression de l'extrême-droite, comme l'administration américaine et l'extrême droite espagnole, a décidé de ponctionner les collectivités locales. Ces mesures ne sont pas des économies, mais des prélèvements sur leurs finances : depuis 2010, les gouvernements ont prélevé sur la seule DGF du bloc communal 71 milliards d'euros au motif de redresser les comptes publics ! La récente proposition de la Cour des comptes, visant à supprimer 100 000 agents territoriaux d'ici à 2030, reflète une vision purement comptable qui ignore la réalité des besoins de nos communes. Le gouvernement accuse les collectivités locales d'avoir creusé la dette publique : or depuis 30 ans, la dette des collectivités a baissé puisqu'elle est passée de 9,2 % du PIB à 8,9 % du PIB. Celle de l'État, elle, a été quasiment multipliée par trois sur la même période. Enfin la dette des collectivités est une dette d'investissement, c'est une dette pour développer, construire, des écoles des routes des stades, payer des personnels de crèches, des agents pour déneiger, ou pour les centres de santé si utiles lors de la crise sanitaire. Ces collectivités comme la nôtre représentent aujourd'hui 70 % de l'effort national d'investissement ! Les collectivités n'empruntent pas pour financer leur propre fonctionnement mais pour développer le service public, ciment de la société, facteurs de la cohésion sociale et de la solidarité. L'État délivre en réalité un ultimatum contre nous tous : s'endetter ou réduire drastiquement le service public... ce n'est pas de l'économie mais de l'infamie. Devrons nous altérer les services de cantine pour les enfants et pour nos aînés ? Diminuer les horaires des services périscolaires alors que nous peinons à répondre à la demande ? Devons-nous réduire le transport, les bibliothèques, les espaces culturels et sportifs, les maisons de santé ? Abandonnerons-nous nos concitoyens le plus fragiles en réduisant les moyens des seniors ou de la CCAS ? Devons-nous renoncer à entretenir nos routes, nos éclairages publics ou arrêter nos investissements en faveur de la transition écologique et sacrifier les générations futures ? Nous refusons ce chantage ! l'heure est venue de renverser la table et nous ne verserons pas une larme pour la mort du gouvernement Barnier. L'État est seul responsable de la dégradation de ses comptes, c'est un choix politique : Il faut mettre un terme à cette tendance qu'ont nos gouvernants à nous enlever nos libertés locales par une dictature financière. Depuis 2020 les collectivités locales ont démontré leur capacité à résister aux crises tout en développant des politiques d'intérêt général. COVID, Crise énergétique, émeutes, inflation... les collectivités et les citoyens ont trop souvent dû faire face seuls aux crises. A Montreuil nous étions seuls. Nous refuserons d'appliquer tout Projet de loi de finances qui dégraderait injustement les finances publiques locales et risquerai d'engendrer la réduction de services publics essentiels à la population. Nous exigeons que la Dotation Globale de Fonctionnement soit indexée sur l'inflation c'est-à-dire sur le coût réel des choses. Nous exigeons que des communes comme les nôtres disposent de prêt dont les taux sont garantis et en dehors du marché. Nous demandons qu'on nous laisse tranquille et libre d'investir dans l'intérêt de toutes et tous. Avec une nouvelle loi de décentralisation au service du local. Les mesures du gouvernement ne sont pas économiques mais guidées par des choix idéologiques, elles ont engendré un manque à gagner abyssal pour les finances publiques. Et aujourd'hui, ce sont les collectivités locales, et donc les Montreuilloise et Montreuillois, qui devraient en payer le prix par des réductions de services publics essentiels. Pour nous ce sera hors de question. Nous disons stop. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vous remercie, excusez-moi merci à vous. Madame Alphonse vous avez la parole. »

Intervention de Madame Mireille ALPHONSE, adjointe au maire déléguée à la transition et à la démocratie alimentaire

« Monsieur le Maire, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, Chers collègues

Le gouvernement de Michel Barnier est donc sur le point d'être renversé suite au vote majoritaire de la motion de censure à l'Assemblée nationale une nouvelle fois depuis la décision inconsciente du Président de la République de dissoudre cette représentation nationale au soir des élections européennes de juin dernier. Notre pays plonge un peu plus dans l'inconnu et le désordre. Ne croyez pas que notre groupe les écologistes Montreuil Écologie s'apitoie sur le sort de Michel Barnier et de ses ministres. Je rappellerai par exemple la sortie de Guillaume Kasbarian ministre de la Fonction publique qui se disait prêt il y a 3 semaines à échanger avec Elon Musk pour lutter contre l'excès bureaucratique, belle façon de soutenir les fonctionnaires et le service public ! En effet, je pourrais également citer les propos odieux, mais je n'en ai pas envie et répétés de Bruno Retailleau sur l'immigration ou bien revenir sur les choix du ministre de la mer et maire de Lorient, Monsieur Fabrice Loher qui pour tenter de sauver les emplois de l'industrie agroalimentaire issue de la pêche dans sa ville soutient la construction d'un port de pêche dans le golfe Persique, les poissons seront pêchés faut-il le préciser de façon industrielle et acheminés ensuite par avion-cargo depuis cette zone jusqu'en Bretagne. Vous imaginez cette curieuse façon de lutter contre les gaz à effet de serre ou de respecter la biodiversité marine dans cette zone du monde. Donc si vous me permettez cette familiarité et pour rester dans la métaphore marine, bon vent à ce gouvernement ! Nous ne vous regretterons pas ! Pour autant et malgré les

contorsions du Premier Ministre encore en poste pour plaire à l'extrême droite nous nous retrouvons à nouveau en suspens obligé d'attendre quelles seront les décisions budgétaires finales ceci pour parvenir à établir à notre niveau une proposition budgétaire locale fiable. Cette situation d'incertitude absolue pèse évidemment sur toutes nos décisions ou plutôt elle nous empêche d'en prendre alors que les besoins sont importants dans notre ville comme vous le savez. Qu'allons-nous devoir faire à cette heure ? Nous ne pouvons pas répondre à cette question avec précision et une nouvelle fois nos projets sont un peu en suspension, un peu en attente avec pour conséquence des chantiers qui stagnent et un niveau d'inquiétude qui monte dans toutes les sphères opérationnelles chez nos agents, chez celles et ceux notamment qui travaillent dans tous les domaines des services publics. Ce climat anxigène nous amène à penser l'après Barnier et tant qu'à faire l'après Macron. Je crois que nous en aurons bien besoin. Dans ce cadre, le groupe Écologiste et Social à l'Assemblée nationale s'est déjà mis au travail pour offrir des horizons aux Françaises et aux Français. La présidente de notre groupe Cyrielle Chatelain a proposé au nom de ce collectif de députés dans lequel siège notre député Monsieur Alexis Corbière, 11 chantiers prioritaires pour l'après Barnier. Ils sont ouverts au débat bien sûr et pourraient servir de base à un prochain rassemblement de gauche, écologiste, démocrate, ils ont vocation à pouvoir étayer des majorités au Parlement afin de sortir notre pays et nos collectivités de l'impasse délétaire, antisocial et anti-environnemental dans laquelle le président actuel l'a embourbé, contribution des hypers riches, plan d'urgence pour l'hôpital et l'éducation, loi de programmation climat ou loi contre la concentration des médias sont par exemple les chemins indispensables que nous proposons pour apaiser le pays. Il est temps d'agir en responsabilité tous les démocrates doivent s'ouvrir sans sectarisme au nouveau Front Populaire sauf à voir l'extrême droite arriver au pouvoir et avec elle un lot effrayant d'effondrement dans tous nos domaines d'intervention au final ce serait la chute de notre système social et humaniste. Nous devons trouver les moyens de gouverner ensemble pour appliquer un programme de justice sociale et écologique et démocratique. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Thomas Mettey. »

Intervention de Monsieur Thomas METTEY - adjoint au maire délégué à la politique de la ville

« Chères Montreuilloise, Chers Montreuillois, Cher·e·s collègues,

Lundi Michel Barnier a enfin reconnu qu'il n'avait pas de majorité parlementaire puisqu'il a sciemment choisi d'activer l'article 49 alinéa 3 de la Constitution pour tenter de faire passer en force son projet de budget 2025. Michel Barnier n'a pas de majorité parlementaire, car il n'a pas de majorité populaire. Le résultat des dernières élections législatives a été on ne peut plus clair. Le programme politique préféré des Françaises et des Français est celui du nouveau Front Populaire pas celui d'Emmanuel Macron et encore moins celui de Michel Barnier. La dernière saignée budgétaire qu'ils ont tenté d'asséner de force au pays à ses services publics, aux Françaises et aux Français va donc échouer d'ici quelques minutes. Victoire mais cette victoire appelle à redoubler d'effort dans la lutte pour que le pays retrouve la voie de la démocratie et du progrès social. Le responsable de cette pagaille qui n'a que trop duré doit désormais prendre ses responsabilités. Les fusibles qu'il a nommés ont sauté les uns après les autres et c'est désormais autour d'Emmanuel Macron lui-même de tirer les conséquences de son incapacité à permettre que ce pays soit gouverné conformément à la volonté populaire. Le président de la République doit cesser de s'accrocher quoi qu'il en coûte à son trône. Il faut en revenir au peuple et à sa souveraineté par l'appel au suffrage universel direct dans le cadre d'une nouvelle élection présidentielle. Cette solution semble désormais la seule qui permettra à chaque citoyenne et à chaque citoyen de trancher entre les grandes options politiques qui s'offrent à elle ou à lui. Nous appelons donc à la démission d'Emmanuel Macron et au retour aux urnes. Si elle n'est donc qu'une étape vers la nécessaire clarification politique dont la France a besoin la chute imminente du gouvernement est une première bonne nouvelle pour le pays, pour ses collectivités locales, la nôtre, pour ses retraités, pour son système éducatif, pour ses hôpitaux, pour celles et ceux qui font vivre les arts et la culture, pour ses quartiers populaires, pour ses espaces naturels, sa biodiversité, bref pour tout ce qui était menacé par ce budget à rebours des besoins de la population et des grands enjeux de notre temps. Il faut toutefois et partout rester en résistance pour continuer à repousser ses projets mortifères et celles et ceux qui les portent à Montreuil nous avons le devoir de continuer à incarner cette résistance. Cela doit passer par le maintien d'un haut niveau de qualité de nos services publics bien souvent les derniers remparts pour celles et ceux que le gouvernement n'a eu cesse de maltraiter. Cela passe également par la garantie apportée aux agents qui font vivre le service public municipal, de conditions de travail respectueuses, de leur engagement, de leurs droits et bien sûr de leur bien-être. Cela passe enfin et je veux m'y arrêter un moment par des actes de résistance concrètes lorsque celles et ceux qui n'ont plus rien se retrouvent dans des situations indignes qui vont jusqu'à les mettre en danger. Montreuil ne doit pas, Montreuil ne doit jamais demander la mise à la rue de femmes, d'enfants et d'hommes en pleine trêve hivernale et sans aucune solution de logement. Le 10 octobre dernier dans notre ville plusieurs dizaines de personnes ont été expulsées d'un squat à la demande du propriétaire des lieux d'anciens locaux professionnels et sur décision du préfet. Quelques places d'hébergement d'urgence ont alors été proposées mais trop étaient limitées à quelques nuits seulement. Plusieurs familles et personnes seules se retrouvent donc à la rue depuis désormais bientôt 2 mois. Jeudi 20 novembre certaines d'entre elles ont trouvé refuge dans un ancien bâtiment scolaire inoccupé depuis plusieurs années et appartenant à la mairie. Monsieur le Maire vous avez alors décidé sans délai de prendre un arrêté entraînant l'expulsion de ces personnes par les forces de police. À aucun moment la Majorité municipale n'a été consultée avant cette prise de décision, à aucun moment une solution de mise à l'abri n'a été proposée à ses familles et alors que dès le lendemain la neige tombait et les températures approchées 0°. Avec mes collègues du groupe Montreuil Insoumise nous avons immédiatement exprimé notre totale opposition à cette expulsion sans logement et tenter d'ouvrir le débat au sein de la Majorité municipale dans l'urgence pour inverser la situation. Rien n'y a fait. Nous avons pourtant agi en cohérence avec ce qui a toujours été un principe fondamental de notre action politique et que je rappelais à l'instant refuser, refuser toujours la mise à la rue d'enfants, de femmes et d'hommes en pleine trêve hivernale et sans solution de mise à l'abri. À nouveau nous renouvelons donc notre appel à ce qu'une solution de mise à l'abri des familles encore à la rue soit rapidement trouvée, car il s'agit là aussi et à notre échelle de résister et d'empêcher que ce que nous avons toujours refusé, tous ici paraissent désormais acceptable.

Le Nouveau Front Populaire s'est construit sur des bases programmatiques communes et des valeurs partagées de solidarité, de fraternité et de soucis de celles et ceux qui sont dans la difficulté. Ce sont ces mêmes valeurs qui ont fondé le programme que nous avons porté devant les électrices et les électeurs Montreuilloises et Montreuillois aux dernières élections municipales et ce sont enfin ces valeurs qui ont conduit des dizaines d'habitantes et d'habitants de notre commune à se mobiliser pour soutenir ces personnes expulsées. Nous ne pouvons-nous en affranchir. Mes cher·e·s collègues, Monsieur le Maire mettre à la rue des gens qui n'ont rien avec leurs enfants et en pleine trêve hivernale était une grave erreur. C'est une décision aux antipodes de nos engagements politiques respectifs et par de là nos différences l'humain, la solidarité, l'empathie oui l'empathie, la fraternité et la bienveillance ne peuvent être écartés de la sorte de l'action municipale. Montreuil a souvent démontré l'ADN de cette ville ça n'est pas ça. Il est encore temps d'agir et nous appelons donc à un sursaut de conscience de cohérence et d'humanité. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Pierre Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movicco

« Merci ça tombe bien Monsieur le Maire nous sommes d'accord sur un certain nombre de constat. L'heure est grave on vit une crise politique grave et des étapes graves sont franchies semaine après semaine parfois à bas bruit parfois de façon sidérante et choquante. Ce tableau hélas ne vaut pas que pour la situation internationale ou nationale à Montreuil aussi on assiste à un basculement inquiétant qui avait certes des signaux avant-coureurs mais qui ont franchi un degré tragique ces dernières semaines et cela de votre fait Monsieur le Maire, du fait d'une dérive chaque jour un peu plus assumée et un peu plus destructrice. L'arrêté illégal que vous avez pris le 20 novembre dernier pour demander à la police de jeter à la rue des familles avec enfants alors que les températures chutaient restera comme une tâche indigne sur votre mandat et sur ce que vous êtes en politique. Vous avez fait aux habitants du 31 rue Gambetta pire encore que ce que vous aviez fait à ceux du 30 rue Gambetta. Je serai au 32 je m'inquiéterai qui vous avait valu d'ailleurs l'expulsion que vous aviez faite du 30 rue Gambetta il y a des années vous avez valu en 2017 une condamnation par le tribunal judiciaire pour voie de fait. Vous avez fait pire que ce que prévoit la loi Kasbarian vous avez fait du Kasbarian augmenté et probablement le premier maire en France à l'avoir fait comme ça depuis la loi Kasbarian en plus pourtant cette loi elle avait été bien dénoncée par toute la Gauche comme profondément antisociale. La loi anti-squat vous avez aussi fait pire que l'État qui en octobre comme l'a rappelé le collègue Thomas Mettey avait fait procéder à l'expulsion des habitants du 31 rue Gambetta, expulsion que vous aviez alors avec l'ensemble de la Majorité municipale qualifié de criminelle. Pas de honte, pas de décence hein finalement cela finit par faire système avec un certain nombre de déclarations qu'on pouvait trouver étonnantes mais qui finalement deviennent logiques. Par exemple ce que vous racontez au jour du seigneur ou quand très récemment vous tressez des lauriers sur France Télévisions à ce même Henri Retailleau que quasiment chaque intervenant a ici vilipendé. Vous trouvez ses propositions intéressantes et vous vous vantez d'avoir fait du Retailleau avant Retailleau. Oui Bruno mais comme ça été dit tout à l'heure j'ai repris bêtement. Voilà euh donc évidemment vous devez probablement regretter que votre pote Retailleau soit probablement en train de devenir un ministre démissionnaire mais bon peut-être qu'il pourra continuer à développer les bonnes idées que vous avez exposées donc sur France Télévisions. Alors que vous auriez au moins pu dire qu'elles étaient de Migaud mais non Retailleau voilà... L'histoire a tragiquement montré ce que peut donner la dérive droitière, dure, réactionnaire d'élu communiste. En attendant j'espère que dans la Majorité il pourra y avoir le sursaut dont parlait le collègue Thomas Mettey tout à l'instant et qu'il pourrait y avoir suffisamment de courage et de force pour redresser la barre. Par exemple en commençant par arrêter toute expulsion de familles et de personnes précaires et en danger et en allant sans attendre vers une solution au moins d'urgence pour les habitants du 31 rue Gambetta que nous avons reçu ici en conseil municipal au dernier conseil municipal. C'est les mêmes qu'en quelques heures, quelques minutes contre lesquelles vous appelez la police avec un arrêté illégal, strictement illégal et pourquoi pas aussi un petit sursaut de la Majorité après tout. Enfin voilà si on est de Gauche il faut de temps en temps s'en souvenir en votant contre la troisième augmentation de tarif de cette année, des tarifs municipaux y compris pour les premières tranches du quotient familial et dans les centres sociaux ou éventuellement pourquoi pas allons soyons fous en rompant avec la soumission au patronat le plus dur la famille Mulliez dans ces demandes maximalistes contre le repos dominical. Alors on verra puisque c'est dans cette séance que ces questions vont être posées en tout cas ce que vous avez fait, la dérive dans laquelle vous êtes est inquiétante et elle est une trahison aussi pour les gens qui vous font confiance quand vous dites que vous êtes de Gauche.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup Monsieur Serme. À cette étape je vais répondre. D'abord je trouve que c'est tellement nul, tellement insultant, tellement mensongé, tellement dégradant. S'agissant de Bruno Retailleau j'ai été interrogé dans une émission sur le sujet des réseaux de narcotrafiquants et j'ai dit que j'étais d'accord avec trois propositions qui étaient celles de la Gauche sous la précédente mandature la première la création d'un parquet national anti stupéfiant comme ça a été demandé par nos parlementaires. La deuxième que j'étais pour que les services administratifs et policier ait un cadre de coopération c'est-à-dire la proposition d'un DEA à la française. La troisième pour que nous mettions le fer sur les réseaux de blanchiment et ce que vous dites c'est-à-dire la dépêche AFP, la dépêche France Info fait par un bâtonnier qui a transformé cela en, il est d'accord avec Bruno Retailleau, de la manière journalistiquement la plus fausse, la plus bête, la plus mensongère et le reprendre comme ça dans une intermittence de l'indignité, dans une intermittence du mensonge, à venir faire votre petit numéro et à appuyer, a essayé de voir où ça peut sentir mauvais et où on peut faire un petit mensonge. Je trouve ça dégradant pour vous et je trouve ça minable. La deuxième chose s'agissant du petit théâtre qui a été fait visant à dire « la mairie de Montreuil est une mairie expulseuse qui ne fait rien sur la question du logement d'urgence ». Je veux rappeler trois choses fondamentales, la première chose c'est que si la politique que mène Montreuil était menée par seulement la moitié des villes de la région parisienne on résoudrait le problème du mal logement dans le logement social et on résoudrait le problème du sans abris. Je rappelle que la ville de Montreuil en Seine-Saint-Denis est la première ville en nombre de place d'hébergement et je trouve donc qu'il y a dans la manière de parler de Montreuil, dans la manière de faire place à un discours insultant à l'égard de la politique que nous menons une manière facile à l'heure où le logement social et le logement d'urgence est attaqué. Facile de s'attaquer à ceux qui agissent, à ceux qui construisent. La deuxième chose c'est que je trouve et je dis ça aux intermittents de la solidarité que vous êtes Monsieur Serme il y a eu quelque chose de fondamentalement irresponsable à l'origine de cette histoire et je ne comprends pas comment des élus conséquents se disant de Gauche peuvent soutenir cela. Ça a commencé avenue Pasteur dans lequel une association a installé avenue Pasteur dans des locaux privés dangereux dont le premier étage menaçait de s'effondrer des familles en disant après c'est à Montreuil de faire face. Je trouve ça irresponsable ! Irresponsable parce que contrairement à ce qui a été dit notamment lors du débat au bureau municipal par vous Thomas Mettey la situation n'est pas du tout la même lorsqu'on est en responsabilité publique ou dans le secteur privé, lorsqu'on est dans le secteur privé c'est-à-dire lorsque des bâtiments sont squattés par parenthèse la ville de Montreuil n'a jamais demandé l'évacuation de squat privé que pour deux motifs. Le premier motif la dangerosité. Le deuxième motif des activités dangereuses et problématiques pour le voisinage. Tout le reste on n'a jamais demandé d'expulsion. La grande différence entre être responsable quand on est un propriétaire c'est qu'on est immédiatement, quand le logement est squatté, placé sous la protection du Préfet et de la loi quand le maire demeure responsable et c'est la différence fondamentale et la troisième chose que j'aimerais dire c'est que franchement si on pense alors que des comptes-rendus ont été faits, des messages ont été donnés dans lequel il a été reconnu que les listes qui ont été fournies étaient mensongères, si on pense qu'à 1 an d'une élection, d'une échéance électorale on va pouvoir se livrer à toutes les manips de base et permettez-moi en tant que maire que la puissance publique dise tout simplement allez-y les gars soyez irresponsables on sera irresponsable. Pour deux la réponse est non. Ensuite s'agissant des personnes comme ça a été toujours le cas et le positionnement de la municipalité naturellement le dialogue ont repris et seront repris directement avec les familles concernées, sans intermédiaire pour permettre que les choses avancent dans l'intérêt de ses familles et de ses enfants. Mon dernier mot ça sera pour dire que pour l'ensemble des adjoints qui ont à vivre des situations de permanence j'aimerais dire que le relogement d'urgence et les problèmes de relogement d'urgence des femmes victimes de violence, des enfants foutus à la rue parce qu'ils ont accouché dans nos hôpitaux et que maintenant il n'y a plus que deux semaines de relogement d'urgence pour les familles qui sont... on a 1700 enfants qui dans le quart Est Parisien sont potentiellement en situation de sans abris. C'est notre réalité commune et, donc je veux vous dire qu'évidemment la ville de Montreuil et la municipalité est extrêmement engagée et continuera de le faire. Nous avons 132 personnes qui dans le cadre du relogement des familles ROM de l'ancienne... Paul Signac ont été placées sous responsabilité municipale et la ville de Montreuil va continuer à agir et agir de manière organisée mais une chose est certaine nous ne nous plierons pas aux différents chantages qui seront organisés dans les semaines qui viennent et je le redis ce que vous avez dit sur Bruno Retailleau et ce que j'aurais dit c'est minable, minable et encore minable et bien je vous le redis une 5^e fois minable ! minable politicien de base ! Nul. Madame Poulard vous avez la parole. »

Intervention de Madame Karine POULARD, conseillère municipale Montreuil Socialiste

« Merci Monsieur le Maire de toutes ces précisions que nous partageons. Monsieur le Maire, Cher·e·s collègues, Comme chaque fin d'année nous entamons le travail budgétaire pour l'année à venir et ainsi décidons des orientations qui vont guider l'action de notre collectivité au service des Montreuilloises et des Montreuillois et comme chaque année nous devons trouver un difficile équilibre entre nos ambitions pour un service public fort répondant aux besoins nombreux et légitimes de la population que nous servons. Des coûts qui ne cessent d'augmenter et des recettes qui ne sont pas extensibles notamment lorsqu'elles reposent sur la contribution de celles et ceux déjà impacté par la réduction des services publics. Mais cette année encore plus que les autres cet exercice rend compte des obstacles toujours plus grand et difficile. Nous portons depuis des années une logique de maîtrise des dépenses afin de conserver un niveau important pour financer nos investissements qui prépare l'avenir et un fonctionnement de nos services en capacité de répondre toujours mieux aux besoins des montreuillois et cela y compris concernant des compétences qui en droit ne sont pas obligatoires mais qu'il paraît impossible dans notre Majorité de Gauche de ne pas assumer. Citons la santé, la tranquillité publique ou encore la petite enfance mais à la forte inflation de ces dernières années vient maintenant s'ajouter une baisse de nos recettes provenant de l'État et une hausse de ce à quoi il nous impose de contribuer. En effet le gouvernement d'Emmanuel Macron tant qu'il résiste encore à la motion de censure en cours de vote à l'Assemblée Nationale a choisi d'équilibrer ses comptes en se servant dans ceux des collectivités faisant mine d'ignorer que la situation budgétaire actuelle de notre pays est le fait du camp politique actuellement au pouvoir au niveau national pourtant toujours disposé à donner des leçons à la Gauche en matière de gestion budgétaire. Le manque à gagner pour notre ville représenterait plus de 6 millions d'euros en moins dans nos recettes ce qui impactera forcément le service public auquel nos habitants ont légitimement droit d'autant plus avec le désengagement progressif pardon de l'État dans cet amortisseur nécessaire pour le bien commun après la suppression d'un levier majeur à la main des collectivités que fut la taxe d'habitation. Il s'agit d'une nouvelle atteinte à l'autonomie des collectivités territoriales en effet en réduisant drastiquement nos marges de manœuvre financières il nous oblige à des choix dramatiques que nous devons dénoncer. Nous n'avons pas par la faute de la mauvaise gestion de l'État demandé aux montreuillois de choisir entre la rénovation de leurs écoles et le financement de nos associations entre la réfection de la voirie et le soutien de nos centres de santé ou de nos crèches. Nous condamnons avec fermeté cette situation qui est une attaque sans précédent contre le service public local. Il nous faut poursuivre la mobilisation politique populaire et juridique contre ce projet de budget injuste et dangereux. Le Parti Socialiste et ses groupes à l'Assemblée Nationale et au Sénat ont d'ailleurs porté des propositions budgétaires pour 2025 préservant les collectivités et ont lancé une campagne de mobilisation avec notamment une tribune signée par 1400 élus locaux et une et une pétition ayant recueilli plus de 10 000 signatures pour dénoncer cette situation au niveau local au vu de nos besoins d'investissement notamment pour transformer notre espace public et rénover nos écoles, l'habituel travail de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement doit encore s'accroître. Il est indispensable si ce n'est urgent de s'atteler au difficile travail d'analyse des périmètres de nos politiques publiques et de leurs modalités de gestion de façon à optimiser nos dépenses et à nous assurer que chaque euro dépensé le soit le plus utilement possible au bénéfice des Montreuilloises et Montreuillois. Les socialistes y prendront en responsabilité et fidèlement à leur position et action au sein de la Majorité toute leur part. Les arbitrages budgétaires que nous serons amenés à trancher devront enfin garantir une prise en compte accrue des questions de quotidien et de cadre de vie des montreuillois. En effet les questions de propreté, d'entretien de la voirie, des espaces verts, d'éclairage, de stationnement, de sécurité sont des préoccupations très importantes relayées chaque jour par les habitants. Nous les entendons dans nos permanences d'élus de quartier, par notre participation au conseil de quartier, par nos interactions quotidiennes avec les habitantes et habitants de notre ville. Nous savons que nous devons continuer de faire mieux sur ces sujets essentiels. Nous le portons au sein de cette Majorité depuis 2020 et nous engageons à le faire une nouvelle fois dans le cadre du budget 2025 dans un contexte plus que jamais difficile que je viens de rappeler. Nous ne nous résoudrons jamais à la casse du service public. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Yonis vous avez la parole. »

Intervention de Madame Choukri YONIS, conseillère municipale Movico

« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

À l'heure où au niveau national l'absence de majorité à l'Assemblée plonge notre pays dans une situation inédite on aurait pu penser qu'une ville comme la nôtre gérée par un maire de Gauche disposant d'une Majorité écrasante de 51 élus sur les 55, le conseil municipal, un maire dont la Majorité va du Parti Communiste aux Écologistes en passant par le Parti Socialiste Génération et LFI on aurait pu penser qu'un tel maire disposait d'un cap politique clair pour faire des choix et mener des politiques publiques adaptées à son territoire. Arrêtons-nous quelques instants précisément sur le cap politique qui est supposé incarner cette Majorité jusqu'ici au-delà de la communication. Je dois avouer que je le cherche et je pense ne pas être la seule. Comment faites-vous Monsieur le Maire riche des valeurs dont vous vous réclamez pour expulser en pleine trêve hivernale et alors qu'un épisode neigeux est annoncé comment faites-vous pour expulser des femmes et des enfants parmi lesquels des nourrissons de 2 mois en réquisitionnant qui plus est la force publique au-delà de toute considération politique, notre humanité commune commandait la mise à l'abri, cette façon d'agir est loin d'être un cas isolé. En effet je me souviens d'un épisode qui a fait moins de bruit c'était en début d'année, cette année lorsqu'un incendie avait ravagé deux étages du foyer ADEF vous aviez été dans l'incapacité en plein hiver de mettre à l'abri des travailleurs momentanément sans abri après avoir passé une nuit dehors et une autre au cinéma Méliès. Il a fallu que ce soit un collègue ou le maire communiste d'Ivry qui ouvre un gymnase sur sa commune pour les mettre à l'abri le temps que le gestionnaire du foyer leur trouve des solutions. Au-delà de ce grand écart permanent entre la parole et actes je voudrais m'arrêter moi quelques instants sur un autre mal dont souffre de mon point de vue la gestion de notre ville. Il s'agit de l'absence de pilotage réel de nombreuses politiques publiques. Pour illustrer ce point je vais parler de la politique de la ville. Vous êtes maire depuis plus de 10 ans maintenant et la fracture entre quartiers dans notre ville est loin de se résorber. Cet approfondi entre deux contrats de ville de 2014 à 2024 est loin de se réduire, le périmètre de la politique de la ville s'est élargi, plus qu'une question de fracture entre le haut et le bas on voit que la question devient de plus en plus celle de la persistance de poches de pauvreté parfois en plein centre-ville et en disant cela je pense par exemple à la Cité de l'Espoir. J'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure mais d'ores et déjà dire quelques mots sur la réalité que vivent les habitants de ces enclaves de pauvreté. C'est une réalité de sous-administration et les chiffres sont parlants parfois 40 % des jeunes de 15 à 24 ans dans ces quartiers sont déscolarisés. La ville ne peut pas tout c'est vrai mais c'est bien à la ville et à ses élus de prendre ses réalités à bras le corps quand dans ces quartiers les antennes de vies de quartiers sont en sous-effectif. On a du mal à penser que vous prenez cette réalité à bras le corps, on a du mal à croire que vous preniez ces réalités à bras le corps quand vous fermez dans ces quartiers des services publics de proximité comme vous l'avez fait en fermant en début de mandat en 2020 le centre de santé Tawhida Ben Cheikh au Bel Air Grand Pêcheur, on a du mal à croire que vous prenez ces réalités au sérieux, quand vous faites le choix de mobiliser le service jeunesse sur l'organisation d'un campus et d'autres événements du même ordre alors que dans ces quartiers entre 30 et 40 % des jeunes de plus de 15 ans sont déscolarisés. Je ne parlerai même pas de la Prévention Spécialisée quasi absente dans certains quartiers. Par une communication habile et massive vous parvenez à dissimuler au quotidien ces réalités mais ce choix est un choix dangereux, qui affaiblit de mon point de vue la portée de l'action publique dans son ensemble et en matière de politique de la ville. Plus que dans tout autre domaine cet affaiblissement de la puissance publique est dangereux, il n'y a pas qu'en matière de politique de la ville où le primat de la communication et le déficit de pilotage de l'action publique est générateur de dysfonctionnement. Arrêtons-nous quelques instants sur la question du stationnement et le Plan Arbre, vous avez décidé Monsieur le Maire de lancer un plan de plantation d'arbres c'est une très bonne initiative mais que pour que cela réussisse encore faut-il qu'il y ait un pilote dans l'avion. Pour illustrer mon propos je vais prendre

le cas du quartier Branly Boissière où il est annoncé sur le site de la ville la plantation d'arbres rue des Roches, rue Édouard Branly ainsi que sur l'ensemble des petites rues avoisinantes. Au-delà des problématiques liées au passage du bus sur Branly ces plantations vont bien évidemment venir supprimer des places de stationnement. Pour comprendre les tensions que ces décisions vont produire il ne faut pas aller chercher bien loin dans le dossier de séance du conseil municipal de ce soir il y a le diagnostic du contrat de ville au niveau du quartier Branly Boissière et plus précisément au niveau de la Cité de l'Amitié on nous dit dans ce document que les parkings souterrains sont inaccessibles, les boxes sont condamnés, le parking extérieur n'est pas sécurisé.

S'agissant de la Cité Jules Verne les parkings ne sont plus sécurisés. Dans le plan d'action des bailleurs sociaux pour les 6 ans à venir il y a précisément l'objectif de sécurisation de l'ensemble de ces parkings. Expliquez-nous comment Monsieur le Maire avec votre Majorité vous pouvez présenter un tel diagnostic sur la question du stationnement dans le quartier et venir dans le même temps prendre la décision de supprimer des places de stationnement supplémentaires, utile aux habitants du quartier qui ont encore besoin de leur voiture et qui ont donc besoin de place pour les stationner. On a l'impression que ce que la main droite fait la main gauche l'ignore. On ne peut pas naviguer à vue pour conduire les affaires d'une ville de 110 000 habitants en pleine transformation et qui par ailleurs doit relever des défis nombreux au-delà de ces tensions, des tensions que cette décision va générer, cette façon de faire est coûteuse pour les finances de notre ville. Je voudrais conclure mon propos en disant un mot sur la crédibilité de la parole publique parce que c'est de cela aussi qu'il est beaucoup question. Pour illustrer ce dernier point je prendrai appui sur le nouveau décalage que subissent les travaux de l'école Jean Jaurès pourtant promis pour l'été 2024. Qu'elle ne fut pas ma surprise lorsque j'ai appris que parmi les causes du décalage vous invoquiez notamment les coûts induits par la dissolution surprise de l'Assemblée nationale. Le coût pour la ville de cette élection est réel mais ce sont essentiellement des coûts pour payer le personnel communal qui a participé à l'organisation de ces élections d'aucune façon ces coûts certes importants ne peuvent venir diminuer des sommes prévues pour faire des travaux dans une école. C'est tout simplement interdit par la loi. Vous avez fait le choix politique de ne pas prioriser ces travaux, il faut l'assumer mais invoquer des raisons qui n'en sont pas c'est dangereux car cela fragilise la parole politique et la démocratie représentative. Je vous remercie. »

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

DEL20241204_1 : Avis sur le projet de Plan des mobilités en Ile-de-France

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je passe maintenant à l'ordre du jour du conseil et je passe la parole à Olivier Stern. »

Présentation par Monsieur Olivier STERN - adjoint délégué à la relation usager, au numérique, et en charge des mobilités, de la ville cyclable, et du stationnement

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

La présente délibération porte sur l'avis de la ville de Montreuil en tant que personne publique associée au plan de mobilité de la région Île-de-France. La région Île-de-France a transmis il y a quelques mois à Montreuil le projet de plan des mobilités en Île-de-France. Celui-ci fixe la politique de mobilité francilienne à l'horizon 2030 sur tous les modes de déplacement. Est Ensemble en tant qu'échelon relais entre Île-de-France mobilités et les communes a contribué étroitement à l'élaboration de ce plan. Nous avons fait part des enjeux très forts de mobilité sur son territoire qui sont d'ailleurs traités au plan local de mobilité d'Est Ensemble et dans le plan climat air énergie territorial. Il y a beaucoup de recommandations qui vont dans le bon sens dans ce document mais néanmoins la lecture du plan de mobilité a éclairé la grande divergence de la région et de la ville de Montreuil sur le sujet des axes autoroutiers. C'est peu de dire qu'il ne partage pas notre point de vue sur le nécessaire apaisement des autoroutes urbaines. Nous voyons la main de la présidente de la région Valérie Pécresse sur un sujet qui appelle notre première réserve cela traduit une vision idéologique centrée sur l'efficacité du réseau autoroutier et n'engage aucune démarche sur sa transformation. Pour la région, l'objectif du réseau doit être celui de la vitesse et sa conséquence est son élargissement et son développement à 180° ce qu'il faut faire et ce que demandent nos habitants. Avec cette politique régionale, nous ne pouvons pas espérer faire diminuer la pollution sonore et atmosphérique subie par nos habitants aux abords des autoroutes. Cette ambition nous l'avons traduite par le plaidoyer pour des autoroutes apaisées, travail que mon collègue Gaylord Le Chequer a conduit pour Est Ensemble et qui a été adopté au conseil de territoire de septembre. Nos populations sont exposées aux émissions de particules fines. A Est Ensemble je ne connais pas le chiffre pour montrer, peut-être que Gaylord l'a, 42 % de la population 180 000 personnes vivent à moins de 500 m d'une autoroute. Cette exposition comme chacun le sait a des conséquences en termes de prévalence des maladies cardiopulmonaires qui conduisent à devoir exiger une amélioration significative de la qualité de l'air pour les habitants en particulier les personnes les plus fragiles ou les plus jeunes qui sont le plus exposé à ces émissions de particules fines. Aussi par cette réserve nous invitons la région à mesurer l'urgence de la situation et à reprendre à son compte les propositions fortes que nous souhaitons pour l'avenir de nos autoroutes urbaines, réduction de la vitesse voire réservée pour les transports en commun pour l'autopartage et cetera.

Nous inscrivons dans notre avis une seconde réserve. Le plan fait le constat d'une région qui vieillit d'une part et où le travail, le télétravail s'est développé d'autre part, cela décrit une population qui a moins recours au transport collectif. Ce n'est pas le cas de la Seine-Saint-Denis qui connaît un fort dynamisme démographique et où la pratique du télétravail est moins développée que dans le reste de la région et nous avons donc plus besoin qu'ailleurs de transport en commun présent et fiable. Le plan de mobilité n'enclenche pas la dynamique qui serait juste à l'échelle régionale celle d'un rééquilibrage territorial en matière des transports. Notre territoire est dense, jeune, peu motorisé mais n'a toujours pas accès à tous les projets de transport annoncés de longues dates. Par conséquent le plan fait une impasse sur un aspect fondamental celui de la justice territoriale en matière de transport. L'Est parisien reste très déficitaire en termes d'accessibilité au réseau structurant et le plan ne dresse aucune stratégie pour corriger cette inégalité.

Notre réserve concerne tout d'abord le réseau de bus qui est une priorité pour notre ville et qui doit être encore renforcé pour les besoins de déplacement de nos habitants en particulier s'agissant du maillage fin du territoire.

Notre réserve porte également au grand projet de transport en commun, le plan n'inclut aucun engagement sur les prolongements de ce qui suivra le Grand Paris Express pour notre ville. Je pense au prolongement de la ligne 13 selon un tracé d'ailleurs différent que celui qui est inscrit que nous

défendons avec la ville de Bagnolet le prolongement de la ligne 9 à l'Est comme annoncé dans le STIF. Cette réserve nous permet aussi d'afficher cette revendication collective comme pour la ligne 11 je pense que c'est ensemble, lorsque les élus d'une seule voix, les associations d'usagers de transport, les citoyens ensemble se mobilisent pour obtenir le prolongement de ces lignes de métro qui sont attendues depuis très longtemps. Enfin quelques éléments pour terminer à souligner dans le présent plan si la plupart des éléments sont des recommandations le plan est néanmoins prescripteur sur des normes de stationnement vélo dans les logements et les bureaux ainsi que sur le stationnement vélo sur l'espace public.

D'ailleurs sur ce sujet il faut convenir que les prescriptions du plan sont plutôt ambitieuses et nous le saluons. Nous avons quelques réserves néanmoins puisque on a une approche un peu administrative. La zone 1 Paris, la zone 2 Montreuil, la zone 3 Noisy le Sec nous semble que nous devrions privilégier plutôt la proximité au pôle d'échange pour densifier à proximité des stations, pour densifier à proximité des établissements recevant du public, des zones commerciales et cetera plutôt que d'avoir une approche trop administrative nous proposons aussi que la région s'agissant du stationnement vélo dans les nouvelles constructions reprennent notre formulation dans le PLUI qui vise à s'assurer que 50 % de la superficie vélo soit accessible en rez-de-chaussée ou à défaut par une rampe. Ça peut paraître des petits détails mais ces détails ont de l'importance parce que si l'on n'y veille pas nous risquons d'avoir des surfaces qui respectent les normes mais qui sont parfois tout au fond d'une construction inaccessible où il faut porter son vélo sur un escalier et ça a peu d'efficacité ensuite pour le développement du vélo. Nous recommandons néanmoins que la région n'a pas une approche administrative. Le plan est également prescripteur sur la résorption des points durs qui entrave la circulation des bus et c'est une très bonne chose. Nous savons combien il est parfois problématique que l'entrave des bus puisse ensuite faire peser sur le décalage et l'efficacité des lignes de bus. Enfin attirer votre attention sur les volumes de bornes de recharge électrique que le plan de la région anticipe qui devront être installées dans les prochaines années.

Nous disons que là l'espace public n'a pas vocation à elle seule à accueillir tous ses besoins de bornes de recharge électrique mais qu'elles doivent aussi pouvoir se déployer dans les copropriétés, dans les espaces privés, que des stations-services doivent être créés pour pouvoir accueillir ces besoins nouveaux mais que l'espace public n'a pas vocation à accueillir tous ses besoins et voilà donc pour conclure je vous invite donc à voter cet avis qui inclut les réserves que j'ai citées. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Definel. »

Intervention de Mme Nassera DEFINEL – adjointe au maire, déléguée à la vie des quartiers, aux antennes de quartiers et à la médiation

« Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, Cher-e-s collègues,

Valérie Pécresse et les gouvernements successifs ont mis en concurrence les bus de grande couronne. Davantage de suppressions de bus, alors qu'ils ont dépensé plus ! c'est un échec ! Pourtant, ils veulent toujours remplacer la RATP et la SNCF par des opérateurs privés. Hausses répétées des tarifs, temps d'attente insupportables, rames et bus bondés, trains supprimés... après 9 années de gestion par Valérie Pécresse, rien ne va plus dans les transports franciliens !

Sur de nombreuses lignes, l'offre de transport reste inférieure à celle de 2019, par souci d'économies. Faute de moyens suffisants et de conditions de travail attractives, les bras manquent toujours pour conduire et entretenir les infrastructures et les véhicules. Résultats : les pannes se multiplient et la colère des usagers grandit ! La revalorisation salariale et de meilleures conditions de travail sont indispensables pour retrouver des transports de qualité. La recherche d'économies par Valérie Pécresse et les gouvernements ultralibéraux va dégrader les conditions de transport et de travail. Des alternatives existent pour des transports de qualité, fréquents et accessibles.

C'est une exigence sociale, climatique et économique. A Montreuil, la création de nouvelles lignes de bus, la prolongation de la ligne de métro 11 et bientôt, du tram 1 sont des étapes cruciales pour améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens ! Nous menons la bataille pour le prolongement de la ligne 1, qui permettrait Le maillage entre les anciennes et les nouvelles lignes. Passer de 1 heure à seulement 30 minutes pour relier le Haut Montreuil au centre de Paris représente un gain de temps considérable pour nos habitants, leur offrant ainsi plus de moments à partager en famille ou pour eux-mêmes. A Montreuil, nous portons une politique de transports assurant la solidarité entre tous les territoires et permettant le désenclavement des quartiers. Avoir accès à des transports de qualité et fiables est très important pour l'accès à l'emploi et l'accès aux loisirs pour toutes et tous. En France, la mobilité est un droit ! Les mesures pour donner l'égal accès à ce droit sur tout le territoire sont un enjeu politique. Pour Montreuil Rassemblée, tout cela dépasse la simple commodité de déplacement. C'est une réelle bouffée d'oxygène pour les Montreuilloises et les Montreuillois. Nous croyons fermement qu'un système de transport public collectif offre une alternative essentielle au transport individuel pour favoriser la mobilité, réduire la congestion routière et contribuer à la préservation de l'environnement. En somme, il contribue à des villes plus durables, accessibles et agréables à vivre. En cela, nous envisageons également l'avenir, en prenant en compte les besoins de mobilité des personnes âgées, avec des systèmes de déplacement adaptés à un vieillissement de la population : aujourd'hui 21 % des Français ont plus de 65 ans, en 2050 ils représenteront 26 % de la population. Dans ce contexte, il est difficile de comprendre pourquoi, sous la présidence actuelle du STIF, malgré les augmentations répétées du coût des transports, la privatisation est présentée comme la solution à tous les problèmes. La mobilisation #STOPGALERE, a déjà permis de reporter la privatisation du réseau de bus RATP de deux ans et de retarder celle de plusieurs lignes Transilien. La liberté n'est pas le choix de vendre son service public. Au contraire ! Pour une offre à 100 % de transports, pour garantir un service de qualité, accessible à tous, améliorer la vie des montreuillois.es et donner plus de liberté à leurs déplacements, le service du transport doit rester public ! Ici c'est Montreuil : c'est ensemble, grâce à la mobilisation des montreuillois.es, que nous reconquerrons un grand service public de transport économiquement, socialement et écologiquement performant ! »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Leghmizi. »

Intervention M. Djamel LEGHMIZI – adjoint au maire, délégué à la voirie et au suivi des interventions du quotidien

« Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, Montreuilloises et Montreuillois,

Mon groupe et moi soutenons cet avis sur projet de plan des mobilités en Île-de-France. En effet, nous sommes d'accord sur le fait que malgré des améliorations notables et la prise en compte de nouveaux axes nécessaires à la transformation de nos habitudes de transport cependant ce plan n'est toujours pas à la hauteur de ce que nous devons faire. Dans notre région, il n'est par ailleurs pas adapté à la Seine-Saint-Denis dans ses postulats sur l'évolution démographique et des usages des mobilités, rien sur la transformation des autoroutes et du périphérique quand la pollution de l'air fait toujours des ravages sur nos territoires, pas assez sur la multi modalité et les modalités douces et une concentration sur des projets controversés du Grand Paris Express nous déçoivent alors que alors que ce plan aurait pu être l'occasion de vraiment s'adresser aux inégalités territoriales dans notre région. Il ne va que conforter des dynamiques néfastes aux habitants. Cet avis nous semble équilibré et nous le soutenons. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil
« Merci beaucoup. Monsieur Galera. »

Intervention de Monsieur Richard GALERA – conseiller municipal

« D'abord bonsoir. Merci Monsieur le Maire Montreuilloises et Montreuillois, Cher·e·s collègues,
Je m'exprime aujourd'hui au nom du groupe MUSE. L'adoption du plan mobilités Île-de-France 2030 représente un enjeu majeur tant pour les franciliens que pour les Montreuillois. Planifier c'est à la fois prévoir d'améliorer les mobilités actuelles tout en anticipant celle de demain. Aussi nous soutenons dans l'ensemble les objectifs affichés par ce plan pour une mobilité décarbonée, une transition écologique, du secteur des transports et une Île-de-France moins polluée. Toutefois il est essentiel que la transformation de notre ville et de ses infrastructures de transport s'adapte aux réalités sociales, économiques et environnementales de notre territoire. Il convient également de mettre ce plan en perspective avec la politique régionale menée à ce jour par Valérie Pécresse au sein de la Région. Commençons par les besoins de mobilité. Les besoins de mobilité en Île-de-France ont considérablement augmenté ces dernières années notamment pour les trajets domicile/travail qui représente la principale cause de déplacement, 46 minutes en moyenne en transport collectif. Cependant le rêve de la ville du quart d'heure c'est-à-dire l'idée que tous les services essentiels seraient localisés à moins d'un quart d'heure devient de plus en plus difficile à atteindre. La situation risque même de se dégrader davantage avec la suppression et ça a été dit tout à l'heure de nombreuses lignes de transport en raison d'abord de la pénurie de conducteur aussi bien de bus que dans les trains mais aussi de la privatisation du service public plutôt que de favoriser le secteur privé il est nécessaire de privilégier une régie publique à l'échelle régionale pour garantir une offre de transport de qualité pour tous. On ne peut échapper aujourd'hui à une critique aussi de la politique tarifaire portée par Île-de-France Mobilités, la hausse des tarifs décidée par la région au nom du renforcement de l'offre et du retour à la situation d'avant la crise sanitaire est inacceptable. On est très loin d'une tarification solidaire voire même d'une gratuité qu'on évoquera tout à l'heure. Les franciliens méritent une réponse plus ambitieuse et plus juste pour résoudre la crise des transports. Dans ce contexte pour notre commune Montreuil l'extension du réseau de transport en commun est essentielle. L'inauguration de la ligne 11 et le prochain prolongement du TramT1 sont des avancées positives, mais elle ne couvre qu'une partie des besoins urgents. Les quartiers comme les Ruffins et le Morillon en pleine transformation restent largement isolés des réseaux de transport. Ces zones confrontées à des défis sociaux et économiques majeurs doivent bénéficier d'une meilleure desserte. Le prolongement des lignes 1, 3 et 9 ainsi que l'amélioration de la fréquence des lignes de bus doivent être des priorités absolues pour garantir un accès équitable au transport public pour tous les montreuillois. Ces projets doivent figurer parmi les priorités régionales d'ici 2030. Autre défi majeur l'accessibilité des transports pour les personnes en situation de handicap, les promesses faites à l'occasion des Jeux Paralympiques de 2024 notamment en matière d'accessibilité, des stations de métro n'ont pas été tenues, la loi de 2005 sur l'égalité des chances pour les personnes handicapées continuent d'être ignoré à ce jour, 93 % des stations de métro restent encore inaccessibles et 60 % des lignes ne sont toujours pas vocalisées, le réseau PAM censé aider les personnes à mobilité réduite souffre de dysfonctionnement persistant et la Région a mis en demeure son opérateur Kizio c'était le mois dernier, retard, annulation et non-respect des horaires. Il est urgent que le plan mobilité engage une transformation réelle et concrète du réseau pour garantir à tous sans exception un accès fluide et sécurisé au transport public. La question des mobilités douces notamment du vélo est également primordiale à Montreuil avec un tissu urbain dense, une population plutôt jeune et active. L'usage du vélo connaît un essor important cependant les infrastructures actuelles sont insuffisantes. Nous devons accélérer la création de pistes cyclables sécurisées, continuer le plan vélo que nous menons sur Montreuil, de parking à vélo adapté et plus largement de solutions à mobilité partagée. L'Île-de-France et nous avons besoin de la région, pour cela doit devenir un modèle en matière de mobilité durable avec une politique cyclable ambitieuse et cohérente qui incite les franciliens à privilégier des modes de transport moins polluants et plus respectueux de l'environnement. Je me permets de rebondir sur ce sujet sur les inégalités sociales et territoriales au cœur de cette réflexion. Les efforts de la région, de la métropole pour améliorer l'infrastructure de transport ne sont pas toujours équitablement répartis. Notre objectif commun doit mettre un terme aux inégalités géographiques et sociales et aux disparités trop importantes entre les territoires riches et les quartiers dit « populaires » à Montreuil. Il est crucial que les investissements publics en matière de transport bénéficient en priorité aux quartiers les plus enclavés. Un mot enfin concernant la zone à faible émission qui est un sujet important pour les mobilités porté par la métropole et qui, en 2025, va étendre les restrictions pour les véhicules de catégorie 3. Nous ne sommes pas contre le principe, mais nous insistons sur le fait et nous l'avons déjà dit qu'elle doit être accompagnée de mesures concrètes et équilibrées notamment pour accompagner le remplacement du parc automobile. La ZFE doit s'inscrire dans une stratégie globale pour améliorer la mobilité, augmenter l'offre de transport en commun, garantir des tarifs accessibles et réduire la place de la voiture en ville. Parallèlement il faut soutenir le covoiturage et accompagner les changements culturels nécessaires pour réduire notre dépendance à la voiture individuelle. Aussi pour finir il est urgent de repenser la mobilité en Île-de-France de manière plus inclusive et solidaire en adoptant une approche globale nous pourrions véritablement améliorer la qualité de vie des franciliens et garantir une mobilité équitable pour tous dans le respect des principes de transition écologique. Notre groupe votera favorablement à l'avis proposé par la ville de Montreuil. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil
« Merci beaucoup. Monsieur Serne vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movic

« Merci Monsieur le Maire évidemment ce plan me tient particulièrement à cœur puisqu'il va remplacer le PDUIF Plan de Déplacement Urbain d'Île-de-France que j'avais porté et fait voter il y a 10 ans en juin 2014.
À l'époque vous m'aviez même invité à parler devant sept maires devant cette même salle pour porter les projets notamment de financement de la ligne 11, à l'époque je devais pas être trop minable, mais on vieillit quoi...
Voilà ce plan, vous demandez l'avis de la commune, est assez dithyrambique du coup en décalage pas mal avec la plupart des interventions des groupes de la Majorité. Ce soir je m'interroge sur le pourquoi rendre un avis favorable. Un certain nombre de collectivités rendent un avis en disant voilà ce qu'on a à dire sur ce plan et sans dire si c'est favorable, défavorable. Voilà de toute façon notre avis n'est ni opposable ni contraignant mais la plus un certain nombre de collectivités se contente de dire voilà les points sur lesquels on aimerait qu'il y ait des modifications ou voilà les points sur lesquels on aimerait que le plan soit renforcé. De ce point de vue c'est un peu étonnant de commencer par un truc assez dithyrambique en disant ce plan est très bien, on est favorable en disant ensuite qu'il y a deux réserves et après en mettant une dizaine de points sur lesquels on veut insister mais du coup on sait pas si c'est des réserves, des recommandations. Je pense que ça enfin que ça serait peut-être comment dire ça serait utile de leur donner une vraie, enfin un vrai statut à ces points numérotés mais qui sont ni des réserves ni des recommandations et qui du coup risquent de pas forcément être prise en compte dans la synthèse qui sera faite des avis rendus par les personnes publiques associées. Par ailleurs on peut s'interroger sur le côté favorable en fait on aurait pu se contenter vraiment de pointer des réserves. La ville de Paris a voté un avis défavorable, une bonne partie de la gauche régionale c'est prononcé pas de façon favorable non un certain nombre, même de nombreux amendements ont été portés par la gauche régionale qui ont la plupart d'ailleurs été balayé par la majorité régionale de droite et de fait il y a quand même et certains de mes collègues l'ont dit à l'instant il n'a pas que des qualités. Ce plan il y a effectivement les services d'Île-de France mobilités ont bossé et bien bossé mais un certain nombre d'objectifs aurait pu être plus ambitieux. Il y avait trois scénarios et c'est pas le scénario le plus ambitieux qui a été retenu sur le vélo notamment l'ADEME prône plutôt d'aller vers un objectif de 20 % de part modal on est très loin de ça dans le plan qui est proposé

en plus le plan il est proposé à 2030 alors qu'il va être adopté en 2025 donc c'est pour un plan de 10 ans. C'est un peu compliqué il est très peu prescriptif, il est pour certains sujets assez peu territorialisés ce qui risque de poser des problèmes puisque du coup on pourra dire c'était pas moi qui étais responsable et il ne tient pas compte de choses qui étaient pourtant dans le SDRIF-E le nouveau SDRIF-E qui est le fait de mettre le paquet sur un certain nombre de territoires plus défavorisés ou en tout cas où il y a des inégalités en matière. Enfin face à la mobilité et des populations qui ont moins accès à la mobilité c'est ce que dans le SDRIF-E ils ont appelé enfin l'objectif de la Région 20 minutes et dans le PMIF ça disparaît. Ça c'est plus là en fait et c'est dommage parce que cet aspect sur les inégalités territoriales et les inégalités des populations face à la mobilité ça aurait été intéressant et notamment pour nous de le porter. L'avis dit qu'on est favorable parce qu'on a négocié notamment Est Ensemble a négocié avec Valérie Pécresse, a obtenu des choses ça aurait été bien de nous dire quelle chose avait été obtenue parce que du coup ça étiendrait un peu tout ça, même quand on obtient des choses c'est pas inutile dans un plan comme ça de pousser quand même sa partie et par exemple je pense on aurait dû insister davantage me semble-t-il sur la ligne 1, sur la ligne 9, à remettre probablement des recommandations voire des amendements un peu fort sur les sujets qui nous tiennent vraiment à cœur qui sont peut-être cités dans le plan, mais il vaut mieux le dire deux fois que pas du tout. Alors pour terminer la mission régionale d'autorité environnementale a fait une série de critiques assez fermes sur ce plan notamment sur la non prise en compte d'un certain nombre de problèmes de santé publique et de pollution d'émissions de gaz à effet de serre. Les particules les plus fines ne sont pas prises en compte, les objectifs de l'OMS ne sont pas tous pris en compte bref là aussi on aurait pu être plus exigeant. Je vais poser une question parce que j'ai prévu des amendements mais vu l'ambiance j'ai l'impression que ça risque d'être peine perdue. Est-ce qu'on peut discuter d'éventuellement ajouter des recommandations ou c'est pas la peine et dans ce cas-là voilà je laisse tomber parce que sincèrement si c'est pour m'en reprendre voilà il y avait, j'avais émis éventuellement 9 amendements à proposer qui ont été proposés par le groupe Écologiste d'ailleurs à la région mais bon si vous me dites que vous vous voulez un vote sans amendement sur ce plan et que c'est enfin voilà c'est fini ne changera rien à ce moment. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Votre question est bien comprise. Monsieur Stern pour les réponses de l'exécutif. »

Réponse apportée par Monsieur Olivier STERN - adjoint délégué à la relation usager, au numérique, et en charge des mobilités, de la ville cyclable, et du stationnement

Oui c'est un peu compliqué de soutenir d'une part que le document a peu de valeur et de vouloir ajouter 11 amendements en séance sur ce même document. Juste souligner Pierre sur les deux remarques que tu fais. Première sur la pollution atmosphérique c'est le cœur de notre première réserve justement prise en compte sur le principal émetteur des pollutions atmosphériques que sont les infrastructures en particulier autoroutières et là effectivement la région ne dit absolument rien d'ailleurs vu la qualité d'un certain nombre de prescriptions qui ont fait l'objet d'un travail approfondi dans le document on a un petit peu l'impression que là on est sur un domaine réservé de la présidente de région qui a choisi sur ce sujet d'imposer sa volonté et de faire en sorte qu'absolument aucune politique ambitieuse ne soit mise en œuvre sur la réduction des pollutions atmosphériques. Il en va de même sur le deuxième sujet que tu disais c'est là où je ne comprends pas bien ta remarque sur le rééquilibrage territorial c'est exactement ce qui fonde notre deuxième sujet. On peut applaudir d'un côté le fait qu'il y a un rattrapage qui est en cours sur les transports lorsque l'on inaugure la ligne 11 en effet dans quelques années le tram T1 et dire qu'en même temps on est très très loin du compte quand on regarde le cœur de la ville de Paris ou l'ouest parisien en matière de rééquilibrage territorial d'autant plus vrai que nos habitants sont encore plus que les autres dépendant d'un réseau de transport structurant fiable et donc c'est vraiment le cœur de notre deuxième réserve que de dire il y a un travail qui doit être fait sur la justice, sur la justice territoriale en matière de transport. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup et donc que proposez-vous Monsieur Stern ? »

Réponse apportée par Monsieur Olivier STERN - adjoint délégué à la relation usager, au numérique, et en charge des mobilités, de la ville cyclable, et du stationnement

« Je propose donc que nous adoptions l'avis tel qu'il est rédigé. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Oui Monsieur Serne vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Ouais je vais faire une petite explication de vote parce que du coup je comptais dans les amendements quand même parler tarifs enfin parce que du coup enfin une réserve sur la question des tarifs et de la remontée de l'offre sur les lignes de métro et de RER ça aurait pas été du luxe mais du coup moi en l'état enfin je lis hein quand même « considérant l'ensemble des apports du nouveau plan des mobilités en Île-de-France la dynamique qu'il insufflé pour une transition écologique des déplacements à l'échelle régionale » euh bon très sincèrement ça donne pas vraiment et, donc on émet un avis favorable.

C'est pas vraiment la tonalité de genre, ça aurait pu être nettement mieux. Donc dans ces conditions bah moi je m'abstiendrai parce qu'effectivement il y a des avancées et effectivement il y a certains objectifs qui sont intéressants et qui vont loin, mais on est quand même loin d'un certain nombre de choses sur les tarifs et sur l'augmentation d'offres et sur la remontée en robustesse sans parler du fait que quand même il y a un volet routier qui sur lequel a priori on n'est pas d'accord. Voilà, donc je m'abstiendrai sur ce sur cet avis. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci. Je mets aux voix l'avis qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

45 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article unique : Emet un avis favorable sur le projet de Plan des mobilités d'Île-de-France, assorti de deux réserves, tel que détaillé en annexe à la présente délibération.

DEL20241204_2 : Présentation du rapport d'activité et du compte administratif 2023 de l'Établissement public territorial Est-Ensemble

Présentation par Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Me revient de présenter le rapport d'activité de l'établissement public territorial d'Est Ensemble pour l'année 23. Je vous rappelle que c'est là une obligation légale.

Mesdames et Messieurs les élus j'ai donc l'honneur de vous présenter le rapport d'activité 23 d'Est Ensemble qui synthétise nos actions et réalisations pour notre territoire et ces 440 000 habitants. Ce document incarne non seulement notre bilan mais aussi notre vision, notre projet, celle d'un territoire solidaire, écologique, culturellement riche et résolument tourné vers le développement. Un territoire solidaire car près de 40 % de la population d'Est Ensemble vit dans un quartier prioritaire et dans des quartiers de logement public. Et face à l'inaction de l'État je pense notamment en termes d'égalité d'accès aux services publics, nous avons publié il y a quelques mois désormais notre rapport annuel sur les inégalités d'accès aux services publics sur notre territoire afin d'attirer l'attention et d'agir en faveur de la réduction de ces inégalités et le renforcement de notre cohésion sociale. En 2023, par l'intermédiaire du contrat de ville, 502 projets ont été financés représentant un investissement total de 5,7 millions d'euros. Ces projets touchent des domaines essentiels l'éducation, le lien social, le développement économique et l'amélioration du cadre de vie. A Montreuil ce sont 86 projets qui ont bénéficié de ces financements renforçant ainsi la vitalité de nos quartiers, les initiatives pour l'emploi des jeunes comme le plan régional d'insertion pour la jeunesse et les événements Sport Emploi illustrent également notre engagement pour la réduction des inégalités sociales et économiques. En 2023, près de 581 personnes éloignées de l'emploi ont pu bénéficier ainsi de clauses sociales dont 181 Montreuillois et Bagnoletais qui ont trouvé une voie d'insertion témoignant de l'efficacité des partenariats que nous avons à l'échelle locale. La justice sociale étant de notre point de vue liée à la justice climatique nous avons souhaité faire d'Est Ensemble un territoire écologique, un territoire de transition écologique. Nous avons donc franchi en 2023 des étapes importantes avec les projets emblématiques comme le Grand Chemin qui reliera d'ici 2030 les grands parcs et espaces naturels de notre territoire. L'an passé c'était le temps des études préliminaires qui ont jeté les bases solides du projet tandis que des esquisses du tracé sur le Plateau ont été élaborés, des réunions publiques ont ainsi été organisées à Montreuil, à Bagnolet à Romainville et offert un espace d'échange et de concertation sur ce projet avec les habitantes et les habitants de nos villes. En décembre 23, le chantier du tronçon démonstrateur a été lancé marquant ainsi la première étape concrète de ce projet ambitieux. Aujourd'hui vous pouvez voir actuellement les travaux de dévoiement et de rénovation de réseaux qui ont lieu dans certaines rues de Montreuil concernées par le Grand Chemin et dont l'aménagement se poursuivra tout au long de l'année 25. Nous avons également poursuivi la mise en œuvre du plan arbre en développant également les premières actions du plan arbre à destination des particuliers et des copropriétés. Ce programme ayant permis aux habitantes et aux habitants disposant d'un espace vert extérieur de contribuer ainsi à la végétalisation du territoire. 2023 c'est également l'année de mise en œuvre opérationnelle de la régie publique de l'eau potable et de l'assainissement pour poursuivre les objectifs suivants : rendre un service au plus près des habitants, proposer une tarification sociale et environnementale avec une redevance d'assainissement au plus juste des besoins, être une régie de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées et pluviales de qualité ainsi l'abonnement est devenu gratuit. Les 10 premiers mètres cubes d'eau essentiels sont gratuits et les tarifs augmentent en fonction du niveau de consommation. Au 1er janvier 24 la régie publique prenait pleinement la responsabilité de la distribution d'eau potable. Enfin en 23 les ateliers Diderot à Pantin inaugurés ont posé les bases d'un écosystème dédié à l'économie circulaire et à l'écoconstruction avec l'usine des transitions située sur l'ancien site industriel Saft à Noisy le Sec et bientôt le village du réemploi à Montreuil au sein de la ZAC Fraternité. Ces espaces incarnent la synergie entre innovation économique, innovation sociale et engagement écologique. Ils illustrent aussi notre vision d'un territoire qui souhaite développer des formes d'alternatives en matière économique. Je terminerai la présentation succincte de ce rapport par affirmer que notre territoire est doté d'une grande richesse culturelle d'une part parce que notre réseau de six cinémas publics qui cumule 610 000 entrées en 2023 est unique en Europe. Nous nous distinguons également par notre soutien à la création indépendante et à notre mission d'éducation populaire d'autre part parce que le Méliés se hisse au rang de première salle indépendante d'art et d'essais de France en termes de fréquentation. Il le restera en 2024 puisque nous avons d'ores et déjà dépassé le record de fréquentation avec plus de 400 000 entrées enregistrées jusqu'à ce jour ce qui est unique sur le territoire national.

L'équipe du Méliés dont je salue le directeur Stéphane Goudet a proposé des nuits du cinéma, des cinés concerts, des concours de court-métrage et une université populaire du cinéma ; Ces initiatives renforcent le rôle du Méliés comme un lieu de rencontres, de réflexion en résonance avec les besoins et les aspirations de nos habitantes et de nos habitants. Nos 12 bibliothèques ne sont pas en reste avec plus de 1,2 millions de prêts documentaires en 2023 marquant une hausse remarquable de 12 % en 2 ans, je parle à nouveau sous le contrôle d'Alexie Lorca, nous sommes le seul réseau à l'échelle nationale à avoir connu une telle augmentation du nombre d'élèves, d'enfants fréquentant les bibliothèques et tout comme le cinéma. Moi j'attribue cela à un choix que nous avons fait de ne pas simplement faire de nos bibliothèques ou de nos cinémas des lieux de diffusion, des lieux où on vient consommer un livre ou un film mais des lieux de pratique, des lieux d'éducation populaire, des lieux d'animation qui à tous les âges et même pour nos bibliothèques quand les enfants ne savent pas encore lire permet d'aller vers les publics et de leur faire partager la passion du livre. Je veux vous signaler que le nombre de prêt devrait encore s'accroître puisqu'à la rentrée 24 chaque élève de CP d'Est Ensemble a reçu sa propre carte de bibliothèque et cette initiative symbolise notre engagement en faveur de l'éducation et de l'accès à la culture dès le plus jeune âge. Je rappelle les fondements de cette mesure toute simple qui était de dire il y a certaines familles qui pensent toujours qu'il faut payer quelque chose, qu'il faut amener des papiers, que ça va être compliqué bref qui ne savent pas comment fonctionnent nos bibliothèques et ça peut être un obstacle du coup à l'emprunt de livres. En envoyant à chaque enfant la carte de bibliothèque, on favorise ainsi un accès facilité d'une certaine manière. Les enfants peuvent dire j'y ai droit et demander à leurs parents de les amener dans les bibliothèques. Nous accueillons des ateliers, des spectacles, des projets éducatifs comme les ateliers de conversation en français pour les personnes allophones qui jouent un rôle crucial dans l'inclusion sociale et la participation à notre communauté et parce que nous croyons en l'émergence de nos talents locaux tant en pratique d'excellence comme en pratique amateur. Je veux enfin citer les conservatoires du territoire à Montreuil, nous avons franchi un cap décisif le 22 novembre dernier avec l'inauguration de notre conservatoire baptisé Pina-Bausch. Après plusieurs années de travaux cet équipement unique doté d'un auditorium de 200 places redevient ainsi un espace dédié à l'apprentissage, à la création, à la transmission artistique et continue de porter notre ambition culturelle pour notre territoire. Je veux signaler d'ailleurs que du point de vue de la participation des élèves issus des couches populaires qui était un des objectifs que nous nous étions donnés à l'échelle du réseau des conservatoires mais aussi à Montreuil nous commençons à enregistrer les premiers succès au conservatoire de Montreuil et l'amélioration permettant d'élargir, je dirais, la fréquentation des élèves issus des familles les plus populaires. J'arrive au terme de ma présentation elle n'est que partielle j'aurais également pu vous parler de la préparation en 2023 du nouveau marché de collecte de nos déchets qui a été avec les adjoints au maire et l'ensemble des communes un effort et un travail important au cours de 2023, de l'intensification de la sensibilisation aux zéros déchets, à l'école et notamment des centaines d'enfants qui passent par les cours de sensibilisation, mais je veux également dire les initiatives qui ont été menées dans nos cantines à Montreuil en faveur du pesage des aliments gâchés, la réduction

du coût des consommations du plan de sobriété dans nos piscines. Je veux saluer Anne-Marie Heugas notre collègue qui n'a pas pu être là aujourd'hui notamment sur le thermique, sur la rénovation thermique mais également sur le changement du règlement de la loi. Je ne sais plus en matière de changement de l'eau des piscines de l'approbation du plan guide de la porte de Bagnolet. On vient à l'instant de parler du plan de mobilité qui est un point important de pollution et de trouble pour les habitantes et les habitants de Bagnolet ou encore du dispositif territorial d'amélioration de l'habitat privé un certain nombre d'habitants de copropriété dégradé en auront bénéficié au cours de l'année 2023. Je tiens enfin à remercier les agents et les élus singulièrement ceux de Montreuil qui participent au travail communautaire au travail d'Est Ensemble et les remercier pour leur engagement. Je passe la parole à Amin. »

Intervention de Monsieur Amin MBARKI, conseiller municipal Montreuil Socialiste

« Merci Monsieur le maire. Montreuilloises, Montreuillois, chers collègues, Comme vous l'avez rappelé Monsieur le Maire cette présentation est une obligation légale, mais elle nous permet aussi de rappeler deux trois messages politiques importants s'agissant de notre territoire Est Ensemble. Ce territoire et les politiques qu'il mène sont au cœur de la vie des habitantes et des habitants de notre ville, au cœur du principe de quotidienneté lorsque l'on parle de la rénovation de la piscine Maurice Torez pour faire nager nos enfants c'est le quotidien, lorsqu'on va en amis dans cet équipement magique qui est le Mèlies c'est le quotidien, lorsque l'on rénove nos quartiers à la Noue, lorsque l'on rénove nos quartiers au Morillon c'est le quotidien qu'on améliore et c'est Est Ensemble qui est à la manœuvre sur ces politiques-là. Mais un paradoxe que j'aimerais ici souligner entre cette place qu'occupe le territoire dans nos vies et la faiblesse des ressources que le territoire possède pour pouvoir agir encore davantage. C'est un territoire qui n'a pas de ressources propres, c'est un territoire qui voit ses compétences éclatées avec la métropole du Grand Paris, c'est un territoire qui ne bénéficie pas assez de péréquation et de la dynamique de richesse d'autres villes et malheureusement 9 villes pauvres financièrement ne font pas un territoire riche et ce débat-là ce n'est pas juste un débat institutionnel c'est un débat éminemment politique. Le modèle métropolitain fonctionne très bien dans plein d'endroits en France. Il fonctionne très mal à Paris dans les villes limitrophes et en petite couronne. C'est un enjeu politique majeur et on ne fera pas demain les grandes transformations dont nous avons besoin sans un territoire renforcé, on n'améliorera pas par exemple la qualité de l'air sans un territoire renforcé. On parlait des mobilités, sans un territoire renforcé, on n'arrivera pas à combattre le mal logement si on n'a pas ce territoire qui voit ses compétences renforcées. C'est un enjeu politique majeur. Je souhaitais ici au nom du groupe Socialiste le rappeler. Espérons que le nouveau gouvernement qui va probablement prendre ses fonctions rapidement va pouvoir se saisir de ce sujet et espérons que le débat pré municipal de 2026 mettra au cœur non pas cette mécanique institutionnelle tel qu'on l'a trop souvent présentée mais cet enjeu politique fondamental qui est la façon dont les villes limitrophes peuvent agir dans la solidarité pour les grandes infrastructures. On n'y arrivera pas tout seul. Est Ensemble est un outil qui doit être renforcé. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Nous prenons donc acte de la présentation du rapport. Non Pierre Serne vous souhaitez la parole ? »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Oui enfin je parle pour nous deux, ouais pour ma collègue Choukri Yonis et moi-même s'agissant de ce dossier qui est quand même important. Là pour le coup autant on a essayé de récupérer avec les documents qu'on a eu finalement après les bugs mais là il y a quand même tout le compte administratif et puis il y avait tout ce rapport donc franchement.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Pardon excusez-moi est-ce que vous pouvez parler plus près du micro je vous entends mal ? »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« J'ose pas parler fort parce que j'ai peur que vous m'engueuliez après. Donc on a eu des problèmes pour avoir accès à un certain nombre de documents qui étaient annexés. Je pense que ça vient des paramètres enfin ce n'est pas la faute des services c'est voilà mais en l'occurrence du coup on a récupéré des tas d'annexes voilà et celle-là avec ma collègue on n'a pas eu le temps de creuser donc on s'abstiendra enfin voilà on s'abstient sur la prise d'acte ce qui est un peu bizarre mais voilà merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup ça a bien été noté. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article unique : Prend acte du rapport d'activité et du compte administratif de l'Établissement public territorial d'Est Ensemble pour l'année 2023.

DEL20241204_3 : Attribution de la bourse « Jean Guerrin » d'aide à l'écriture d'une œuvre dramatique pour l'année 2024

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Nous passons donc à la délibération numéro 3 sur la bourse Jean Guérin. Madame Lorca vous avez la parole. »

Présentation par Mme Alexie LORCA – adjointe au maire déléguée à la culture et à l'éducation populaire

« Merci Monsieur le Maire. Cette bourse Jean Guérin nous l'avons créée en 2019. C'est une bourse d'aide à l'écriture, à une écriture théâtrale qui procède d'un axe important de nos politiques culturelles à savoir l'accompagnement de l'émergence d'artistes, artistes qui sont très nombreux dans

notre ville et on est parti d'un constat qu'à la jeunesse de toute œuvre et d'ailleurs de toute politique culturelle sont les auteurs et les autrices et ce sont des métiers particulièrement peu visibles et parmi les plus précaires des métiers des arts et de la culture. Cette bourse est accompagnée d'une dotation de 2 000 € qui permet au lauréat notamment de s'inscrire plus facilement dans des résidences d'auteurs où on demande souvent aux auteurs et aux autrices de venir avec un petit peu d'argent voilà puisque souvent ce sont des résidences qui sont non rétribuées et puis elle permet également à la lauréate ou au lauréat de bénéficier d'un accompagnement du théâtre Berthelot Jean Guerrin et souvent aussi de nos partenaires en particulier la bibliothèque Desnos, et le théâtre public de Montreuil. Cette année la bourse a été attribuée à l'unanimité du jury à Diane Chavelet qui est une autrice montreuilloise, fondatrice avec le dramaturge guinéen Hakim Bah de la compagnie « Paupière Mobile » pour son « projet 12 » donc son projet d'écriture s'appelle 12. Il s'agit d'une œuvre en devenir donc la bourse étant attribuée pour aider l'auteur ou l'autrice à développer son projet et alors ce qui nous surprend je ne sais pas si c'est le bon mot mais chaque année, c'est que des sujets ressortent très fortement de façon assez massive. On a évidemment l'environnement, toujours le genre, les problèmes de domination et puis les violences conjugales, on a toujours par année des thématiques qui sont très prégnantes comme ça et qui sont traitées de façon très différente, de la comédie à la tragédie voilà. Alors partant de cette délibération et considérant les autres délibérations qui sont dédiées à la culture dans ce conseil municipal un peu plus loin dans l'ordre du jour je souhaite dire quelques mots sur la situation actuelle des politiques publiques culturelles dans nos collectivités et dans notre pays et je crois d'abord qu'il faut rappeler qu'en France le financement de ces politiques est porté à 70 % par les collectivités territoriales et que parmi ces 70 % les 2 tiers sont portés par les communes et les communautés d'agglomération et pourtant la culture ne relève pas d'une compétence obligatoire des communes et des communautés d'agglomération. Elle relève donc ces politiques publiques de la culture au niveau local exclusivement de la volonté politique des exécutifs et donc constitue de fait et vous disiez Monsieur le Maire notamment à travers Est Ensemble qui développe de fortes politiques culturelles également issues d'ailleurs de nos villes, elle constitue donc un marqueur très fort en termes de choix de société. Or depuis plusieurs années maintenant à coup de coupes budgétaires massives, les gouvernements successifs contraignent nos collectivités, nos communes à se recentrer uniquement sur leurs compétences obligatoires dont la culture ne fait pas partie dans nos collectivités. A Montreuil, à Est-Ensemble on tient vaillamment contre les vents contraires, mais je pense que c'est important de le rappeler que si nous continuons à mener des politiques culturelles c'est par un effort et une volonté collective massive. Alors pourquoi financer au final ces politiques culturelles puisque ce n'est pas de notre compétence ? Je crois d'abord que c'est être convaincu que la culture pour plagier Malraux est « ce qui fait de l'être humain autre chose qu'un accident de l'univers c'est être convaincu que chaque être humain a une culture, qu'il existe des cultures différentes qu'aucune n'est supérieure à une autre et que la plus grande richesse est finalement le plus grand bonheur. » C'est la rencontre, l'échange, le partage entre les cultures et les arts et puis c'est aussi un vecteur de paix, c'est être convaincu qu'une société libre, éclairée et progressiste ne peut se construire sans une culture libre des entraves du marché et des morales particulières dogmatique et partisane et libre des logiques délétères de domination et d'assignation. Financer des politiques culturelles c'est aussi mettre en œuvre des dispositifs de médiation et d'actions culturelles, d'éducation populaire qui permettent un accès à toutes et à tous, à tous les arts et à toutes les cultures pour tout le monde dès le plus jeune âge et en mettant l'accent bien évidemment et les efforts sur les populations les plus en difficulté et je crois que ça c'est particulièrement important à souligner car c'est un travail de médiation et quotidien, c'est un travail d'extrême proximité, c'est un travail de dentelle qui est essentiel mais très très peu visible et il est mené majoritairement par de jeunes femmes très diplômées et très formées mais souvent très mal payées au regard de leur diplôme. Elles pourraient en effet prétendre à des salaires beaucoup plus conséquents dans d'autres branches, dans le privé ce sont donc des militantes et des militants des arts et de la culture qui font mentir les procès en individualisme que l'on tente beaucoup trop souvent à la jeunesse et je crois j'avais vraiment envie de souligner ce travail et de leur dire merci. Vous ne les connaissez pas parce que c'est un vrai travail de l'ombre, mais elles sont vraiment et ils sont des piliers très très importants de nos politiques culturelles et puis c'est permettre à toutes et à tous de pratiquer un art à travers les très nombreux établissements publics ou associatifs de la ville et là encore à tous les âges de la vie financer des politiques culturelles c'est aussi avoir conscience que ces politiques n'existeraient pas sans la création et sans les artistes. C'est enfoncé des portes ouvertes mais surtout par les temps qui court je trouve que c'est assez important et qui il faut donc accompagner la création et permettre aux artistes de créer de façon totalement libre et de rencontrer des publics et cette conscience-là nous oblige à l'heure où la censure en termes de création de programmation et de diffusion revient au galop qu'elle soit du fait de politique ou de mouvement citoyen et quand bien même pardon la création artistique, la programmation et la diffusion sont protégées par la loi parce qu'on a une loi depuis 2016 qui protège dans l'article 1er d'ailleurs dit qu'en France la création est libre. On assiste actuellement à des annulations de spectacles, d'expositions, des demandes de déprogrammation de film, des manifestations devant des établissements culturels, des intimidations, des menaces parfois violentes, les dérives sont pléthore et elles induisent de plus en plus d'autocensure chez les artistes et ça c'est extrêmement grave à mon sens parce que pour certains artistes bah se dire aborder tel sujet c'est aller au casse-pipe, on sera pas programmé et puis de la censure préventive pour les acteurs de la culture, les programmeurs je ne vais pas programmer tel spectacle parce que ça pourrait choquer telle partie du public, ça va être trop clivant. Bref on est en train de se priver d'une partie de la création extrêmement importante et d'une partie de la création qu'il faut, qui peut faire bouger les lignes dès lors dans ce contexte que devient l'échange, la rencontre, la confrontation des idées, la nécessité d'être dérangé pour évoluer, développer un esprit critique, la capacité d'oser penser contre soi-même ce qui reste pour moi quelque chose d'assez fondamental.

Bref tous ces éléments qui sont les lignes de force de l'art qui forment un citoyen, une citoyenne et fonde une société éclairée, démocratique et progressiste car à mon sens c'est bien de démocratie qu'il est question quand on empêche la découverte d'une œuvre et le débat qu'elle peut susciter. Il y a eu récemment un rapport sénatorial qui pointait les dérives actuelles dans la société française autour de la création artistique et de la censure aujourd'hui même le ministère de la Culture a annoncé mettre en œuvre plusieurs mesures pour protéger la liberté de création, de diffusion et de programmation. Bon dans le contexte voilà c'est une bonne idée on verra ce qu'il en est de cette mise en œuvre, c'est aussi de la démocratie et d'une autre forme de censure et de la culture dans leur ensemble qui les questions quand pour répondre à la forfaiture de l'État qui fait les poches des collectivités. Certaines de ces collectivités dynamisent purement et simplement le budget qui était alloué à leur politique culturelle. Elles prennent donc prétexte de ce qu'est en train de faire le gouvernement pour supprimer jusqu'à plus de 70 % des crédits qu'elles allouaient à la culture après la région Rhône-Alpes c'est autour de la région des Pays de la Loire de faire la peau aux politiques culturelles en prenant prétexte, je le disais donc, de participer au redressement des finances de l'État. C'est d'autant plus en termes de démocratie évidemment c'est quelque chose de terrifiant mais alors en terme économique ça l'est tout autant puisque on sait et ça ce sont des chiffres du ministère que pour 1 € investi les retombées économiques sont de 6 € dans le monde des arts et de la culture. Alors c'est bien un prétexte, car il s'agit pour la présidente de cette région de régler ses comptes avec les acteurs de la culture et de régler leurs comptes aux artistes de façon décomplexée en s'en ventant carrément c'est une façon de renier totalement l'exception culturelle qui est une richesse de notre pays, qui est l'une des bases du socle républicain et qui accuse la culture d'être, alors je la cite « un monopole intouchable dépendant de l'argent public » ce faisant elle s'engouffre dans la brèche largement ouverte par les extrêmes droites européennes et états-uniennes et qui avait d'ailleurs il y a fort longtemps été initiée en France par Jean-Marie Le Pen qui évoquait je cite la dégénérescence de l'art. Je cite encore le terrorisme intellectuel de la gauche et voulait en finir avec les subventions. Je cite encore [...] voilà une brèche qui a été continuée par la municipalité de Fréjus qui a fait imposer une plaque sur des ateliers laissés par des artistes que cette même municipalité avait contraint à quitter les lieux au bénéfice d'entreprise et la municipalité a donc fait appliquer sur ces ateliers une plaque qui disait ici avant un feignant, aujourd'hui un travailleur, au fil des désengagements de l'État ou des collectivités dans les politiques publiques de la culture. Évidemment qu'est-ce qui se passe ? Le marché et les opérateurs privés arrivent en courant dans les musées, les salles de spectacles et avec des propositions ou alors vers des propositions très patrimoniales hein on revoit émerger le discours des classiques contre les contemporains, une

supposée identité nationale contre les propositions notamment du spectacle vivant et du cinéma issu d'autres cultures ou mêlant d'autres cultures et puis un débat entre l'événementiel pour/contre le projet ? Contre le projet de médiation d'action culturelle d'ores et déjà le syndicat des théâtres privés fait état de thématiques qui sont inprogrammables dans le secteur privé donc là c'est de l'autocensure pure et simple puisque les artistes ne proposent plus ces thématiques dans les spectacles privés puisqu'ils savent qu'ils ne seront pas programmés et parmi alors dans le top de ces thématiques inprogrammables dans le privé l'écologie et le genre. Voilà, donc on voit à quel point tout ça nous entraîne vers une uniformisation de la pensée, une assignation à une approche unique du monde présent et à venir on le voit encore et j'insiste c'est un problème démocratique majeur et si nous collectivité ne pouvons plus local, ne pouvons plus participer de façon aussi majoritaire à ces politiques culturelles qui permettent à nos territoires de tenir debout imaginez ce que ce que peut devenir notre pays. Donc si les mots émancipation, liberté, création, imagination, beauté, démocratie ont encore un sens pour nous ce que je crois, je vous invite toutes et tous à vous mobiliser et notamment à signer les pétitions qui sont en ligne actuellement dont celle des acteurs des ARS de la culture de la région des Pays de la Loire auxquels se sont joints des artistes et des acteurs de la culture et des publics de tous les autres territoires de notre beau pays. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Alexie Lorca. Catherine Serres vous avez la parole. Alors juste je le redis aux élus il faut appuyer une seule fois et ensuite ne plus toucher. »

Intervention de Madame Catherine SERRES, conseillère municipale Générations Montreuil Ecologie et Solidarité

« Monsieur le Maire, Chères Montreuilloises et Montreuillois, Chers collègues,
Notre groupe se réjouit que la ville fasse une place belle à la culture de même qu'Est Ensemble. Comme Monsieur le Maire l'a rappelé il y a peu de temps dans ces temps un peu troublés où on est souvent à se demander quel va être le l'avenir et le sens de nos vies. La place de la culture nous semble fondamentale pour continuer d'avoir une vie qui fait sens. La créativité des Montreuilloises et des Montreuillois n'est plus à prouver. Le nombre d'événements culturels qui jalonnent la ville est tout à fait considérable, les forces vives de la création sont un ferment de cohésion de notre ville via la curiosité pour l'autre, la compréhension, l'apprentissage. Si on dit souvent que tout est politique on peut dire aussi de la même façon que tout peut être culture et que tous les arts doivent être représentés et soutenus dans notre territoire. C'est une fierté en tant qu' élu que nous ayons à cœur de cultiver l'exception culturelle montreuilloise. Toutes les villes ne font pas l'effort qu'à Montreuil ont fait pour la culture et c'est à souligner. Alors remettre un prix en soutien du travail naissant d'une autrice dramatique c'est participer au souffle le vital. La culture est spécifiquement l'intimité partagée de l'écriture, c'est raconter nos histoires, raviver les mémoires, ouvrir des horizons, faire réfléchir, faire imaginer et développer l'esprit critique. Si on arrête de faire tout ça on peut continuer à vivre certainement, mais on vit comme des légumes et ça n'a pas beaucoup d'intérêt. Faire sens, partager la culture, partager la vie en commun, être dans la même salle pour vibrer d'une même émotion, partager des impressions après un spectacle c'est favoriser aussi le vivre ensemble. Nous nous réjouissons qu'en ces temps de restriction budgétaire parce que certes le gouvernement est tombé enfin il faudrait être bien optimiste pour imaginer que dès les mois qui viennent notre budget municipal se voit tout d'un coup multiplié par 2 et donc nous avons hélas beaucoup d'arbitrage à faire pour se départir de certains projets auxquels nous tenions et nous sommes heureux que cette bourse au milieu de ces difficultés subsiste car aider une autrice débutante c'est favoriser la création future, c'est favoriser le talent et c'est aller du côté de l'espoir. Montreuil c'est réservé un espace sécurisé pour accompagner les précaires, les fragiles, ceux qui tentent malgré tout de faire vivre la beauté. Nous voterons donc cette délibération avec enthousiasme. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Pierre Serne vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Comme l'an dernier je suis un peu étonné parce qu'en fait c'est l'occasion en ayant cette délibération avec débat de mettre en valeur a priori justement l'artiste et le projet qui obtient la bourse et en fait on a parlé de plein de choses très intéressantes au passage, bon l'extrême droite censure mais c'est pas les seuls et si à l'occasion vous croisez les dirigeants vietnamiens vous pourrez éventuellement parler censure aussi parce que c'est pas le pays où l'art et la culture sont les plus libres. Or je pense qu'ils viennent régulièrement ici donc ça pourrait être l'occasion de lui glisser un mot Madame Lorca sur les très bonnes choses que vous avez dites tout à l'heure. Mais pourquoi ne pas dire un mot du projet qui est assez enfin, qui est un projet fort en fait de celui qui obtient la bourse en fait parce que c'est une autrice mais un projet aussi qui est pas encore mis en scène et qui est vraiment à l'état de projet et qui est sur un sujet très dur, enfin qui est sur les violences enfin violences très graves sexuelles et sexistes et que ça aurait été l'occasion de dire aussi comment ça peut être compliqué aussi de faire de l'art ou enfin de faire du théâtre sur ces sujets-là. Ce qui explique assez bien la note de présentation de l'artiste moi j'ai la même question que l'an dernier mais j'ai toujours pas compris pourquoi est-ce que un des critères de la bourse c'est de ne pas avoir été publié. Evidemment c'est le but c'est pas d'aider quelqu'un qui est déjà très installé voilà mais dire il faut pas avoir été publié auparavant c'est un peu étonnant parce qu'en fait voilà on peut avoir besoin d'être aidé sur un projet, avoir besoin d'être porté voilà, mais on peut avoir aussi publié quand même et c'est pas infamant et ça veut pas forcément dire qu'on est déjà en haut de l'affiche. Donc est-ce qu'il y a une raison précise particulière sur ce critère particulier et quand même juste enfin voilà on peut dire un mot quand même je sais pas de l'œuvre, enfin du projet d'œuvre et de comment éventuellement il s'inscrit dans le paysage culturel montreuillois. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Lorca vous souhaitez répondre ? Juste sur le point soulevé. »

Réponse apportée par Mme Alexie LORCA – adjointe au maire déléguée à la culture et à l'éducation populaire

« Bah les critères oui pourquoi parce qu'il y a énormément de jeunes auteurs et de jeunes autrices qui n'ont jamais été publiés. Alors d'abord la publication au théâtre sur les écritures dramatiques ce n'est pas pléthore hein, donc on a une majorité d'autrices et d'auteurs qui n'ont jamais été publiés euh et encore une fois je le rappelle enfin une bourse c'est un soutien d'une collectivité dans un projet artistique. C'est extrêmement important, ça permet de déclencher d'autres aides de collectivités, d'associations, c'est extrêmement important. Il nous a paru logique dans le cadre du soutien notamment à l'émergence puisque Montreuil est quand même un territoire d'émergence beaucoup plus que de diffusion, un territoire de création où créer donc de très nombreux jeunes autrices et auteurs. Il nous a semblé important de pouvoir vraiment flécher vraiment ces autrices et ces auteurs de premières œuvres et qui d'ailleurs ne sont pas tous forcément jeunes hein puisqu'on peut écrire pour le coup son premier, avoir un premier projet à un âge plus avancé. Voilà la raison pour laquelle. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Proposition adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le versement de la somme de 2 000 € de la bourse Jean Guerrin à Madame Diane CHAVELET, désignée lauréate par le jury.

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20241204_4 : Attribution de subventions aux établissements du primaire pour l'année 2024/2025

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Délibération numéro 4 pour les subventions aux établissements du primaire pour l'année 24-25. »

Présentation par Madame Dominique ATTIA, adjointe au maire déléguée à l'éducation

« Merci Monsieur le Maire citoyennes citoyens mes Chers collègues,

La délibération qui nous est soumise ce soir porte sur la formalisation des partenariats éducatifs entre la ville de Montreuil et l'éducation nationale dans les écoles maternelles et élémentaires. Une prochaine délibération vous sera soumise et qui sera examinée en conseil pour les établissements du 2 degrés. Que ce soit donc pour le premier ou dans une moindre proportion le second degré, nombreux sont les enseignants qui se sont saisis de nos dispositifs d'appel à projet pour élaborer des actions pédagogiques riches, allant au-delà des sentiers battus et leur permettant de faire découvrir aux enfants des univers différents. Le nombre de projets que nous avons reçus et que je vous propose ce soir de subventionner atteste non seulement de la pertinence de notre engagement mais de combien il est attendu par les équipes enseignantes. En effet les aides que nous attribuons garantissent non seulement la réalisation de nombreux projets mais aussi un accès à tous les enfants des classes concernées dans la mesure où ce soutien financier abaisse voir fait disparaître toute demande de contribution financière des familles. Je rappelle s'il en est besoin que les subventions sont exclusivement attribuées aux établissements du public. Ces projets suscitent donc un réel enthousiasme et représente un temps fort pilier des projets de classe qui rayonnent sur toute l'année. Ces passerelles appuyées sur nos dynamiques locales autour notamment de l'art du sport, de la citoyenneté de l'environnement, des différentes formes de musique, du cinéma, de l'alimentation, de l'éducation au goût du théâtre sont autant de démonstrations de ce que notre ville a à offrir aux enfants pour leur épanouissement. Avec notre volonté d'agir toujours plus pour tous les enfants la semaine dernière enfin vers le 20 novembre nous célébrions les 35 ans de la Déclaration des Droits de l'Enfant. Ainsi plusieurs initiatives se sont déroulées dans le cadre des temps forts du projet éducatif du territoire en cours de renouvellement, initiatives pendant lesquelles les enfants ont approché ce thème si parlant, tellement évident quand on y pense de l'accès au droit pour les enfants de se nourrir, de se loger, de s'éduquer, de se soigner, d'apprendre dans un environnement stable loin des guerres et de la pauvreté, protégé des maltraitances et de la violence. Sur le territoire d'Est Ensemble Monsieur le Maire l'a rappelé tout à l'heure la remise d'une carte de bibliothèque à tous les enfants qui entrent en CP permet un accès gratuit et illimité aux 13 bibliothèques du territoire. Cette nouvelle mesure impulsée par le président d'Est Ensemble et par la vice-présidente notre collègue Madame Lorca s'inscrit dans une politique publique affirmée en faveur de la lecture publique complémentaire de celle menée actuellement. Enfin depuis plusieurs années par la ville particulièrement à Montreuil, berceau de la création du salon du livre de jeunesse en fait c'est multi le soutien énoncé à l'instant sont les actions concrètes des politiques publiques que nous menons activement en faveur de l'épanouissement du bien-être, de tout ce qui concourt à donner aux enfants de notre commune et des villes territoires de la Seine-Saint-Denis des outils qui leur permettront d'être des citoyens critiques, des libres penseurs. Est-il besoin de le rappeler ce ne sont pas des compétences obligatoires des communes et bon nombre de communes s'en exonèrent alors qu'ici nous portons l'éducation, la culture, le sport, la santé pour les enfants au premier rang de nos choix budgétaires. Alors quand un renfort de médias et d'annonces à peine voilées le gouvernement accuse les collectivités d'être fautive de la dette publique ce sont ces actions qui sont visées et qui sont à effacer de nos politiques publiques sous prétexte qu'il y aurait trop de fonctionnaires dans les écoles qui enseignent, qui encadrent, qui dispensent soins et bienveillance et qui font grandir et évoluer les enfants. Ce sont les agents du service public local qu'il faut supprimer. En fait 6,2 millions en moins pour notre commune c'est une ponction politiquement et socialement insupportable si l'État poursuit son travail de sape du service public. Dans ce département le plus jeune de France là où les moyens devraient être non seulement exemplaires mais supérieurs aux autres départements les inégalités s'installent dès l'école. Par exemple 13,7 % des enseignants sont contractuels contre 7,7 % en Seine-et-Marne, 15 % d'heures de cours perdues pour cause de non-remplacement d'enseignants absents alors que c'est 10 % en moyenne nationale ce qui représente un mois de cours moins par an pour nos enfants.

Ces quelques chiffres d'une politique injuste ont été levés par un rapport réalisé par l'Observatoire de l'établissement public Est Ensemble et c'est encore aux communes qu'il revient de pallier ces carences de l'État par toutes les actions que nous menons et dont nous sommes fiers de mener notamment en soutenant les enseignants dans leur projet. En conclusion la ville de Montreuil est-il besoin de le dire à nouveau fait de l'éducation et de l'enfance son premier poste budgétaire. L'objectif principal étant la lutte contre l'échec scolaire, la lutte contre les inégalités, objectif qui contrecarre cette volonté de plus en plus assumée par les gouvernements de s'en prendre à l'école publique en rabaisant ses ambitions intellectuelles, en l'affaiblissant par le manque de moyens, en méprisant enseignants, parents, enfants de notre ville et de la Seine-Saint-Denis. Acquérir des connaissances, restaurer la confiance en soi, comprendre, développer sa curiosité c'est permettre à tous les enfants d'apprendre et de réussir. Aussi mes chers collègues je vous remercie de votre attention et de votre vote en faveur de cette délibération. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Yonis vous avez la parole. »

Intervention de Madame Choukri YONIS, conseillère municipale Movico

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

S'agissant des subventions aux établissements primaires soumis au vote ce soir j'aurai deux remarques à formuler. Vous nous proposez de voter un montant global de plus de 132 947 € à répartir entre l'ensemble des établissements de notre ville. Tout d'abord je souhaiterais m'arrêter sur ce montant. En 2023 le soutien de la Ville aux projets scolaires des écoles maternelles et élémentaires s'établissait à 98 759 € en passant à 132 947 € en 2024. On doit reconnaître que ce soutien connaît une augmentation significative et c'est une très bonne chose qu'il faut souligner en tant que tel surtout compte tenu des conditions financières, donc de la collectivité une fois cette affirmation énoncée je souhaiterais m'arrêter quelques instants sur la répartition de ces montants et c'est là ma deuxième remarque force est de constater qu'en termes de répartition des moyens entre les différentes écoles de notre territoire malheureusement le compte n'y est pas et au fond c'est là la vraie difficulté du dispositif. Pour éclairer mon propos je vais prendre un exemple concret ce soir inscrit à l'ordre du jour de notre séance. Nous avons l'approbation des annexes communales au contrat de ville

2024-2030 dans ce cadre on a accès à un état des lieux détaillé des quartiers de notre ville qui sont reconnus comme des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Quand on parle des 5 quartiers politiques de la ville en réalité en 2024 on parle du quotidien de 32 617 Montreuilloises et Montreuillois soit un peu plus de 29 % des habitants de notre ville. Quand on s'intéresse plus précisément à la question de l'éducation dans ces quartiers les chiffres sont accablants. Ces quartiers ont en commun le fait d'avoir une population plus jeune que la moyenne et dans ces mêmes quartiers plus de 30 % des jeunes de 15 à 24 ans sont déscolarisés dans certains endroits comme je le disais tout à l'heure c'est même 40 % de ces jeunes qui sont déscolarisés. Cette déscolarisation ce n'est pas un phénomène spontané elle est le résultat d'un long processus qui plonge bien souvent ses racines dans l'école primaire. Quand on regarde la répartition des subventions entre les écoles de manière très fine malheureusement on constate qu'aucune action corrective n'est mise en place par la municipalité pour tenir compte de ces réalités de terrain. Pour montrer l'aberration que cela représente je vais prendre l'exemple des écoles élémentaires uniquement. On a 25 écoles élémentaires entre lesquelles près de 100 000 € vont être répartis en théorie cela fait une moyenne on va dire de 4 000 € de soutien de la ville par école. Dans les quartiers politiques de la ville il y a 12 écoles si je rajoute l'élémentaire Jean Jaurès qui est hors secteur bien entendu mais dans laquelle suite à la nouvelle sectorisation que nous avons votée, sont scolarisés les enfants donc qui eux habitent un secteur politique de la ville. On devrait donc compte-tenu de ces chiffres investir à peu près 50 000 € dans les écoles de ce secteur prioritaire de la politique de la ville malheureusement il n'en est rien. L'accompagnement de la ville au niveau de ces écoles c'est 35 700 € soit une moyenne de 2 975 € de soutien par école dans des quartiers politiques de la ville contre en moyenne 5 400 € par école pour le reste de la ville. Pour prendre du recul sur ces chiffres, je les ai comparés à la situation de l'an dernier. Comme je l'indiquais tout à l'heure plus haut, l'an dernier donc les sommes investies par la ville étaient moins importantes pour les écoles élémentaires, la subvention était de 69 000 € à peu près et en me livrant au même exercice je constate que l'effort de la ville était toujours moins important dans les quartiers politiques de la ville. L'an dernier en moyenne on a investi 2 500 € pour les écoles situées donc en quartier prioritaire de la politique de la ville quand on investissait près de 3 000 € dans les autres écoles de notre ville. C'est regrettable de voir que l'on est loin en fait de corriger d'une année sur l'autre et malheureusement l'écart même se creuse. Je dirais alors je sais très bien vous m'objecterez le fait que ce sont des écoles qui postulent et les équipes éducatives et que la ville accompagne les demandes je suis désolée mais quand dans une ville de manière aussi structurelle des déséquilibres sont installés, quand dans ces quartiers le taux de déscolarisation des jeunes peut atteindre 40 % je pense qu'on ne peut pas se contenter de telle justification. La ville doit revoir je pense et adapter ces procédures d'accompagnement des écoles en fonction des réalités du terrain. Je ne reviendrai pas ici sur les vacances apprenantes, cette semaine de soutien scolaire financé par l'Éducation nationale et la façon dont en 2021 par exemple la ville les avait mises en place uniquement sur le bas Montreuil déjà à l'époque je vous interpellais Monsieur le Maire vous et votre Majorité sur l'injustice qu'une telle répartition constituait mais malheureusement et comme à votre habitude je dirais cela n'avait été suivi d'aucun effet. Vous savez et ce à juste titre interpeller l'État lorsqu'il s'agit de pointer sa responsabilité quant aux inégalités par exemple entre les investissements qui sont portés sur les élèves parisiens et ceux de la banlieue c'est quand même un peu fâcheux de constater que lorsque c'est vous qui êtes aux affaires vous faites en fin de compte la même chose, c'est fâcheux et je dirais même plus que ça décrédibilise la parole politique. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci à vous. Madame Bertin vous avez la parole. »

Intervention de Madame Loline BERTIN, adjointe au maire Montreuil Socialiste

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, Chères Montreuilloises et chers Montreuillois, Cher.e.s collègues,

Sur ce sujet des subventions aux écoles peut-être on a tous, les élus de la Majorité, ont un retour d'expérience des conseils d'école auxquels ils participent ou parents comme enseignants qui ont soit eu leurs enfants dans d'autres villes, soit ont exercé leur profession d'enseignant dans d'autres villes nous disent à quel point les projets portés par les appels à projets de la ville de Montreuil sont à la fois de qualité en nombre et permettent de répondre à leurs propositions et à leurs envies. C'est bien sûr un soutien financier ce qui n'est pas négligeable notamment dans la période qui est la nôtre et dont nous avons débattu tout à l'heure mais ce n'est pas il me semble juste une approche comptable comme l'a rappelé Dominique Attia dans sa présentation c'est d'abord et aussi un soutien de fond, un soutien presque idéologique logique à ce que doit être l'école en tant que lieu de transmission de valeur et d'apprentissage de la citoyenneté. Cela dit quelque chose de notre projet éducatif et de la place qu'on donne à certains sujets je pense par exemple aux sujets environnementaux, à l'accès à la culture, à l'intégration et à l'inclusion des sujets de handicap ou encore au traitement des sujets de mémoire. Ce projet éducatif est notre projet éducatif de territoire. Il va bientôt être renouvelé puisqu'il était contractualisé pour la période de 2019 à 2024. Euh son renouvellement aura lieu en début d'année prochaine. C'est un projet qui est porté par Anne Ternisien et Dominique Attia qui porte sur une approche globale transversale de l'éducation du plus jeune âge de l'enfant jusqu'à son âge adulte à la fois sur les phases de petite enfance, sur les périodes scolaires, les périodes périscolaires, dans une approche qui porte non seulement sur ce cadre-là mais aussi sur tout ce qui peut y avoir autour. On peut penser à la santé, au soutien à la parentalité, à la prévention de la délinquance, au droit aux vacances, à l'accès à la culture ou à plein d'autres sujets. Il s'agira donc début 2025 avec le renouvellement de confirmer cette dynamique sur le projet éducatif de territoire et le groupe Socialiste prendra toute sa part à ce travail transversal et puis de l'amplifier et de le développer. Par exemple en ayant une approche autour des enfances et des jeunesse qui ne recouvrent pas toutes les mêmes réalités et les mêmes besoins, par exemple aussi en poursuivant l'effort en matière d'éducation non genrée, l'égalité entre les garçons et les filles et on le sait c'est un des prérequis à la rééducation des violences sexistes et sexuelles surtout contre les poussées réactionnaires concernant l'éducation de nos enfants auquel on assiste actuellement. On peut penser également à la prise en compte des besoins fondamentaux des enfants et des jeunes en continuant de développer la culture professionnelle autour des valeurs communes et avec un travail spécifique sur la prévention et la détection des violences faite aux enfants sous toutes leurs formes en incluant des réflexions sur la santé mentale des enfants et des jeunes aujourd'hui parents pauvres des politiques nationales en la matière alors que les besoins sont criants et croissants et en prenant aussi davantage en compte les besoins des enfants et des jeunes dans l'espace public et dans l'espace démocratique. Ce sont des axes auxquels les socialistes souhaitent contribuer dans le cadre du travail qui s'engage sur ce sujet essentiel. Les axes du projet éducatif de territoire nécessitent des plans d'action dédiés. Ils se déclinent sous plusieurs formes les subventions que nous votons ce soir avec plaisir en font partie et un dernier mot pour dire que ces subventions elles marquent également notre soutien et notre confiance dans les personnels de l'Éducation nationale dont beaucoup seront en grève demain au côté des autres agents de la fonction publique pour protester contre le contre les budgets présentés dernièrement et dans la continuité du plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Dominique Attia pour les réponses de l'exécutif. »

Réponse apportée par Madame Dominique ATTIA, adjointe au maire déléguée à l'éducation

« Monsieur le Maire,

Écoutez Madame Choukri je ne vais pas vous convaincre, mais je pense que vous ne convaincrez personne pour dire que la politique de la ville est une politique discriminante et qui favorise en gros le bas Montreuil et pas le haut Montreuil. Ce n'est pas vrai ! C'est peut-être votre sentiment vous

avez le droit de l'avoir, mais je m'inscris en faux en tout cas pour appuyer mon propos vous allez voter une délibération je l'espère qui concerne le projet DEMOS qui vient en 24 ou 25e numérotation de délibération et c'est une convention avec la Philharmonie de Paris sur 2 ans et qui va concerner les enfants du centre de loisirs Anatole France. Ce même projet DEMOS ça concernait les centres de loisirs par le passé de Fabien et également de l'école Daniel Renoult. Donc dire, appuyer sur en disant que nous discriminons n'est pas correct de votre part. Voilà nous nous avons vraiment une attention toute particulière aux projets qui sont portés par les enseignants et par les directions d'école, notamment dans les écoles REP et REP plus.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Yonis une explication de vote ? »

Explication de vote de Madame Choukri YONIS, conseillère municipale Movico

« Je regrette Madame Attia que vous déformiez mes propos. Je n'ai pas dit que la ville portait une politique discriminante je dis juste qu'il faudrait travailler plus justement pour aller chercher peut-être ces écoles qui pour des raisons diverses et variées ne postulent pas. Vous pouvez décider de ne pas regarder la réalité mais quand moi je fais enfin je l'ai pas inventé hein cette réalité j'ai les écoles qui sont en REP, j'ai regardé le montant que vous distribuez et les chiffres sont ceux sur lesquels je tombe et justement je pense qu'il est de votre responsabilité de ne pas dire que entre guillemets de ne pas le prendre sous la forme de « on discrimine » mais de se dire qu'il y a des problèmes sur des territoires, sur une partie du territoire et justement moi en tant que ville qu'est-ce que je fais pour aller chercher les gens qui sont sur cette partie ? Comment je fais pour compenser justement et leur donner aussi ?

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Une abstention d'accord. Proposition adoptée merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

1 abstention : Choukri Yonis

DECIDE

Article 1 : Approuve le versement des subventions aux écoles maternelles et élémentaires pour un montant total de 132 947,50 € pour la réalisation de projets scolaires au cours de l'année 2024/2025 selon le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à notifier les subventions susmentionnées aux écoles maternelles et élémentaires dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20241204_5 : Aide d'urgence humanitaire via l'ONG ACTED en soutien aux personnes déplacées au Liban

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Halima Menhoudj pour la délibération numéro 5. »

Présentation par Madame Halima MENHOUDJ – adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Cher-e-s collègues, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Alors en préambule je tiens à rappeler ce soir que nous nous associons aux nombreux appels à un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza et dans toute la région du proche-Orient. Rien ne peut justifier la punition collective infligée aux populations civiles et le bombardement massif d'habitation et d'infrastructures publiques. Je condamne toutes les attaques contre les civils d'où qu'elles viennent. Pour revenir sur la délibération, depuis le 8 octobre 2023 le conflit entre le Hezbollah et Israël s'intensifie à la frontière du Sud à la frontière sud libanaise. En date du 13 novembre 2024 il est comptabilisé au Liban plus de 3000 morts environ, 15 000 blessés et plus d'1,3 million de déplacés sur une population totale de 5 millions de personnes soit plus d'un Libanais sur 5. Par ailleurs, 5000 hectares ont été détruits et 500 000 élèves n'ont plus accès à leurs écoles. La source vient du compte-rendu de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale du mercredi 13 novembre 2024. Les familles se déplacent à la recherche de lieu sûr, quittent leur maison en cas d'urgence et emportent le strict minimum, l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement ainsi que la distribution d'abris pour les personnes déplacées constituent l'axe d'intervention majeure et prioritaire d'ACTED afin de poursuivre l'évaluation et la cartographie des besoins et pour répondre au mieux à la situation d'urgence des populations déplacées au Liban. ACTED a lancé en septembre 2024 un appel à contribuer à ces opérations. Il est ainsi proposé au conseil municipal de contribuer à l'appel à don d'ACTED à hauteur de 5 000 € en soutien aux populations du Liban. Je vous en remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Stéphan Beltran je vous passe la parole. »

Intervention de Monsieur Stéphane BELTRAN

« Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, Montreuilloises et Montreuillois,

Monsieur le Maire mon intervention au nom du groupe Montreuil Rassemblée portera sur les délibérations 5, 6, 7 et 8 donc nous avons tous le même devoir arrêter cette escalade meurtrière. Les attaques terroristes du Hamas le 7 octobre 2023 se sont soldées par 1200 morts et plus de 240 otages. L'engrenage de la vengeance sans limite, sans proportion, a conduit, à Gaza, à l'effroyable bilan de 40 000 morts, dont 30 000 femmes et enfants, issus de la population civile. Ce bilan est lié au coup de force de la part d'un pays soutenu par les États-Unis, « la seule démocratie du Moyen-Orient » comme certains osent l'appeler. Pourtant, l'État d'apartheid et de persécutions amenuise au fil des années tout espoir de paix, de liberté et

d'égalité des Palestiniennes et des Palestiniens. La Cour internationale de justice s'est prononcée sur l'illégalité de la colonisation. Elle a également délivré, jeudi 21 novembre, des mandats d'arrêt contre Benjamin Netanyahu, ainsi que son premier ministre de la Défense, Yoav Gallant, pour des « crimes de guerre » et « crimes contre l'humanité perpétrés dans la bande de Gaza », sur motifs de « crime de guerre de famine comme méthode de guerre » et les crimes contre l'humanité de meurtre, de persécution et d'autres actes inhumains ».

Pourtant, la France s'apprête à donner immunité aux extrémistes au pouvoir en Israël, Benjamin Netanyahu et son premier ministre, en échange de pouvoir garder la main sur le dossier au Liban. Notre Gouvernement est une honte pour la position historique de la France. Montreuil Rassemblée réaffirme également son engagement pour la justice et la dignité humaine, aux côtés de notre ville jumelle de Beit Sira. Au-delà de notre jumelage, Montreuil est une ville historiquement attachée à la paix durable, à la justice et à la solidarité entre pays. Pour la reconnaissance d'un État de Palestine aux côtés d'un État d'Israël. Notre ville accueille le fondateur de l'AJPF, Fernand Tuil qui créa les premiers jumelages français avec les camps de réfugiés. C'est également la ville de Lily Esposito, responsable des relations de l'UNWRA avec les institutions européennes, et qui a été prise au piège dans l'incendie du siège à Jérusalem par des fanatiques. La municipalité de Montreuil a contribué, depuis des années, à l'existence et au fonctionnement du centre Al-Bustan, un centre névralgique de la vie sociale, culturelle des habitants du quartier Sulwan à Jérusalem Est. Le centre a été détruit par la municipalité d'occupation israélienne le 20 novembre. Cela suit la destruction d'un centre culturel en Cisjordanie le mois dernier. Nous appelons le Gouvernement à utiliser tous les moyens diplomatiques, politiques et économiques à sa disposition pour obtenir un cessez-le-feu, l'arrêt de la colonisation et de l'apartheid qui bafoue depuis trop longtemps les droits civiques et politiques du peuple palestinien. La France doit urgemment retrouver sa boussole ; elle doit reconnaître sans tarder l'État de Palestine dans les frontières de 1967, pour une paix juste et durable aux côtés de l'État d'Israël.

Je voudrais finir mon intervention par quelques vers de poésie mais en même temps vous dire que je suis extrêmement inquiet pour ce qui se passe aussi au nord-ouest de la Syrie avec les attaques jihadistes sur la ville d'Alep, une grande ville chrétienne du nord-ouest de la Syrie et maintenant sur la ville d'Hamas, attaque télécommandée par le gouvernement turc et les velléités expansionnistes d'Erdogan. Je suis inquiet bien sûr pour les habitants de d'Alep et d'Hamas, mais je suis aussi inquiet pour la région du Rojava où nos amis et camarades administrativement cette région qui sont repris aux mains de Daesh avec de nombreuses pertes notamment pour la reconquête de Raqqa. Voilà je terminerai par ces vers de poésie « vous fournissez l'épée nous fournissons le sang vous fournissez l'acier et le feu nous fournissons la chair mais le ciel et l'air sont les mêmes pour vous et pour nous » La poésie de Marmoud Darwich nous rappelle à la conscience de notre humanité commune. Merci Monsieur le Maire. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Nathalie Lana. »

Intervention de Madame Nathalie LANA- adjointe au maire, déléguée à la vie associative – quartier Paul Signac

« Monsieur le Maire,

Donc nous examinons les délibérations concernant le renouvellement de notre coopération avec les villes de Beit Sira. Jérusalem et en Palestine ainsi que l'attribution d'une aide...

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Pardon, pardon c'est la délibération suivante que je n'ai pas encore présentée... »

Intervention de Madame Nathalie LANA- adjointe au maire, déléguée à la vie associative – quartier Paul Signac

« Je sais pardon excusez-moi oui d'accord. Enfin je ne suis pas. J'aurais pu parler après mais du coup comme vous voulez mais en fait mon intervention regroupe le tout. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Ça vous ennuie si on fait la présentation après la délibération ? »

Intervention de Madame Nathalie LANA- adjointe au maire, déléguée à la vie associative – quartier Paul Signac

« Non pas du tout. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Ok sinon tout le monde parle de choses qu'on n'a pas présenté. Mireille pareil ? »

Intervention de Madame Mireille ALPHONSE, adjointe au maire déléguée à la transition et à la démocratie alimentaire

« Non. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Ok. Mireille Alphonse.

Intervention de Madame Mireille ALPHONSE, adjointe au maire déléguée à la transition et à la démocratie alimentaire

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, Cher-e-s collègues, Montreuilloises et Montreuillois,

Effectivement excusez-nous on a plusieurs délibérations qui traitent de la même région du monde et du coup il y a des petits voilà on a regroupé. Notre groupe fera deux interventions relativement courtes donc là j'interviens précisément sur la question de solidarité internationale présentée par notre collègue Halima Menhoudj et sur cette valeur que nous portons toutes et tous avec fierté en approuvant une aide d'urgence de 5 000 € via l'ONG ACTED. Nous répondons à la détresse criante des populations libanaises victimes collatérales des conflits meurtriers qui secouent la région. Depuis octobre 2023, le Liban subit la guerre entre Israël et le Hezbollah. Plus de 1 million, plus de 1,3 million de personnes ont déjà été déplacées soit un Libanais sur 5. Les infrastructures sont ravagées 4000 immeubles détruits, 500 000 enfants privés d'école et des milliers de familles contraintes d'abandonner tout ce qu'elles possédaient. Au cœur de cette tragédie, ACTED intervient avec des solutions, pour les populations, abris d'urgence, accès à l'eau potable, kit d'hygiène. Notre soutien contribue à ces efforts indispensables. Cette crise avec un cessez-le-feu vite oublié s'inscrit dans le contexte général au Moyen-Orient depuis 1 an. Selon l'Unicef 3961 personnes ont perdu la vie au Liban dont 248 enfants plus de 16 520 personnes ont été blessées et près de 75 % des décès ont eu lieu en quelques semaines, seulement les bombardements de Beyrouth sont insupportables. Cette spirale de violence provoque des déplacements massifs 878 000 personnes en Palestine et des centaines de milliers vers la Syrie ou l'Irak et que dire de la Syrie après plus d'une décennie de guerre civile des poches de rébellion refont surf plongeant ce pays dans une violence renouvelée sous l'emprise d'un régime dictatorial. En parallèle les frontières se ferment, les ressources s'amenuisent et les populations civiles sont prises au

piège d'une guerre sans fin. Face à ce chaos que peut une ville comme Montreuil ? La réponse est simple nous pouvons agir et nous agissons déjà en soutenant ACTED aujourd'hui en renforçant nos partenariats internationaux et en portant haut les valeurs de justice et de paix.

Nous envoyons un message clair. Nous disons que les droits humains ne sont pas négociables, que les populations civiles ne peuvent pas être abandonnées à leur sort et que la solidarité locale a un rôle à jouer dans la réponse globale. Je veux aussi pointer la duplicité de notre gouvernement et de notre Président.

L'année dernière Emmanuel Macron apportait au Liban un soutien indéfectible. Nous avons vu ce qu'il en était lorsque le Liban a été attaqué, nous n'avons rien fait, c'est un allié que nous avons laissé tomber. Je conclurai par une réflexion simple mais essentielle notre aide aussi modeste soit-elle est une petite lumière dans l'obscurité pour ceux qui ont tout perdu. Continuons à nous mobiliser, à sensibiliser nos concitoyens et à interpeller les dirigeants nationaux et européens pour qu'ils répondent enfin à ces crises avec la responsabilité qu'elles exigent. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération 5 contre ? Abstention ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une aide d'urgence humanitaire à l'ONG ACTED d'un montant de 5 000 € en soutien aux populations victimes du conflit au Liban.

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20241204_7 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2024 entre la ville de Montreuil et le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) pour la mise en œuvre du projet JER'EST

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« La délibération numéro 7, alors nous sommes sur la délibération numéro 7. On examinera la délibération numéro 6 en début des délibérations sans présentation de rapport. Donc approbation de la convention d'objectif et de financement 2024 entre la ville de Montreuil et le réseau de coopération décentralisée pour la Palestine pour la mise en œuvre du projet JER'EST. »

Présentation par Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Depuis 2005, Montreuil est engagé dans la coopération avec la Palestine via notamment le projet JER'EST à Jérusalem est piloté par le RCDP le réseau de coopération décentralisée pour la Palestine. Ce projet subventionné par le ministère des Affaires européennes et des Affaires étrangères réunit Montreuil 14 autres collectivités françaises et le Consulat général de France à Jérusalem autour des valeurs communes d'humanité et de solidarité internationale pour favoriser les échanges culturels et citoyens entre montreuillois et palestinien. Depuis 2019, Montreuil est partie prenante du projet d'appui au centre socio-culturel Al Bustan en particulier sur les thématiques culture et jeunesse. Un premier projet sur la période 2019-2021 a été réalisé, plusieurs directions de la ville ont participé notamment la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire et la direction du développement culturel qui se sont rendus à Jérusalem. Au cours de la 2e phase du projet de 2022 à 2024, un accueil à Montreuil a permis de rencontrer et de faire se rencontrer des jeunes talents palestiniens et des jeunes talents montreuillois autour des pratiques graphiques en mars 2023. La ville de Montreuil a souhaité, en plus de la thématique culture, de permettre à nos deux jeunes ambassadrices montreuilloise Maïssa Essoltani et Medhi Saadi que je salue, d'aller à Jérusalem afin d'y représenter notre ville. En avril 2024, une délégation du centre culturel Al Bustan a été reçu au théâtre Berthelot. En octobre 2024, un accueil de jeunes ambassadeurs palestinien était prévu mais cet accueil a été décalé en 2025 en raison de la guerre. Cette délibération que nous nous apprêtons à voter ce soir revêt un caractère particulier, car le 13 novembre dernier nous avons appris et dénoncé avec force la destruction par les autorités israéliennes du centre socio-culturel Al Bustan situé dans le quartier de Silwan à Jérusalem Est. Cette destruction qui s'ajoute aux démolitions récurrentes de logement palestinien s'inscrit à Jérusalem Est et dans toute la Cisjordanie dans une politique de colonisation, de répression et de dépossession intolérable dans un territoire occupé, reconnu comme tel par le droit et la communauté internationale. Elle est aussi le fruit du gouvernement israélien d'extrême droite qui a perdu toute humanité dans les semaines qui ont suivi les inqualifiables massacres du 7 octobre sur sa population qui ont fait plus de 1200 morts, 7500 blessés et près de 250 otages dont une centaine n'ont toujours pas été libérés à ce jour. Une vie vaut une autre vie...

À ce jour 14 mois après le début de l'offensive israélienne à Gaza près de 50 000 Palestiniennes et Palestiniens sont morts c'est probablement davantage, plus de 80 % du bâti de la bande a été détruit ou gravement endommagé, plus de 2 millions de personnes dont de nombreux enfants sont toujours pris au piège sans solution pour fuir ou se protéger des frappes aériennes, sans solution pour se prémunir de la faim ou des maladies. Pour citer l'historien israélien Amos Goldberg, professeur au département d'histoire juive et du monde juif contemporain à l'Université hébraïque de Jérusalem : « ce qui se passe à Gaza est un génocide car Gaza n'existe plus ». Contrevenant aux conventions internationales qui régissent la guerre un mandat d'arrêt a été émis à l'encontre du Premier ministre israélien par la Cour pénale internationale et alors que Donald Trump s'apprête à être investi le risque de voir Benjamin Netanyahu enfoncer en paix son pays et les Palestiniennes et les Palestiniens dans l'horreur est majeur. Autant dire que la perspective d'une solution à deux Etats et d'une paix durable pour les deux peuples que nous appelons de nos vœux n'ont jamais semblé à la fois aussi nécessaires et aussi lointaines dans ce contexte. Modestement pour poursuivre à notre échelle notre engagement en faveur de la coopération décentralisée avec la Palestine, je vous propose donc d'octroyer une subvention de 5 000 € au réseau de coopération décentralisée avec la Palestine une somme qui vient soutenir la jeunesse et la culture palestinienne qui en a plus que jamais besoin. Je vous remercie. Je passe la parole à Monsieur Delaunay. »

Intervention de Monsieur Romain DELAUNAY, conseiller municipal Montreuil Socialiste

« Merci Monsieur le Maire,

Très rapidement comme élu aux centres sociaux et au nom du groupe Socialiste, exprimer bien évidemment également notre indignation suite à la destruction du centre socio-culturel Al Bustan. La destruction d'un centre socio-culturel que vous savez sont des lieux de vie sociale, des lieux d'émancipation, des lieux de culture, des lieux où on accompagne les initiatives citoyennes, revêt une symbolique finalement dramatique et c'est une

fois de plus malheureusement une atteinte grave au droit international et une violation des résolutions de l'ONU et je trouve qu'on a réagi très fortement au sein de notre Majorité et je remercie collectivement l'ensemble des collègues de ce groupe mais aussi l'ensemble des collectivités qui subventionnent, qui accompagnent ces initiatives ainsi que l'État parce qu'il faut pas laisser passer ce genre d'initiative malheureusement dans un contexte que tout le monde sait aujourd'hui mais c'est qu'une pierre de plus qui rajoute aux habitants qui bénéficiaient de cet équipement important et on sait que ce type d'équipement on le voit bien dans nos quartiers peuvent revêtir une importance fondamentale. Leur enlever finalement quelque chose de plus, poursuivre le soutien à cette initiative de Jérusalem Est, évidemment est important et il faut qu'on continue bien évidemment même si le lieu a été détruit.

Aujourd'hui les activités du centre social ont repris en partie, des bénévoles se sont mobilisés avec les équipes du centre sur place pour trouver des solutions temporaires pour permettre la reprise de ces activités, l'aire de jeux notamment à proximité du centre social à Al Bustan a été utilisée pour faire certaines activités et on peut que souhaiter que ce centre social culturel qui en arabe Al Bustan signifie jardin puisse renaître de ses cendres et repousse pour ses habitants et ses habitants qui en bénéficient. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Luc Di Gallo. »

Intervention de Monsieur Luc DI GALLO, conseiller municipal Générations Montreuil Ecologie et Solidarité

« Monsieur le Maire, Cher·e·s collègues, Montreuilloises, Montreuillois,

Je vais parler donc pour les deux prochaines délibérations 7 et 8 qui concerne la coopération de la ville de Montreuil avec la Palestine et je ne pourrais malheureusement soutenir ces délibérations sans évoquer la dramatique actualité qui touche ce pays et comme certains de mes collègues l'ont déjà fait. On l'a dit le 13 novembre dernier les autorités israéliennes ont commis un acte inadmissible en détruisant le centre Al Bustan dont le réseau de coopération décentralisée pour la Palestine et 21 collectivités françaises dont Montreuil sont partenaires via le programme JER'EST. Par cet acte des milliers de Palestiniens ont été privés d'un pilier vital de l'action sociale et culturelle. Dans le quartier de Silwan pardon à Jérusalem Est. Ce centre culturel et social était bien plus qu'un bâtiment. C'était un espace de vie, de soutien et d'espoir pour les enfants, les jeunes et leurs familles. Sa destruction s'inscrit dans la logique implacable d'une colonisation croissante et violente qui écrase les droits et la dignité du peuple palestinien. Elle s'inscrit également dans un contexte de guerre meurtrière. Nous pourrions dire et ça a été dit de génocide mené contre des civils pris en otage de la haine et d'un enchaînement de violence que la communauté internationale peine à faire cesser. Cette destruction constitue une grave atteinte aux droits fondamentaux et à la préservation de la vie communautaire, sociale, et culturelle dans une région déjà fragilisée. Nous condamnons fermement cette violation et appelons à une durable mobilisation internationale pour défendre la justice et les droits des Palestiniens. Il est impossible de justifier une telle violence contre les initiatives de solidarité de coopération. Le centre Al Bustan soutenu par plusieurs villes européennes dont Montreuil incarne un lieu indispensable, d'échanges, de vie, de résistance culturelle et notre partenariat comme celui auprès de la ville de Beit Sira est essentiel. Depuis 2005 la ville de Montreuil s'engage au côté de Beit Sira et de Jérusalem Est via le réseau de coopération décentralisée pour la Palestine autrefois carrefour de la Cisjordanie entre la Cisjordanie, Israël, Gaza, Beit Sira est enclavé sur trois côtés. C'est une belle commune rurale environ 15 kilomètres à l'ouest de Ramallah où l'on y cultive notamment l'olivier symbole ultime de l'attachement des Palestiniens à leur terre et puisque nous parlons de cet arbre parmi les actes colonisateurs commis depuis 1967 ce sont près de 800 000 oliviers palestiniens qui ont été déracinés par les autorités et les colons israéliens dont pas moins de 3000 rien qu'en 2023. Notre coopération dans ce territoire où les habitants ont désormais perdu l'accès à leur terre agricole et donc à une grande partie de leur source de revenus revêt plusieurs formes développement local et soutien aux initiatives citoyennes, créatrices de revenu, soutien à l'Association des femmes de Beit Sira, soutien scolaire auprès des plus jeunes. Nous sommes fiers de maintenir ce lien aussi tendu soit-il et pourtant essentiel voire existentiel dans une période de conflit qui fait endurer des souffrances extrêmes au peuple palestinien alors que la France ne trouve plus ni le chemin diplomatique ni une position claire sur un conflit qui touche d'abord des civils. Montreuil garde l'échange et le droit comme facteur de coopération. Le groupe Génération Montreuil Écologie et Solidarité votera donc les délibérations 7 et 8 concernant la Palestine avec beaucoup d'espoir et l'envie d'accompagner celles et ceux dans le quotidien et si éloigné de la liberté, de la paix dont nous jouissons ici en France. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci. Nathalie Lana. »

Intervention de Madame Nathalie LANA- adjointe au maire, déléguée à la vie associative – quartier Paul Signac

« Monsieur le Maire, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois,

Donc nous avons examiné les délibérations concernant le renouvellement de notre coopération avec les villes de Beit Sira et Jérusalem Est en Palestine. Donc ces décisions de notre assemblée interviennent dans un contexte qui a vu la situation géopolitique du Proche Orient se dégrader dramatiquement à partir de l'attaque du Hamas sur la population israélienne en octobre 2023. À cette attaque qui a fait 1200 victimes civiles et abouti à la prise de 250 otages, le gouvernement d'extrême droite d'Israël a aussitôt entamé une réponse soi-disant pour obtenir la libération des otages mais en réalité destiné à détruire entièrement la bande de Gaza et ses habitants. Rappelons que ce gouvernement est dominé par les nationalistes et les suprémacistes et dirigé par celui contre qui désormais la Cour Internationale des Droits de l'Homme a émis un mandat d'arrêt international Benjamin Netanyahu. Détruire la bande de Gaza donc disais-je c'est-à-dire raser systématiquement les constructions, les équipements publics, hôpitaux, écoles, massacrer des dizaines, voire peut-être même des centaines de milliers de civils dont pour l'essentiel des femmes et des enfants. À ces massacres s'ajoute l'organisation de la famine, les convois humanitaires étant empêchés d'entrer sur le territoire de Gaza, les soldats de Tsahal se filmant en train de détruire les colis parallèlement le Gouvernement israélien a intensifié sa politique de colonisation. La Cisjordanie est soumise depuis ces derniers mois à des attaques de colons sans précédent soutenu par l'armée. Le 13 novembre dernier le ministre des Finances israélien Bezalel Smotrich a tenu des propos en faveur de l'annexion de la Cisjordanie. La politique d'annexion illégale rappelons-le s'opère également en accentuant le contrôle sur Jérusalem Est également territoire palestinien en Cisjordanie occupé. Ainsi c'est avec beaucoup de tristesse et de colère que nous avons appris la démolition le 13 novembre par les autorités israéliennes du centre de l'association Al Bustan dans le quartier à Jérusalem et notre municipalité a d'ailleurs fait une déclaration à ce sujet. Nous avons construit avec le central Al Bustan une coopération de lien concret fort des échanges culturels entre notre jeunesse montreuilloise et les jeunes Palestiniens et Palestiniennes qui développaient leurs talent artistique grâce au centre. Nous avons reçu ces jeunes au théâtre Berthelot début 2024 et je ressens à titre personnel encore beaucoup d'émotions à avoir assisté à la représentation que nous a offert cette jeunesse qui ne rêve que de paix en procédant à la démolition de ce symbole fort de la culture et de la vie. Le gouvernement de Netanyahu montre que ce qu'il cherche n'est pas la paix que ce soit pour son peuple et les peuples voisins mais un état de guerre et de conflit permanent et ceci ne l'oublions pas aussi pour se maintenir au pouvoir et échapper à la justice de son pays pour corruption fraude et abus de confiance. Aujourd'hui, soutenu par un autre grand délinquant Donald Trump c'est le règne des criminels et des délinquants qui se met en place partout semant la terreur et le sang pour échapper aux sanctions qu'il mérite. Ce tableau s'assombrit encore avec la nouvelle de la prise d'Alep en Syrie par les djihadistes. Partout au Proche et Moyen-Orient les puissances s'affrontent États-Unis et Israël, Russie, Iran et Turquie. La voix de la France est totalement inaudible et notre diplomatie rappelons-le a été détruite par Emmanuel Macron. La seule action de celui-ci vis-à-vis

du Liban aura été de négocier un simulacre de cesser le feu avec Netanyahu en échange de l'assurance qu'il ne serait pas arrêté s'il se rend sur notre territoire. Triste capitulation de tout cela ce sont les peuples qui paient le prix du sang, les Palestiniens, les Israéliens, les Libanais. Nous demandons l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination et notamment de son droit à créer un État indépendant, souverain et viable. Notre ville joue un rôle fort pour apporter son soutien indéfectible à l'appel de la justice soutenu par d'autres villes en France, en Europe, dans le monde. Elle apporte sa pierre à cette œuvre. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Liliانا Hristache notre dernière oratrice. »

Intervention de Madame Liliانا HRISTACHE, conseillère municipale EELV – Montreuil Ecologie

« Cher-e-s collègues, Cher-e-s Montreuillois, Monsieur le Maire,

Aujourd'hui nous allons discuter de nos engagements envers nos partenaires de Beit Sira. Il est impossible de ne pas évoquer le contexte tragique dans lequel ces actions s'inscrivent. La guerre continue de ravager Gaza et toute la Palestine et plonge les populations dans une spirale de violence, de privation et de désespoir. Plus de 40 000 personnes ont perdu la vie dans cette guerre mortifère. A Jérusalem Est. Nous avons appris avec consternation la destruction du centre social et culturel Al Bustan qui était un symbole important de coopération internationale et pourtant des familles palestiniennes. Montreuil est une ville de solidarité et notre engagement auprès de Beit Sira depuis 2005 le démontre avec force à travers des projets d'axe sur la jeunesse, la condition féminine, le développement durable et le dialogue interculturel. Nous avons bâti des ponts entre nos communautés. Ces projets ne sont pas des engagements techniques et financiers mais des engagements concrets face aux injustices. Aujourd'hui notre soutien prend une dimension plus cruciale encore au-delà de l'aide matérielle. Nos partenariats témoignent de la solidarité des collectivités locales envers celles et ceux qui en Palestine, subissent les effets dévastateurs de l'occupation, des restrictions et des conflits. En tant qu'élu il est de notre responsabilité de rappeler que les droits internationaux et les droits humains ne sont pas négociables ici. Comme ailleurs l'approbation de la convention avec le réseau de coopération décentralisé pour la Palestine qui permet de garantir la pérennité de nos actions à Beit Sira est plus qu'un simple acte administratif. Elle réaffirme que la coopération internationale peut être un levier pour résister à la fragmentation et au désespoir, elle traduit aussi notre engagement pour des valeurs universelles, la dignité, l'égalité et la justice, mais ne nous contentons pas d'actions ponctuelles. Nous devons redoubler des efforts pour mobiliser nos réseaux, sensibiliser nos citoyens et interpeller nos dirigeants nationaux et européens. Il est intolérable que notre pays ne respecte pas les décisions de la Cour Pénale Internationale quand elle émet un mandat d'arrêt contre le Premier Ministre israélien, quand on prétend garantir le droit international. Nous devons continuer à porter haut et fort la voix des collectivités locale qui comme Montreuil affirme qu'une paix juste et durable passe à la reconnaissance des droits de peuple palestinien et d'un État palestinien souverain démocratique et libre à travers nos échanges. Nous soutenons une société civile palestinienne qui malgré la diversité ne cesse de rêver que d'un avenir plus juste. C'est à nous de faire vivre ces espoirs en Palestine comme en France. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets au voix la délibération numéro 7 qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

49 voix pour

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Halima MENHOUDJ

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention 2024 entre la ville de Montreuil et le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) pour la mise en œuvre du projet JER'EST, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve, pour l'année 2024, le versement au RCDP d'une subvention de 5 000 € pour le projet intitulé JER'EST en direction du centre social et culturel Al Bustan, piloté par le RCDP.

Article 3 : D'autoriser monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20241204_6 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2024 entre la ville de Montreuil et le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) pour la mise en œuvre des projets de coopération avec la ville de Beit Sira

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Nous passons à la délibération du coup numéro 6 sur la coopération décentralisée avec Beit Sira. On est au début des délibérations sans présentation de rapport. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Proposition adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Halima MENHOUDJ

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement 2024 entre la ville de Montreuil et le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) pour la mise en œuvre des projets de coopération avec la ville de Beit Sira, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve, pour l'année 2024, le versement au Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) d'une subvention de 15 000 euros consacrée aux projets de coopération avec la ville de Beit Sira et à la provision pour salaire de la coordinatrice locale.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20241204_8 : Approbation d'un protocole de coopération entre la ville de Montreuil et la ville de Beit Sira (Palestine) pour l'année 2024

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Et on va finir la partie coopération internationale avec la délibération numéro 8. L'approbation d'un protocole de coopération entre la ville de Montreuil et la ville de Beit Sira pour l'année 24. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

DECIDE

Article 1 : Approuve le protocole de coopération entre la Ville de Montreuil et la Ville de Beit Sira pour l'année 2024, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention et les actes en découlant, à l'exception des avenants.

VŒU

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Nous examinons maintenant les deux vœux. C'est Olivier Stern qui les présente. Est-ce que vous voulez présenter dans le même mouvement ? C'est si vous le souhaitez ? »

Intervention de Monsieur Olivier STERN - adjoint délégué à la relation usager, au numérique, et en charge des mobilités, de la ville cyclable, et du stationnement

« Monsieur le Maire même s'ils n'ont rien à voir mais c'est plus simple d'une traite il y a pas de souci »

Présentation du vœu portant sur « des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous » par Monsieur Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilités, ville cyclable, stationnement

« Donc le premier vœu il poursuit et prolonge nos échanges au point 1 de notre ordre du jour sur les mobilités. Il réactualise certaines de nos demandes notamment sur nos propositions à la hausse du Pass Navigo et nos inquiétudes sur l'ouverture à la concurrence et les conséquences en matière de dégradation du service pour les usagers et de l'attractivité des métiers ainsi que la dégradation des conditions sociales offertes à celles et ceux qui rendent un service public fondamental pour notre population celui de se déplacer en rappelant qu'il est d'autant plus nécessaire de se déplacer pour nos habitants, qu'ils sont par ailleurs moins bien dotés en matière d'accessibilité au réseau de transport. C'est pourquoi nous demandons un véritable choc de l'offre au lieu de dégrader l'offre il faut l'augmenter et favoriser l'amélioration de la desserte locale pour les usagers des transports du quotidien. Il faut également renforcer les équipements favorables à l'intermodalité. S'agissant de la tarification des transports nous demandons tout d'abord la suspension de la hausse du passe Navigo prévu au 1er janvier. Nous défendons par ailleurs que soit étudiée la gratuité des transports en commun ou à défaut une tarification plus sociale en fonction des revenus ou encore la mise en place d'un ticket unique pour tous les transports quelles que soient les correspondances ceci afin de rétablir l'égalité territoriale et la qualité du réseau de transport en commun depuis de trop nombreuses années dégradé sur notre territoire. »

Vœu de la majorité « Des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous »

Considérant l'urgence climatique, la crise énergétique et la nécessité de proposer des transports publics réguliers et attractifs pour faciliter leur usage et réduire celui de l'automobile ;

Considérant l'importance pour la vie et l'attractivité économiques de la région Île-de-France d'un réseau de transports fonctionnel au quotidien et indépendant de stratégies propres à des groupes privés français ou étrangers ;

Considérant les effets désastreux des conditions actuelles et futures de transport des usagers et leurs conséquences économiques, sanitaires, environnementales et personnelles (retards, licenciements, véhicules surchargés, retour à l'automobile individuelle, etc.) ;

Considérant

La loi d'orientation des mobilités fixant un calendrier de fin du monopole de la RATP et la SNCF en Île-de-France,

L'absence d'obligation européenne de privatisation des lignes de transports publics aujourd'hui exploitées par la RATP,

Le choix néanmoins d'Île-de-France Mobilités d'écarter la possibilité d'une régie publique pour l'exploitation des lignes de bus actuellement exploitées par la RATP et le remplacement progressif de l'activité bus de l'entreprise publique RATP par douze entreprises privées d'ici le 1^{er} octobre 2025 ;

Considérant

Que la mise en concurrence des transports publics de bus repose sur le moins disant économique dans un secteur où 70 % du prix de production du service est composé des salaires et des cotisations sociales,

L'absence d'études d'impacts sur les conséquences économiques, sociales et environnementales de l'allotissement du réseau de bus de la RATP en douze lots,

Le retour d'expérience de la mise en concurrence des réseaux de bus de grande couronne où la qualité de service a été dégradée sur de nombreux secteurs et où les coûts supportés par Île-de-France Mobilités ont augmenté contrairement aux engagements initiaux ;

Considérant

D'ores et déjà la dégradation des conditions de travail des machinistes de la RATP dont l'ajout d'une heure travaillée non-payée par jour,

Que le transfert du personnel RATP se prépare actuellement sans aucune garantie de maintien des conditions de travail, ni même de conservation d'un emploi au sein de la RATP pour une partie du personnel du réseau de surface non transférable,

Que cette incertitude engendre une vive inquiétude parmi les personnels de la RATP et a provoqué un mouvement de démissions ou d'abandons de poste depuis 2021 et qui à date se chiffre à un millier de sorties des effectifs de machinistes,

Que cette perte d'attractivité du métier participe à la pénurie nationale de machinistes ;

Considérant

L'état très préoccupant des finances d'Île-de-France Mobilités, des hausses de tarifs successives et à venir appliquées aux usagers,

Les coûts engendrés par le processus de privatisation pour la collectivité (rachat par IDFM des seuls biens liés à l'exploitation, coûts de l'organisation du transfert des agents de la RATP aux futurs concessionnaires, coûts des réorganisations de la RATP et enfin coûts générés par la réponse aux appels d'offres) qui sont autant de moyens en moins au service du déploiement et du renforcement de l'offre de transport en Île-de-France ;

Le Conseil municipal émet le vœu suivant : DEMANDE à Valérie PECRESSE, présidente d'Île-de-France Mobilités, un véritable choc de l'offre de service. Au lieu de dégrader l'offre il faut l'augmenter et favoriser l'amélioration de la desserte locale pour les usagers des transports du quotidien. Il faut également renforcer les équipements favorables à l'intermodalité.

DEMANDE à Valérie PECRESSE, Présidente d'Île-de-France Mobilités, la suspension immédiate de la privatisation de toutes les lignes de bus RATP.

DEMANDE à Valérie PECRESSE, Présidente d'Île-de-France Mobilités, d'annuler la hausse du passe Navigo prévu le 1^{er} janvier 2025 qui porterait l'abonnement Navigo mensuel à 89 euros par mois.

DEMANDE à Valérie PECRESSE, Présidente d'Île-de-France Mobilités, de revoir les contrats avec les opérateurs de bus de grande couronne pour améliorer la qualité de service, l'attractivité des métiers du transport et, le cas échéant, pour un dédommagement des usagers.

SOLLICITE Valérie PECRESSE, Présidente d'Île-de-France Mobilités, sur la gratuité des transports en commun et à défaut sur une tarification plus sociale, en fonction des revenus, des opérations événementielles de gratuité pour les enfants, ou encore la mise en place d'un ticket unique pour tous les transports quelles que soient les correspondances.

DEMANDE à l'État et à Île-de-France Mobilités de renforcer les moyens financiers et humains afin de retrouver des transports publics de qualité, fréquents et fiables.

DEMANDE une intervention auprès des autorités compétentes pour la mise en service des grands projets de transports en commun. En particulier le prolongement des lignes 1, 3 et 9.

DEMANDE au gouvernement de prendre les dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elles ont la responsabilité aujourd'hui.

EXPRIME sa solidarité avec les usagers, les cheminots, les machinistes et tous les personnels des transports publics d'Île-de-France afin de rétablir l'égalité territoriale et la qualité du réseau de transports en commun depuis de trop nombreuses années, dégradée dans notre ville.

Présentation du vœu portant sur «la lutte contre les violences motorisées » par Monsieur Olivier STERN - adjoint délégué à la relation usager, au numérique, et en charge des mobilités, de la ville cyclable, et du stationnement

« Je passe à présent à la présentation du second vœu relatif à la lutte contre les violences motorisées et je voudrais tout d'abord partager au nom de la municipalité comme nous avons pu le faire sur le parvis de la mairie notre profonde tristesse et notre soutien pour la famille de Paul Varry. Nous pensons à ses amis, à ses compagnons avec qui il partageait ses mobilisations, nous disons notre soutien à toutes celles et ceux qui l'aimaient et qui sont affectés depuis que sa vie lui a été ôtée. Il était de ces hommes bienveillants et constructifs qui donnait de son temps au service de l'intérêt général. Il œuvrait pour le bien commun, pour que la pratique du vélo se développe de manière à protéger celles et ceux qui sont les plus vulnérables parce qu'ils n'ont pas de carrosserie qui les protège. Il est révoltant qu'il paie de sa vie, ce pourquoi il se battait au quotidien. Il doit y avoir un avant et un après le meurtre de Paul. Nous ne pouvons plus accepter les discours qui relativisent en expliquant ici que le problème ce sont uniquement les conducteurs et jamais s'interroger sur les véhicules motorisés en particulier les SUV. La violence motorisée tue ! Elle tue beaucoup trop ! Il y aura un temps pour tirer toutes les conséquences, mais nous devons chacun, à notre place à Montreuil et partout en France, élus, ingénieurs de la Ville, entreprises de travaux publics, usagers de l'espace public ne plus admettre le début des premières incivilités qui commencent par du stationnement de voitures ou de motos sur les trottoirs ou les pistes cyclables car celles-ci mènent à d'autres incivilités qui mettent toujours plus en danger les plus vulnérables et conduit parfois au pire. Ne plus considérer que la sécurité des piétons et des cyclistes peut-être une variable d'ajustement qui peut être sacrifiée à chaque prétexte, ici une emprise travaux, là une livraison de matériaux et cetera, ne plus admettre les discours qui refusent de regarder la réalité en face c'est-à-dire que ce sont bien les usagers les plus vulnérables qui meurent et les véhicules motorisés qui tuent pour une

écrasante majorité des cas. Ne plus accepter non plus que les femmes se fassent copieusement insulter quand elles pratiquent le vélo. Oui c'est aussi le quotidien de notre société il faut le regarder en face. J'invite chacune et chacun à faire l'exercice d'échanger avec les cyclistes femmes pour qu'elles vous racontent ce qu'elles subissent au quotidien. Toutes, je dis bien toutes livrent le même récit des insultes systématiques qui résultent d'une vision machiste qui considère qu'elles n'ont pas leur place sur l'espace public. Ce n'est pas un hasard si plus de 80 % des accidents graves ou mortels sont le fait de conducteurs masculins. Nous avons un souci dans notre société avec une culture d'une forme de virilisme associé à la conduite automobile qu'il faut reconnaître pour ce qu'elle est et combattre pour ce qu'elle cause. Je forme le vœu que ce drame soit un cri d'alarme, pour que cela change. Alors ce vœu il demande à ce qu'une action soit engagée en direction des véhicules SUV qui ne sont pas souhaitables dans nos villes. Ils posent un vrai problème de sécurité pour les piétons et les cyclistes. Pour une raison facile à comprendre, le piéton a plutôt tendance à passer sous les roues que sur le capot. Avec des machines à 2 tonnes le risque de blessure mortelle d'une personne vulnérable heurtée par ce type de véhicule est augmenté de 50 % par rapport à un véhicule normal. Ils sont responsables de 10 % des accidents en plus, que les autres véhicules et ce chiffre atteint même 27 % pour les véhicules les plus lourds c'est-à-dire au-dessus de 2 tonnes. Ils représentent aujourd'hui 40 % des véhicules neufs vendus contre 12 % en 2010 au détriment des voitures plus légères, moins dangereuses et moins polluantes. Le secteur automobile notamment la promotion des SUV est l'un des secteurs les plus importants en publicité avec en 2019, 1,8 milliards d'euros dépensés pour sa promotion c'est-à-dire à titre d'exemple 3h50 d'antennes dédiées par jour à la promotion de ce type de véhicule. Le vœu, et j'en terminerai par-là interpelle le gouvernement pour qu'il soit permis aux villes d'en réglementer la circulation. D'autres villes comme la ville de Paris s'est également prononcée pour que le gouvernement interdise toute publicité pour ce type de véhicule. Le vœu propose aussi la vision zéro tué et blessé grave. Elle se fonde sur le fait que l'être humain peut commettre des erreurs. Le système de déplacement doit tenir compte de cette vulnérabilité afin de limiter les erreurs non intentionnelles, de les prévenir et de limiter leurs conséquences. Cette vision en sécurité routière repose sur l'idée que chaque décès ou blessure dû à un accident de la route est inacceptable. Elle encourage une approche proactive visant à produire un évitement de circulation aussi sûre que possible en protégeant en premier lieu les plus vulnérables. Aujourd'hui il faut attendre un an avant d'avoir des comptes-rendus parfois peu détaillés des accidents corporels qui se produisent dans notre ville. Il faut au contraire avoir des remontées immédiates qui doivent conduire à interroger systématiquement ce qui peut être modifié pour que cela ne se reproduise plus, qu'un aménagement peut être pris, qu'une action de sensibilisation ou de communication entreprise. De plus en plus de villes s'engagent dans cette démarche Montréal, Oslo, Bruxelles, Londres, la Métropole de Lyon. Nous souhaitons que cela soit une stratégie nationale ou au minimum déployée dans la métropole du Grand Paris. Enfin nous demandons au gouvernement de revenir sur le gel du fond mobilité active qui participe à la création d'aménagement sécurisé. Sa suppression est un en contresens. Je terminerai en disant que nous regardons avec attention, en lien avec les associations de piéton et de cyclistes les travaux de la mission contre les violences, protéger tous les usagers de la route lancée par le ministre démissionnaire des transports. Je vous remercie. »

Vœu de la majorité « Lutte contre les violences motorisées »

Considérant l'homicide volontaire perpétré sur la personne de Paul Varry, cycliste et militant associatif pour un meilleur partage des espaces publics et la promotion d'une ville plus adaptée aux modes de déplacement actifs, par un conducteur de SUV, survenue le 15 octobre 2024 ;

Considérant que les SUV, par leur taille, leur poids et leur conception, augmentent significativement les risques de mortalité pour les usagers vulnérables ;

Considérant le bilan 2023 de la sécurité routière de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière ;

Considérant les travaux du CEREMA - Accidentalité comparée des Sport Utility Vehicle (SUV) et des autres types de véhicules de tourisme (VT) (p. 174) du même bilan ;

Considérant l'engagement de la ville de Montreuil et du département de Seine-Saint-Denis quant à la création d'infrastructures cyclables protégées du trafic motorisé ;

Considérant le plan vélo 2023-2028 qui vise à la complétion du réseau cyclable structurant ;

Considérant que les tensions que génèrent la cohabitation entre les modes de déplacement, selon le baromètre sur le partage de la route réalisé par IPSOS, restent très élevées en France ;

Considérant que la Vision Zéro, adoptée par de nombreuses villes et pays, vise à éliminer complètement les décès et les blessures graves sur les routes en favorisant une approche systémique de la sécurité routière ;

Considérant que le comité interministériel de la sécurité routière (CISR) a fixé pour objectif de réduire de 50 % le nombre de morts et de blessés graves sur les routes d'ici 2030, en mettant un accent particulier sur la protection des usagers vulnérables, notamment les piétons et les cyclistes ;

Le conseil municipal de Montreuil émet le vœu suivant :

DEMANDE au Gouvernement d'inscrire à l'ordre du jour une loi prévoyant la possibilité pour les communes de réglementer la circulation des véhicules SUV.

DEMANDE au Gouvernement de systématiser la démarche Vision Zéro tué et blessé grave à l'instar de ce qui est mis en place dans la métropole de Lyon.

DEMANDE au Gouvernement la mise en œuvre d'une grande campagne de prévention et de sensibilisation pour clarifier les règles de partage de l'espace public en protégeant en priorité les piétons, particulièrement vulnérables, sur le modèle du code de la rue.

DEMANDE au ministre des transports, François Duvovray ou à son successeur, de revenir sur le gel du fonds mobilités actives qui participe à la création d'aménagements sécurisés nécessaires et urgents.

DEMANDE au ministre des transports François DUVOVRAI, ou à son successeur, de mettre en œuvre au plus vite la mission pour lutter contre les violences routières qui a été annoncée sans plus de précisions.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je n'ai pas de demande d'intervention. Si pardon Monsieur Serne je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Oui merci. Je vais être bref et faire sur les deux vœux en même temps. Je suis étonné en fait ça aurait été vachement mieux qu'à tout ce que tu as dit là dans les vœux en fait parce que ça détaille plus et ça explicite mieux un certain nombre de choses et je trouve que c'était bien dit là en fait et c'est je sais pas pourquoi tu as pas mis tout ça dans les vœux notamment le premier là enfin il y avait beaucoup de choses sur... bref. Sur le vœu sur les violences motorisées je vais le voter. On en a discuté en amont donc voilà j'ai juste laissé passer un petit truc qui me paraît pouvoir être corrigé facilement dans le tout à la fin « Demande au gouvernement de revenir sur le gel du fond mobilité » en fait il a même été annulé c'est même pas un gel c'est des crédits qui ont été annulés. Bon cette année il est annulé carrément donc c'est plus grave que le gel même. Je pense vraiment, tu sais je te l'ai dit on aurait pu cibler pas que les SUV mais bon il faut faire plaisir aux soldats. Voilà sur l'autre j'ai vraiment plusieurs soucis de fond sur ce qui est écrit et j'ai un souci de forme qui est pourquoi on l'a pas adossé à l'avis. En fait ça traite de toute une partie de ce qu'on a dit autour de l'avis qu'on a rendu à la première délibération. Ça aurait pu être accolé il y a des collectivités qu'on joint en fait un texte un peu comme ça à leur avis, ça serait plus logique parce qu'enfin malgré tout notamment parce qu'il y a enfin en faveur de la gratuité alors il y a une phrase un peu voilà mais ça dit quand même de chercher la gratuité totale des transports. On est en Île-de-France et enfin très sincèrement voilà on ne peut pas dire à la fois qu'il y a des problèmes de ressources graves à Île-de-France Mobilités et dire on demande à aller vers la gratuité. Aller plus loin dans la tarification sociale oui mais pourquoi les cadres enfin voilà les gens qui peuvent payer ne payeraient pas. Je ne prendrais pas part au vote en fait sur le vœu. Le deuxième voilà parce qu'il y a des choses correctes dedans, mais je dis ça serait bien de le mettre avec l'avis quoi. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets donc au voix le premier vœu sur le développement des transports publics contre ? Il y a un vœu sur le développement des transports publics et le deuxième sur les violences policières, donc je mets aux voix les violences motorisées, donc je mets le vœu sur le développement transports publics qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité

1 abstention : Monsieur Pierre SERNE

Le conseil municipal vote à la majorité en faveur du vœu portant sur « des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous ».

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Le vœu contre les violences routières qui est contre ? Qui s'abstient ? Et votre non-participation au vote a été noté Monsieur Serne. C'était le premier d'accord. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur du vœu portant sur « la lutte contre les violences motorisées ».

DEL20241204_9 : Présentation du rapport Social Unique 2023 (RSU 2023).

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je suis maintenant sur la délibération numéro 9 pour la présentation du rapport social unique RSU 2023. Madame YONIS vous avez la parole. »

Intervention de Madame Choukri YONIS, conseillère municipale Movico

« Je vous remercie monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Le rapport social 2023 inscrit à l'ordre du jour de notre séance de ce soir donne à voir l'ampleur des tensions qui traversent le personnel communal. Je prendrai quelques exemples pour illustrer mes propos. En tout premier lieu, donc j'évoquerai le nombre de jours de grève, car il me semble qu'il est assez révélateur du malaise qui s'est installé dans de nombreux services. Au 31 décembre 2022, la ville avait enregistré 436 jours de grève et aucun n'était lié à un mot d'ordre local. Au 31 décembre 2023, le nombre de jours de grève est presque multiplié par 7 puisqu'on passe de 436 à 3037 jours de grève. Le plus révélateur c'est que sur ces 3037 jours de grève, 2018 jours de grève avaient une motivation locale. On passe donc de zéro jour de grève pour des raisons locales en 2022, à 2018 en 2023 c'est dire l'ampleur du malaise dans les services. Le deuxième point que je voudrais évoquer c'est les incohérences entre les objectifs politiques affichés et la politique RH mise en œuvre pour atteindre ces mêmes objectifs. Pour illustrer mes propos je vais revenir sur un exemple que j'ai déjà eu à citer dans cette instance c'est la gestion urbaine de proximité. En 2023, du 1er janvier à la fin octobre 2023 près de 66 % des besoins d'interventions identifiés sur la ville de Montreuil remontaient de deux secteurs qui en gros étaient les secteurs de Solidarité Carnot et bas Montreuil République. Ce déséquilibre dans la remontée des besoins d'intervention sur la ville s'expliquait en partie par la vacance de postes sur les antennes de vie de quartier et là, donc on touche en fait en réalité du doigt toute l'incohérence de votre gestion. En effet quelle logique y a-t-il à voter un budget pour renforcer les interventions de proximité lorsque dans le même temps concrètement personne n'est présent pour gérer justement ces problèmes. Cette logique semble toujours à l'œuvre puisque ce soir encore dans le tableau des effectifs qui est soumis au vote on va supprimer deux postes de gestionnaires urbains de proximité celui de Gaston Lauriau et des Blancs

Vilains. La troisième et dernière remarque que je voudrais formuler relative à la structure même du personnel communal ce rapport social 2023 vient confirmer les tendances lourdes qui se sont installées quand on regarde l'évolution de la structure du personnel on constate que la précarisation des agents se poursuit. On est passé en début de mandat de 59 % de fonctionnaires parmi les agents communaux à 51 % au 31 décembre 2023. Même parmi les contractuels les situations se précarisent puisque c'est surtout la part des agents contractuels non permanents qui augmente le plus rapidement. C'est une situation qui devient de plus en plus difficile et qui n'est pas sans conséquence sur le service public lui-même. Si on prend le cas de l'éducation quand les animateurs sont des vacataires avec des contrats très précaires c'est difficile de porter, de mettre en place un projet éducatif ambitieux. Je vous remercie. »

REPRISE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR GAYLORD LE CHEQUER

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« Merci beaucoup. Je vais passer la parole à Dominique Glemas. Je rappelle juste à l'ensemble de nos collègues que nous sommes passés aux délibérations sans présentation des rapports et vous avez donc une minute d'intervention plus une minute d'explication de vote et, donc j'attire votre attention pour que chacun respecte ce temps. Je ne vous ai pas coupé Madame Yonis puisqu'on l'avait pas rappelé, mais je fais ce rappel avant l'intervention de notre collègue Dominique Glemas. Vous avez la parole. »

Explication de vote de Madame Dominique GLEMAS – conseillère municipale

« Du coup je fais une intervention et une explication.

Cher·e·s collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois,

Il y a un an nous écrivions déjà au sujet du rapport social unique 2022 que la loi de programmation des finances publiques actait la baisse des dépenses publiques la plus importante de la 5^e République et le passage en force de budget austéritaire. Alors que dire cette année du projet de loi de finances 2025 que notre gouvernement tente de faire passer qui prévoit la ponction 5 milliards d'euros sur le budget des collectivités locales sans compter les autres mesures qui amèneraient cette fonction à plus de 10 milliards d'euros, qui prévoit des milliers de suppressions de postes dans la fonction publique et qui prévoit l'instauration de 3 jours de carence dans l'ensemble de la fonction publique et la réduction des indemnités des jours d'arrêt maladie. Pour notre collectivité ce projet de budget du gouvernement Barnier réduira sa dotation de 6,2 millions d'euros. Une perte colossale aux réelles conséquences sur nos finances et sur nos services publics. Pourtant le rapport social unique présenté à ce conseil municipal nous rappelle encore une fois un personnel communal fort bien qu'une sur présentation des femmes par rapport aux hommes quelle que soit la catégorie d'emploi et le fait qu'il y ait plus de départ de personnel que d'arrivée avec une plus grande embauche de contractuel que de fonctionnaire soit toujours observé quant à la volonté de ce gouvernement de lutter contre un prétendu absentéisme des fonctionnaires.

Le taux d'absentéisme global de notre collectivité correspond à 10 % d'équivalent temps plein ce n'est pas à négliger bien sûr mais nos agentes et nos agents qui assurent au quotidien le service public nécessaire à nous toutes et tous n'ont pas à être stigmatisés et ne doivent aucunement subir les dérives budgétaires du gouvernement Macron et sa volonté d'affaiblir l'ensemble des services publics. Le 5 décembre c'est-à-dire demain l'ensemble des syndicats appelle les agentes et les agents de toutes les fonctions publiques à une journée de grève et de manifestation. Notre groupe Montreuil Unitaire Sociale et Écologique soutiendra pleinement cet appel et prend acte de la présentation de ce RSU au titre de l'année 2023. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« Merci beaucoup. La parole est à Pierre Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Oui merci. Je serai très court en fait je profite de cette délibération et comme ma collègue en a parlé juste avant sur le nombre de jours de grève. Une des grèves qui avait un peu marqué les esprits c'était celle qui n'a pas duré longtemps mais qui a été massive dans les centres de municipaux de santé et c'était à propos de la répartition de ce qu'on a coutume désormais d'appeler la prime Coquerel qui rattrape en fait un peu le Grenelle qui n'a pas été donné pour les personnels des centres de santé municipaux. Le décret vient de tomber la fin novembre sur la répartition par collectivité des montants de mémoire la ville de Montreuil touche 238 000 et quelques euros et donc est-ce qu'on peut savoir si ça va être réparti comme c'est normalement le but de façon égalitaire entre l'ensemble des personnels et si c'est bien l'ensemble des personnels qui vont être concernés et pas comme ça avait été prévu il y a un an et quelque au départ juste pour les médecins et les infirmières mais pas pour les personnels administratif et autres voilà. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« Merci beaucoup. Ce point sera à l'ordre du jour du conseil municipal du mois de février et nous attendons d'avoir l'arrêté en lui-même puisqu'aujourd'hui nous ne l'avons pas encore et, donc on en parlera au mois de février au conseil municipal. La parole à Bélaïde Bedreddine pour les réponses de l'exécutif sur la délibération numéro 9. »

Réponse apportée par Monsieur Bélaïde BEDREDDINE – adjoint au maire, délégué au personnel, dialogue social, affaires générales, état civil, élections

« Oui donc les jours de grève sont liées à la retraite donc nous avons souvent participé tous ensemble à ces grèves encore que j'ai pas forcément vu tous les élus présents au départ des manifestations. Donc voilà sur les personnes qui travaillent dans un centre de quartier c'était des mauvaises classifications donc ces deux emplois ont été retirés du tableau des effectifs et deux autres qui correspondaient à la classification exacte des gens que nous employons ont été mis en place. Donc pas de mauvaise surprise là-dessus. Concernant les contractuels à temps complet il s'agit des intervenants culturels. Avant les intervenants culturels étaient sur régime indiciaire et maintenant ils sont devenus postes permanents mais le temps qu'on crée les postes et qu'on supprime les postes il se passe un moment où il y a un cumul des deux. Donc voilà il faut bien passer par là donc voilà sur les vacances de poste. Je vous invite la semaine prochaine il y a une journée complète au CIG sur l'attractivité des collectivités locales territoriales parce qu'elles ont toutes du mal à recruter aujourd'hui donc des fois les postes sont ouverts, mais on a du mal à recruter et c'est pas lié qu'à la ville de Montreuil c'est vraiment tout le CIG donc toutes les communes de la petite Couronne qui sont adhérentes au CIG qui ont décidé de se mettre en force en commune et de faire des actions collectives pour revaloriser la fonction publique auprès des jeunes et notamment pour attirer certaines personnes vers cette carrière. Donc voilà vous êtes les bienvenus en tous les cas si vous voulez participer à ses jours. Sur la prime Coquerel elle va bien être distribuée à la proportion des agents qui sont concernés donc dans le médical entre autres. Donc ça va faire une division, donc ça sera une bonne prime pour eux dans tous les cas et c'est une des rares primes qui a été financée. C'est-à-dire qu'on a touché de l'argent de l'État pour pouvoir financer la prime Coquerel. Toutes les autres primes, toutes les autres augmentations même ce qui va se passer au niveau de la CNRACL, l'augmentation de l'indice du nombre de points pour la retraite celles-là sont pas du tout financées donc on voit bien que là il y a une différence on n'aura pas de mal à l'appliquer une mesure qui est déjà financée je vois pas trop d'autres questions. Ça ira comme ça. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance
« Merci beaucoup. Je mets aux voix... Non on prend acte du rapport sur la délibération 9. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DECIDE

Article unique : Prend acte de la présentation du Rapport Social Unique (RSU) au titre de l'année 2023 annexé à la présente délibération.

DEL20241204_10 : Présentation du rapport annuel 2023 de la SCOP E2S pour la délégation de service public de la crèche Aretha Franklin

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance
« Je passe à la délibération 10 la présentation du rapport SCOP E2S même chose. Pas de remarque ? Pas de question ?

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DECIDE

Article unique : Prend acte du rapport annuel produit par la SCOP E2S au titre de l'année 2023 pour l'aménagement et l'exploitation de la structure multi accueil Aretha Franklin de 27 places, située au 85/87, rue de Marceau à Montreuil, annexé à la présente délibération.

DEL20241204_11 : Présentation du rapport annuel 2023 de Crescendo pour la délégation de service public de la crèche Jacqueline de Chambrun

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance
« La délibération numéro 11 c'est le rapport de Crescendo pour la crèche Jacqueline de Chambrun. Même chose. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DECIDE

Article unique : Prend acte du rapport annuel produit par Crescendo au titre de l'année 2023 pour l'exploitation de la crèche Jacqueline de Chambrun de 100 places, située au 6 rue Henri Martin à Montreuil, annexé à la présente délibération.

DEL20241204_12 : Présentation du rapport annuel 2023 de la société EFFIA STATIONNEMENT, délégataire du service public de stationnement payant sur voirie et hors voirie

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance
« La délibération numéro 12 le rapport de la société EFFIA Stationnement délégataire du service public de stationnement payant sur voirie. Pas de question ? Pas de... Si Pierre Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico
« Je sais bien que j'avais posé la question et que j'ai eu réponse ce soir mais enfin c'est le prestataire sortant en fait on est d'accord EFFIA et le contentieux manifestement c'est un contentieux qui dure et qui est pas encore, qui n'a pas encore été réglé. Alors ce n'est pas pour des montants faramineux puisque on m'a répondu que c'était autour de 37 000 € je crois le risque prévisionnel mais est-ce qu'on peut avoir enfin ce qui sur quoi ça se bagarre. Enfin est pas d'accord avec EFFIA sur cette sur cette histoire. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance
« On va répondre à votre question. Je vais laisser notre collègue Olivier Stern revenir et il répondra à votre question dès qu'il est présent dans la salle sur cette délibération. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DECIDE

Article unique : Prend acte du Rapport Annuel d'Activité au titre de l'année 2023 de la société EFFIA, délégataire de service public en charge de l'exploitation du stationnement payant sur voirie et en ouvrages.

DEL20241204_13 : Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public du stationnement payant entre la Ville de Montreuil et la société INDIGO INFRA

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Sur la délibération numéro 13 l'approbation de l'avenant numéro 1 au contrat de délégation de service. Pas de remarques ? Pas de question ? Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. On est sur la 13 on va revenir sur la 12 pour la réponse à votre question. Abstention de Pierre Serne sur la délibération numéro 13. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
38 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 au contrat de concession de service public relative au stationnement payant entre la Ville de Montreuil et la société Indigo Infra et ses annexes, annexés à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Olivier Stern pour la réponse de l'exécutif concernant la délibération numéro 12 et les contentieux EFFIA stationnement. Une demande d'éclaircissement de la part de Pierre Serne. »

Réponse apportée par Monsieur Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilité, ville cyclable, stationnement

« Merci, donc je suis désolé j'étais aux toilettes au moment où tu posais la question. Il m'a été rapporté le contenu néanmoins de cette question. S'agissant effectivement du sujet, il est évoqué dans la délibération un protocole transactionnel entre la ville et EFFIA qui est usuel en fin comment dire de DSP qu'on peut avoir aujourd'hui. Il y a encore un échange et un dialogue qui doit permettre à la Ville et à l'ancien concessionnaire de trouver un accord sur la base du protocole transactionnel et, donc il sera bien entendu soumis à notre organe délibérant dès lors que nous aurons un accord sur le fond et sur les montants. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Merci beaucoup pour ces précisions. La délibération numéro 14 c'est le rapport annuel de la Société SEMACO titulaire du contrat de concession de service public d'exploitation et de gestion des... Pardon ? Allumez, allez-y Madame Yonis. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale Movico

« Justement est-ce que vous pouvez revenir sur la 12 et la 13 par rapport au vote s'il vous plaît. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Oui on a pris acte sur la 12 avec réponse d'Olivier Stern en décalé pour les raisons techniques qu'il a eu l'occasion de nous préciser et j'avais présenté en attendant la délibération numéro 13 que j'ai mise aux voix et Pierre Serne nous a indiqué s'abstenir sur la délibération numéro 13 D'accord donc deux abstentions sur la délibération numéro 13. »

DEL20241204_14 : Présentation du rapport annuel d'activités 2023 de la société SEMACO titulaire du contrat de concession de service public d'exploitation et de gestion des marchés forains

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Sur la délibération numéro 14 c'est le rapport annuel de la Société SEMACO pas de demande de parole. L'assemblée prend acte du rapport. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DECIDE

Article Unique : Prend acte du Rapport Annuel d'Activité au titre de l'année 2023 de la société SEMACO – Groupe Bensidoun, titulaire du contrat de délégation de service public ayant pour objet l'organisation, la gestion et l'exploitation des marchés forains de la Ville de Montreuil.

DEL20241204_15 : Approbation des annexes communales au contrat de ville 2024-2030 - Engagements Quartiers 2030, relatives aux projets de quartier

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« La délibération numéro 15 c'est l'approbation des annexes communales au contrat de ville - Engagements quartiers 2030 relatives au projet de quartier. Madame Yonis vous avez la parole. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale Movico

« Merci Monsieur. J'aurais trois remarques à formuler par rapport à cette délibération. Tout d'abord je voudrais souligner à nouveau le fait que depuis 2015, date de signature du précédent contrat de ville, loin de se rétrécir, le périmètre des quartiers dit prioritaires de la politique de la ville a augmenté. L'objectif de la politique de la ville en principe c'est de permettre donc de mettre des moyens supplémentaires pour permettre de sortir les bénéficiaires du périmètre de la politique de la ville, force est de constater que ce premier objectif n'a malheureusement pas été atteint. Je dis malheureusement parce que derrière quartier politique de la ville, il y a des réalités concrètes très compliquées. Plus de 30 % par exemple de la population de ces quartiers à moins de 25 ans, on monte parfois jusqu'à 40 %, plus de 30 % des 15-24 ans ne sont pas scolarisés dans certains quartiers, c'est même avec des pics de 40 %, un tiers des habitants n'a aucun diplôme. Près de la moitié des chômeurs dans ces quartiers sont des chômeurs de longue durée. En 10 ans non seulement cette réalité n'a pas évolué mais pire, donc on a le sentiment qu'au niveau municipal la rudesse de cette réalité est minimisée. Pour illustrer mon propos, je vais m'arrêter juste quelques instants sur la jeunesse. En 2014, l'équipe que vous dirigez Monsieur le Maire comptait un adjoint à la jeunesse et une conseillère municipale déléguée à la réussite éducative alors même que la situation de la jeunesse est celle que j'ai rappelé plus haut donc une situation très dégradée dans ces quartiers. Malheureusement aujourd'hui dans l'équipe municipale, l'élue à la jeunesse est juste conseillère municipale déléguée et l'élue déléguée à la réussite éducative a même disparu de l'organigramme. Au-delà de ces aspects symboliques quand on voit les objectifs fixés au service jeunesse en disant cela je pense par exemple à l'organisation du campus Montreuil, au concours d'éloquence quand on voit l'état de la prévention spécialisée sur notre ville, quand on voit tout cela on a envie de vous demander à vous Monsieur le Maire et à l'ensemble d'ailleurs de vos élus de la Gauche Rassemblée quand est-ce que vous allez réellement prendre au sérieux la situation de ces jeunes et mettre en place des politiques publiques adaptées leur permettant de sortir de leur ornière. Le niveau de difficulté qui s'accumule dans ces quartiers impose un sursaut et un véritable pilotage des politiques publiques si nous ne voulons pas condamner ces jeunes il y a urgence à agir. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« Merci beaucoup. Euh concernant la délibération qui porte sur le contrat de ville 2024-2030 Thomas Mettey pour quelques précisions. »

Réponse apportée par Monsieur Thomas METTEY – adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« J'ai pas entendu de question particulière sur le contenu de cette délibération et les différents projets de quartier qui sont présentés qui à mon sens sont très détaillés et portent à la fois un diagnostic et des pistes d'action sur les années à venir dans les différents territoires prioritaires de notre commune. Sur le fond votre intervention pose le constat que nous n'avons pas réglé le problème de la pauvreté, des inégalités socio-urbaine. C'est le cas à Montreuil effectivement. C'est le cas dans toute la France et je rejoins votre constat et le partage malheureusement. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« Merci beaucoup. Je mets au voix la délibération numéro 15 qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve les cinq annexes communales du contrat de ville 2024-2030, jointes à la présente délibération.

DEL20241204_16 : Approbation de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité – document cadre et déclinaison par Quartier Prioritaire Politique de la Ville

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« La délibération numéro 16 c'est l'approbation de la convention de gestion urbaine sociale de proximité. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Yonis. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale Movico

« Là également j'aurais quelques remarques. Tout d'abord rappeler que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties, en contrepartie s'engagent à renforcer la qualité de service rendu aux locataires. Pour aller vite on peut distinguer deux aspects dans le service rendu au locataire. Le premier aspect c'est l'animation du quartier, là-

dessus les bailleurs sociaux savent faire et Est Ensemble Habitat donc en particulier mais la qualité du service rendu aux locataires ne serait se résumer à ce seul aspect. Dans la plupart de ces quartiers pourtant recensés comme prioritaires, les dysfonctionnements urbains sont nombreux et malheureusement je dirais connus de très longues dates. Les habitants qui se plaignent de la dégradation de leur cadre de vie, de l'absence d'entretien de la gestion défaillante, des déchets, des rongeurs qui pullulent. Ces quartiers sont reconnus comme prioritaires, les bailleurs sociaux obtiennent un abattement de 30 %. Concrètement à Montreuil c'est plus de 2 millions d'euros pour mettre en place un suivi de proximité renforcé et malheureusement sur le terrain ce que vivent les locataires c'est l'inverse. Les locataires que je rencontre mettent tous en avant une présence de proximité défaillante. Les agences de proximité autrefois installées au cœur de ces quartiers ont pratiquement toutes disparues et les gardiennes et gardiens qui restent sont très peu nombreux et leur mission a été redimensionnée et donc malheureusement pour faire face aux sollicitations du quotidien eh ben c'est très compliqué. L'abattement de taxe foncière devrait en principe contribuer à corriger ces dysfonctionnements du quotidien et pourtant sur le terrain on a le sentiment que cet argent avec la complicité de la Ville vient abonder le budget de l'office HLM. À mon sens, il y a là une dérive préjudiciable aux locataires de ces quartiers. Comme pour les années précédentes le document soumis ce soir, notre vote ne nous permet pas d'évaluer le programme d'actions sur lequel s'engagent réellement les bailleurs en contrepartie de l'abattement qu'ils obtiennent et c'est de mon point de vue une très grande fragilité du dispositif. Comment voulez-vous vous prononcer sur une convention quand on nous dit précisément que les actions sur lesquelles les bailleurs s'engagent sont en cours d'élaboration et que le rendu est fixé au 31 décembre. Il me semble qu'il aurait été plus judicieux de soumettre le dossier au conseil municipal une fois que l'ensemble du dispositif était finalisé afin que nous puissions avoir à nous prononcer sur des engagements concrets que prennent les bailleurs. En procédant comme vous le faites, vous nous demandez en réalité de signer un chèque en blanc aux bailleurs. De mon point de vue, c'est aussi une des raisons pour lesquelles le système donc de l'abattement a du mal à atteindre ses objectifs. En définitif, ce sont les locataires de ces quartiers prioritaires qui année après année payent la lourde addition de cette organisation. Pour ma part je ne donnerai pas de chèque en blanc et je refuse de cautionner par mon vote un tel système sans vision sur les contreparties concrètes auxquelles s'engagent les bailleurs sociaux. Je m'abstiendrai donc sur le vote de cette délibération. Je vous remercie »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« Merci beaucoup, la réponse de Thomas Mettey pour l'exécutif. »

Réponse apportée par Monsieur Thomas METTEY – adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Oui il s'agit ici de voter une convention donc les grandes lignes directrices des engagements pris par les différentes parties sur ce dispositif de la politique de la Ville pour les 6 années à venir donc il n'était pas question dans cette délibération de présenter les bilans sur l'année écoulée et le programme d'actions pour l'année à venir puisque tout cela est fait annuellement alors qu'ici on est sur une convention sur 6 ans qui est juste une convention cadre. D'ailleurs le travail à la fois de bilan 2024 et de programme d'actions 2025 est encore en cours. Il y a la semaine prochaine des réunions avec les bailleurs, avec la Ville, avec les amicales de locataires concernés et avec le Conseil Citoyen que j'ai souhaité associer à ses travaux, les conseils citoyens lorsqu'ils sont encore actifs. Donc c'est un travail qui se poursuit les habitants concernés sont très bien représentés, ils pourront donner leur avis sur les bilans et les programmes d'actions comme on le fait chaque année dans différentes instances que ce soit les arpentages de quartier, ses réunions en chambre ou les travaux qu'on mène avec les bailleurs et sur le contrôle des dépenses faites par les bailleurs au titre de l'exonération de TFPB partielle dont ils bénéficient. Un contrôle qui est effectué à la fois par la Ville, par les services de la ville d'Est Ensemble mais aussi avec une grande vigilance par l'État. La préfecture suit ça de très près, donc il n'y a pas d'argent qui vient enrichir ou je ne sais quoi, les caisses de quelques bailleurs sociaux que ce soit, mais c'est bien de l'argent qui sert dans ces quartiers pour améliorer le cadre de vie au quotidien et je veux citer une spécificité montreuilloise sur ce dispositif les bailleurs à Montreuil utilisent beaucoup ces fonds pour favoriser le lien social et notamment soutenir le tissu associatif par des locaux associatifs qui sont loués à des tarifs on va dire inférieurs aux prix normaux habituellement enfin habituellement pratiqués et donc c'est quand même un dispositif qui profite largement à nos associations et aux habitants de ces quartiers. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« Merci beaucoup. Pierre Serne pour une explication de vote. On avait fait les questions/réponses. C'étaient les réponses de l'exécutif, mais allez-y avec plaisir. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal Movico

« Pardon, mais je rebondis quand même sur ce que vient de dire l'adjoint au maire parce qu'il se trouve que c'est un dossier que je connais bien et je m'en suis occupé de ces abattements de TFPB pour Montreuil il y a quelques années, mais il y a pas qu'à Montreuil mais c'est extrêmement compliqué d'obtenir des bailleurs quels qu'ils soient les contreparties contre cet abattement de TFPB, donc il y a pas à Montreuil c'est pas tellement mieux qu'ailleurs et effectivement on se bat enfin les services se battent tous les ans pour essayer d'obtenir des contreparties et que ce soit pas genre une liste de trucs qu'ils auraient fait de toute façon du genre peinture dans les cages d'escalier et effectivement une des choses qu'on demandait et je pense qu'on continue à demander mais qui est très difficile à obtenir des bailleurs c'est qu'ils acceptent d'héberger gracieusement des associations en pied d'immeuble et des choses comme ça mais c'est très compliqué d'obtenir les contreparties de l'abattement de TFPB et tout d'ailleurs toutes les collectivités s'en plaignent en France. Voilà mais faut pas raconter qu'à Montreuil tout va bien quoi enfin. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« « Merci beaucoup. Je ne crois pas que c'était le propos exact de Thomas Mettey mais qui a été précis dans sa réponse. Je mets aux voix la délibération numéro 16 qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
43 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de gestion urbaine et sociale de proximité 2024-2030, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention, et à intervenir pour assurer sa mise en œuvre dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20241204_17 : Approbation des conventions avec Est Ensemble Habitat (EEH) et la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) relatives à l'intervention du service de médiation sociale de la ville dans le parc social de la ville

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« La délibération numéro 17 c'est la convention entre Est Ensemble Habitat et la régie immobilière de la ville de Paris. Alors c'est Liliana qui a demandé la parole. Liliana Hristache et j'annonce dès à présent que ne pourront pas participer au vote Florian Gueguen, Stéphan Beltran, Murielle Bensaïd, Amin Mbarki, Anne-Marie Heugas, Nassera Definel, Yann Leroy et Patrice Bessac. Je demanderai aux élus en question de ne pas prendre part au vote. Vous avez la parole Liliana. »

Intervention de Madame Liliana HRISTACHE, conseillère municipale déléguée à la médiation

« Cher-e-s collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, Monsieur le Maire, Cette délibération est une bonne nouvelle, une étape nécessaire pour le financement de notre service municipal de médiation sociale. Avoir une telle structure est une fierté pour notre ville et je suis fière d'être la conseillère déléguée à la médiation sociale en augmentant le financement de bailleur Est ensemble Habitat. Nous consolidons et sécurisons les moyens de service de médiation dans cette période incertaine pour notre budget. Merci à tous les agents et à toutes les agentes pour avoir travaillé sur ce dossier. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Merci. Pardon Yann Leroy et Muriel Bensaïd je vais vous demander de quitter la salle pour le vote s'il vous plaît et la parole est à Choukri Yonis.

Intervention de Madame Choukri YONIS, conseillère municipale Movico

« Merci beaucoup. Cette délibération relative à l'intervention du service municipal de médiation sociale dans le parc social de la ville situé en quartier prioritaire de la politique de la ville interpelle sur le fond et elle témoigne de mon point de vue des difficultés liées à l'utilisation de l'abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les bailleurs sociaux. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'abattement de 30 % de la taxe foncière pour les bailleurs sociaux dans ces quartiers est accordé en contrepartie d'un engagement à renforcer la qualité de service rendu aux locataires. Dans cette délibération, on nous demande de valider l'utilisation par les bailleurs sociaux des sommes issues de cet abattement pour payer l'intervention d'un service municipal dans les logements situés dans les quartiers politique de la ville. Ainsi, Est Ensemble Habitat, qui dispose de 12 000 logements dont 6562 situés donc en quartier politique de la ville, payera à la ville de Montreuil 1 000 € de participation forfaitaire et 6 € par logement situé en QPV soit 40 372 €. Cette participation c'est juste, je dirais enfin sur le fond très perturbant. Cette rupture d'égalité entre habitants du logement social surprend. Au nom de quoi le bailleur social doit-il payer un service municipal quand celui-ci intervient dans un logement situé en quartier politique de la ville alors même que dans la même intervention dans un logement social qui est hors QPV aucune participation spécifique ne lui sera demandée si le bailleur veut une présence humaine dans ses logements. En QPV, il peut embaucher des gardiens, faire payer le recours à la médiation sociale et de mon point de vue un détournement de la finalité de cet abattement, l'abattement de 30 % de taxe foncière doit être utilisé pour améliorer le quotidien des habitants dans ces quartiers. Il ne doit pas être utilisé par la ville de Montreuil pour trouver des recettes supplémentaires. Pour ma part, je voterai contre cette délibération qui fait payer aux habitants des quartiers prioritaires une prestation à laquelle tous les autres habitants ont droit sans bourse dédée et d'ailleurs c'est le sens de l'intervention de l'élu en charge du dossier qui nous expliquait que c'était une façon de financer le service de médiation et bien je ne pense pas que ce soit au locataire du logement social en QPV de le porter. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération numéro 17. Oui pardon Pierre Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Oui c'était simplement pour faire remarquer que si je sortais maintenant il y aurait plus le quorum. Voilà donc bon... »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Merci beaucoup. Merci d'être resté. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

35 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 abstention : Pierre SERNE

8 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Murielle BENSARD, Patrice BESSAC, Anne-Marie HEUGAS, Florent GUEGUEN, Stéphan BELTRAN, Nassera DEFINEL, Yann LEROY, Amin MBARKI

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et Est Ensemble Habitat portant sur la mise en place d'un dispositif de coopération en matière de médiation sociale, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et RIVP portant sur la mise en place d'un dispositif de coopération en matière de médiation sociale, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 4 : Dit que les recettes en découlant seront imputées sur budget de l'exercice concerné.

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Vous pouvez faire rentrer les personnes qui attendent derrière la porte s'il vous plaît merci beaucoup. »

DEL20241204_18 : Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association Cultures du Cœur en Seine-Saint-Denis pour l'accès aux spectacles et sorties sportives des habitants en situation de précarité et/ou de vulnérabilité économique et sociale par le biais des 4 centres sociaux municipaux et le service jeunesse 11-25 ans

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Délibération numéro 18 c'est l'approbation de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association Cultures du Cœur en Seine-Saint-Denis. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association Cultures du Cœur en Seine-Saint-Denis pour l'accès aux spectacles et aux sorties sportives des habitants en situation de précarité et/ou de vulnérabilité économique et sociale par le biais des 4 centres sociaux municipaux et du service jeunesse 11-25 ans de la Ville de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

DEL20241204_19 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025-2027 entre la ville de Montreuil et l'association Musée de l'Histoire Vivante

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« La délibération numéro 19 c'est l'approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'association Musée de l'Histoire Vivante. Pas de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025-2027 entre la ville de Montreuil et l'association Musée de l'Histoire Vivante, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer ladite convention pluriannuelle d'objectifs et de financement dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de fonctionnement de l'exercice concerné, sous réserve de l'inscription des crédits au budget et de leur vote par le conseil municipal.

DEL20241204_20 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025-2027 entre la ville de Montreuil et l'association Muzziqes-Instants chavirés

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Délibération numéro 20 pour l'approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et financement 2025-2027 avec l'association Muzziqes-Instants chavirés. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025-2027 entre la ville de Montreuil et l'association Muzziques, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer ladite convention pluriannuelle d'objectifs et de financement dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de fonctionnement de l'exercice concerné, sous réserve de l'inscription des crédits au budget et de leur vote par le conseil municipal.

DEL20241204_21 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025-2027 entre la ville de Montreuil et le Théâtre Public de Montreuil- Centre Dramatique National

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Nous passons à la 21 pour la convention pluriannuelle avec le Théâtre Public de Montreuil. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025-2027 entre la ville de Montreuil et le Centre Dramatique National –Théâtre Public de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer ladite convention pluriannuelle d'objectifs et de financement dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20241204_22 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025-2027 entre la ville de Montreuil et l'association Maison Populaire

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« 22 convention pluriannuelle à nouveau pour la Maison Pop. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025-2027 entre la ville de Montreuil et l'association Maison populaire, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer ladite convention pluriannuelle d'objectifs et de financement dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20241204_23 : Approbation de la convention de partenariat entre la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil (SRHM), l'inspection académique de Seine-Saint-Denis et la Ville, relative à l'organisation d'ateliers pédagogiques dans les écoles primaires de la ville de Montreuil – Année scolaire 2024/2025

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« La 23 pour la SRHM, le partenariat la convention pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil, l'Inspection Académique de Seine-Saint-Denis et la Ville relative à l'organisation d'ateliers pédagogiques dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville au cours de l'année scolaire 2024-2025, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de 9 000 € à la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil dans le cadre du présent partenariat.

Article 3 : Autorise monsieur le maire, ou sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes en découlant, à l'exclusion des avenants. Charge également monsieur le maire, ou sa représentante ou son représentant délégué, de notifier à l'association la subvention susvisée dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20241204_24 : Approbation de la convention biennale de partenariat entre la Ville et la Philharmonie de Paris dans le cadre du projet DEMOS 2024-2026

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« Le projet démos délibération 24 pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention biennale de partenariat 2024-2026 entre la Ville et la Philharmonie de Paris relative au projet Démos, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le versement de la participation financière de la ville de Montreuil au projet Démos pour l'année 2024 à hauteur de 6 000€.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi qu'à prendre les actes en découlant, à l'exception des avenants.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20241204_25 : Approbation du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville, l'Éducation nationale, la Caisse des écoles de Montreuil et la fondation Main à la pâte, relative au Centre pilote de Montreuil

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« 25 la Caisse des écoles et la Fondation Main à la pâte. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement relative au Centre pilote La main à la pâte de Montreuil entre l'Éducation nationale, la Fondation Main à la Pâte, la Caisse des écoles de Montreuil et la Ville de Montreuil pour la période 2024-2027, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que les dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20241204_26 : Approbation de remises gracieuses portant sur des titres de recettes relatifs aux prestations à l'enfant pour des familles en difficulté financière

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« 26 les remises gracieuses. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse aux 31 familles dont les enfants fréquentent les activités de prestations à l'enfant proposées par la Ville, portant sur des titres de recettes qui sont mentionnés sur la liste annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20241204_27 : Approbation de la convention de recherche entre la ville de Montreuil et la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) relative aux échanges de données dans le cadre du projet « Investissement Social dans l'Accueil du Jeune Enfant » (ISAJE) pour l'évaluation des effets de l'obtention d'une place en crèche.

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« 27 la CNAF et l'investissement social dans l'accueil du jeune enfant. Je mets aux voix. Monsieur Serne, vous avez la parole. »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« C'est sur la 27 et la 28 en fait qui sont... Très sincèrement pour demander la différence qu'il y a entre les... Enfin pourquoi il y a ces deux délibérations et la différence entre les deux, j'avoue que j'ai relu deux fois et il y en a une qui est une convention l'autre c'est une convention mais c'est bizarre de voter la deuxième enfin la deuxième avant l'autre et du coup en dehors de ça on avait voté ça enfin pour la première fois il me semble l'an dernier. On avait eu un débat assez long sur ce sujet donc là on est, j'imagine, dans la continuation de cette recherche action sur les attributions de place en crèche, mais on a, enfin il y a pas vraiment de premier bilan au bout d'un an, de comment ça marche et quel bilan nous on en tire en fait. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« Merci. Madame Creachcadec pour les réponses de l'exécutif. »

Réponse apportée par Mme Danièle CREACHCADEC – conseillère municipale déléguée à la petite enfance, au handicap et à la parentalité

« Oui alors ce projet concerne un partenariat que nous avons noué avec la CAF autour d'une recherche comme vous disiez Monsieur Serne qui vise à améliorer l'accès équitable et transparent au mode d'accueil des jeunes enfants en utilisant des recherches basées sur les données expérimentales. L'objectif c'est de comprendre l'impact de l'accès aux crèches sur les familles et les enfants et en fait ce dispositif se divise en deux parties. Il y avait une première expérimentation pour l'attribution des places en crèche et une deuxième qui était la phase de recherche et la phase qui est quand même la plus importante, cette phase de recherche qui va permettre d'évaluer en fait les politiques sociales. Alors je dois dire que nous ne sommes pas les seuls à Montreuil et partenaires de la CAF qui pilote le projet et nous faisons partie de sept territoires qui utilisent les dispositifs : Annecy, Dijon, Valence, Romans Agglo, Issy les Moulineaux, Le Havre et Noisy le Grand. Donc la première convention qui a été votée en conseil municipal 2023 autorisait la CNAF à utiliser pour le compte de la direction de la petite enfance une procédure d'affectation de place en crèche. La convention doit être renouvelée en 2024 et est soumise au vote du CM. Ce soir pour poursuivre la collaboration, le cadre juridique de partage des données doit être formalisé. Ce qui suppose que la ville autorise une procédure de levée du secret des archives et informe les familles de la démarche et de ce qu'elle implique pour elles. Cela fait l'objet de la seconde convention soumise au vote au cm pour la partie recherche. La CNAF aura ensuite accès aux coordonnées des familles dont le dossier a été étudié en commission afin de les contacter et d'entamer le travail d'analyse et de recherche. Alors pour répondre à votre question à propos du bilan c'est un bilan intermédiaire mais le projet qui a permis le traitement de 1000 demandes avec environ 200 places affectées sur les quatre commissions. Alors je fais un petit rappel sur la façon dont nous attribuons les places en CAMA. Les dossiers sont traités, les dossiers qui sont reçus à l'APE sont traités en trois groupes. Il y a trois groupes de familles, le groupe 1 qui recouvre les familles qui relèvent d'un signalement PMI, d'une protection de l'enfance, dont le handicap et d'accident de la vie. Le groupe 2 c'est le soutien à la parentalité et les questions d'insertion et le groupe 3 situations sans spécificité. Enfin le groupe qui est concerné par la recherche ISAJE c'est le groupe 3. Le groupe 1 et 2 reste sous une gestion CAMA faite par les directrices de crèche. Voilà et donc l'attribution des places c'est 20 % sur le groupe 1, 20 % sur le groupe 2, 50 % sur le groupe 3. Ce que l'on a pu remarquer c'est que nous avons un travail très constructif avec la CNAF qui reste au service de la direction de la petite enfance et qui cherche à répondre à ces enjeux en commission. Nous travaillons en particulier sur nos critères de répartition, l'homogénéité sociale, les critères et la pondération et en particulier le nombre de jours que les familles demandent. Ça nous a permis l'optimisation du fonctionnement de la commission, un gain de temps. Ça prenait 3 jours avant 2023 ça prend une demi-journée aujourd'hui, du temps gagné pour les directrices pour être auprès des familles dans les crèches, un gain de transparence parce que je rappelle qu'on est sur le groupe 3 c'est-à-dire le groupe des familles sans spécificité particulière et de plus de 50 % des demandes des situations très similaires qu'il est difficile de départager en commission et donc nous sommes sur une amélioration de nos outils de travail. Alors il est important de dire que la direction de la petite enfance conserve son pouvoir décisionnel sur les affectations. La ville est tout à fait libre de modifier les propositions quand elles arrivent puisque on a la main à tous les moments du processus. On peut aussi modifier en lien avec les directrices les affectations puisque une fois que nous avons les décisions nous les retravaillons en commission de direction et puis ben écoutez voilà et alors voilà dans les perspectives l'extension de l'expérimentation à d'autres territoires, la collaboration internationale avec des équipes en Allemagne et aux Pays-Bas pour partager des résultats

de recherche et puis l'État s'est montré favorable à l'extension du programme dans le cadre du service public de la petite enfance. Ce dispositif est quand même très intéressant pour évaluer l'impact de nos politiques publiques parce que je vous rappelle que c'est inscrit dans le corps de la délibération, l'idée c'est d'évaluer l'impact de la place en crèche sur le développement des enfants, le développement, la vie socio-économique de la famille et la vie du enfin le développement du couple voilà. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« Merci beaucoup madame Creachcadec pour ses réponses détaillées. Je mets aux voix la 27 contre ? Abstention ? Adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention de recherche entre la ville de Montreuil et la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) relative aux échanges de données dans le cadre du projet "Investissement Social dans l'Accueil du Jeune Enfant" (ISAJE) pour l'évaluation des effets de l'obtention d'une place en crèche, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou sa représentante déléguée, à signer ladite convention et les actes nécessaires à son exécution.

DEL20241204_28 : Approbation de la deuxième convention entre la ville de Montreuil et la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) relative à l'utilisation par la ville de la procédure d'affectation des places en crèches établie par la CNAF dans le cadre du projet de recherche sur l'investissement social de l'accueil du jeune enfant (ISAJE)

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« La 28 contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil et la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) pour l'attribution des places en crèches dans le cadre du projet de recherche sur l'investissement social de l'accueil du jeune enfant (ISAJE), annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou sa représentante déléguée, à signer ladite convention et les actes nécessaires à son exécution.

DEL20241204_29 : Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2024 "Soutien aux projets des acteurs de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale"

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« La 29 pour l'appel à projets 24 sur soutien à la solidarité internationale et l'éducation à la citoyenneté mondiale. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention à :

- l'association Réseau Euromed France - REF d'un montant de 2500 euros, destinée au projet « Cahier du REF 10 »,
- l'association « Les Cousines » d'un montant de 2500 euros, destinée au projet « Partage entre femmes de la France à l'Algérie »,
- l'association « ASMAE » d'un montant de 2500 euros, destinée au projet « Yallah pour les droits de l'enfant,

- l'association « Rixe Club » d'un montant de 2500 euros, destinée au projet « Rixe club Back to the future : JOJ Dakar 26 »,
- l'association « Missives » d'un montant de 2500 euros, destinée au projet « La scopa des amazones »,
- l'association « Lawol Charity » d'un montant de 2100 euros, destinée au projet « Maraîchage par les Femmes » au Sénégal.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer les notifications de subventions et tout acte nécessaire au versement de ces subventions.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20241204_30 : Approbation de la convention de partenariat 2024-2025 entre la ville de Montreuil et le Groupement de Coopération sociale et médico-sociale Prévention Île-de-France (PRIF) relative à l'organisation d'ateliers de prévention au sein du centre social Lounès Matoub

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Délibération numéro 30 le pour les ateliers de prévention au sein du Centre Social Lounès Matoub. Demande d'intervention ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et le groupement de coopération sociale et médico-sociale Prévention Île-de-France (PRIF), relative à l'organisation d'ateliers de prévention au Centre social Lounès Matoub en 2024 et 2025, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

DEL20241204_31 : Approbation d'une convention d'adhésion au dispositif régional de télémedecine OphDiaT (Ophtalmologie Diabète Télémedecine) entre la ville et l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (APHP), d'une convention d'adhésion de la ville au groupement SESAN et d'une souscription de la ville à un abonnement ORTIF afin de pouvoir utiliser un rétinographe dans le centre de santé Savaterro en vue de dépister la rétinopathie diabétique.

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« 31 pour les sujets de télémedecine. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'adhésion au dispositif régional de télémedecine OphDiaT (Ophtalmologie Diabète Télémedecine) entre la ville et l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (APHP), annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve la décision d'adhésion de la ville au Groupement d'Intérêt public SESAN, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Approuve le contrat d'adhésion de la ville à l'outil régional de télémedecine d'Île-de-France (ORTIF) et le règlement des cotisations annuelles d'adhésion, annexés à la présente délibération.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la convention d'adhésion au dispositif régional de télémedecine OphDiaT, la décision d'adhésion de la ville au Groupement d'Intérêt public SESAN et le contrat d'adhésion de la ville à l'outil régional de télémedecine d'Île-de-France (ORTIF).

Article 5 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 6 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20241204_32 : Présentation du rapport annuel 2023 du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« 32 le rapport du syndicat intercommunal. Pierre Serne pour la 32. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« En fait sur le 32, 33 et 34 qui sont des... »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Ok je finis juste le vote sur le 31 donc contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Donc sur 32 je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Oui pour les trois rapports, ils ne sont pas présentés. Une présentation de rapport sans présentation moi j'ai toujours pas compris ce que c'était en plus on a eu pour le coup les documents, ne passaient pas non plus dans les annexes donc moi je n'acte pas, que je ne prends pas acte de la présentation du rapport puisqu'il est pas présenté des trois rapports voilà. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Merci beaucoup pour cette remarque. Donc nous avons transmis les trois rapports et nous avons bien compris que vous refusiez de prendre acte. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Pierre SERNE ne prend pas part au vote.

DECIDE

Article Unique : Prend acte du rapport annuel du Syndicat Intercommunal de Gaz et d'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) au titre de l'année 2023.

DEL20241204_33 : Présentation du rapport annuel 2023 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

Pas de demande d'intervention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Pierre SERNE ne prend pas part au vote.

DECIDE

Article unique : Prend acte du rapport annuel du SIFUREP (Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne) au titre de l'année 2023.

DEL20241204_34 : Présentation du rapport annuel 2023 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

Pas de demande d'intervention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Pierre SERNE ne prend pas part au vote.

DECIDE

Article unique : Prend acte du Rapport Annuel du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) au titre de l'année 2023.

DEL20241204_35 : Dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés des établissements de commerce de détail pour l'année 2025 – avis du conseil municipal

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je mets maintenant la délibération 35 pour la dérogation municipale au principe du repos dominical. Monsieur Chesneaux, je vous en prie, ensuite Monsieur Serne. »

Intervention de Monsieur Thomas CHESNEAUX

« Oui bonsoir. Le repos dominical. Une petite explication pour notre vote sur cette délibération. Le repos dominical est un acquis social de longue date c'est une loi de 1906. En 40 ans, le nombre de personnes travaillant le dimanche a doublé, 30 % des salariés travaillent au moins un dimanche par mois et plus de 10 % au moins 3 dimanches. Les arguments en faveur du travail du dimanche ne sont pas pertinents économiquement, on sait que l'ouverture ne génère pas d'activité supplémentaire plutôt tendance à lisser sur 7 jours une activité similaire à celle sur 6, au contraire le surcoût engendré par une journée d'ouverture supplémentaire et payée et par les salariés baisse de salaire ou de volume horaire et par les consommateurs puisque le surcoût est répercuté sur les prix. Se voir imposer de plus par son employeur un emploi du temps pouvant couvrir le dimanche est un marqueur d'inégalité sociale. Le volontariat est bien souvent un mythe capitaliste et paternaliste. Enfin voter sans avoir eu la réponse même si on en a parlé tout à l'heure de tous les syndicats pose un problème de calendrier donc en cohérence avec nos propositions nationales, sur le sujet le groupe Montreuil Insoumise votera contre cette libération. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Monsieur Serne vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Tout vient à point à qui sait attendre parce que ça fait juste 4 ans je crois que je fais tous les ans ce genre de remarque, mais vous avez effectivement redécouvert l'acquis social qui était le repos dominical euh très bien et donc pour une fois on sera pas tout seul à voter contre. Là il y a franchement cette année c'est quand même euh ceinture et bretelle parce que franchement nous expliquer que c'est pas grave si on n'a pas les avis des syndicats et qu'ils arrivent après qu'on se soit prononcé enfin franchement c'est quand même un peu limite puisque c'est la réponse qui nous a été faite et par ailleurs je repose la question dans le tableau qui nous a été fourni un certain nombre d'enseignes et pas des moindres Décathlon et Carrefour notamment euh non et Renault pardon n'ont pas fait de demande enfin il y a pas la date des demandes qu'ils ont faites et leurs colonnes sont jaunies donc comme quoi il y a un problème, si on accorde des dimanches d'ouverture sans même que les enseignes les demande maintenant c'est que non seulement on est soumis aux patrons mais carrément on devance les désidératas des patrons. Je rappelle que Décathlon va verser 1 milliard de dividendes à la famille Mulliez qui est voilà et qu'ils sont en train de préparer des fermetures de sites et que ça va vraiment pas socialement dans ce groupe franchement je comprends pas. Je continue à ne pas comprendre pourquoi on fait ces cadeaux à Décathlon. Je rappelle que dans la plupart des villes de gauche on est à 5, 6 parfois 7 dimanches on ne monte jamais au taquet de 12 qui est issu de la loi Macron contre laquelle a priori il me semblait qu'on s'était tous battus. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Frédéric Molossi pour les réponses de l'exécutif. »

Réponse apportée par Monsieur Frédéric MOLOSSI – Adjoint délégué aux commerces, aux marchés et aux relations avec les cultes

« Bien alors d'abord plusieurs petites, plusieurs choses si je peux me permettre rapidement il y a la question de la forme d'abord puisque vous avez été l'un et l'autre mes chers collègues attentifs ce que j'aurais dû être je vous l'accorde davantage mais c'est la première fois sauf erreur de ma part mais entre le décalage entre la séance de ce jour et la date limite fixée aux organisations syndicales notamment, mais il n'y a pas qu'elles qui sont consultées, qui elle est fixée au 13 décembre prochain. Outre le fait et disant cela comprenez bien que je ne marque là aucun mépris pour la consultation auprès de ces organisations représentatives, j'observe que les années précédentes peu d'entre elles par ailleurs nous répondait. Mais nous aurions dû être plus attentif je vous l'accorde. Mais l'engagement a été pris très clairement que l'arrêté n'interviendrait qu'au lendemain au plus tôt en tout cas au lendemain de la date butoir c'est-à-dire au plus tôt le 14 décembre prochain pour en effet pouvoir laisser le temps que nous indiquions nous-mêmes aux partenaires sociaux de se prononcer sur cette question de la dérogation au congé dominical. J'ajoute, chacun ici s'en doute mais ça mérite d'être explicité que les avis que nous obtiendrons sauf retournement de situation sont en termes de contenu au demeurant relativement prévisible, mais je prends acte de cette erreur. Je l'assume puisque je suis le signataire du document et je demande, je plaide la clémence de mes collègues compte tenu du fait que c'est donc la première fois que nous nous retrouvons dans cette situation et que nous veillerons et je veillerai en particulier à être très attentif pour qu'un tel incident ne se reproduise pas, ça dont acte oui sur la forme le sujet méritait d'être souligné et je ne peux que constater cette erreur. La deuxième question que vous soulevez est celle de fond. Alors entendu de la part de nos amis du groupe de la France Insoumise qu'ils se prononçaient contre, rappelant les principes qui étaient les leurs à l'échelle non seulement locale mais nationale sur la question du repos dominical et j'entends que Pierre Serne est vraisemblablement, même si elle ne s'est pas exprimée peut-être sa collègue Choukri Yonis, pour des raisons qu'ils nous rappellent chaque année, émettront également un vote défavorable. Alors je rassure tout le monde je ne me lève pas tous les matins avec pour seule préoccupation la dérogation au repos dominical mais j'attire là aussi l'attention sur le fait que c'est une délibération que l'on qualifierait en matière de presse de marronnier et qui chaque année revient à peu près à la même période et qui dans le cas d'espèce ne constitue et n'apporte aucun changement à ce que nous avons toujours accepté sur le territoire municipal et ce j'allais dire au fil des années et nous n'avons donc pas décidé cette année de donner des avis allant au-delà de ce qui nous était demandé. La seule exception puisqu'on se doit d'avoir la transparence pour les quelques téléspectateurs qui sont sans doute devant leur écran passionnés par nos débats que la seule exception à l'évolution remonte à la période post covid en 1900, en 2021 pardon mais voilà oui pardonnez-moi c'est le grand âge et la fatigue qui concernait l'enseigne Décathlon qui je le rappelle à l'époque nous avions eu le débat ici même euh avait fait cette demande était ce magasin se trouvait être le dernier de cette enseigne au plan national à ne bénéficier d'une dérogation dominicale et j'ajoute et c'est sans doute un paradoxe qui doit nous conduire les uns et les autres et avec nos engagements et nos valeurs à nous interroger que dans le cas d'espèce s'agissant du personnel sans doute pas que sur des raisons de volontariat mais de par sa constitution et en particulier le fait qu'elle fait appel à une main d'œuvre parfois étudiante euh une majorité en tout cas un très grand nombre d'entre eux étaient demandeurs de pouvoir bénéficier du travail du dimanche et des rémunérations qui vont avec. Voilà les quelques éléments que je voulais apporter à votre connaissance. Je vous remercie de votre attention. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Une explication de vote Monsieur Serne ? »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Absolument donc sans surprise évidemment je voterai contre enfin on donne 12 dimanche que depuis que la loi Macron l'a permis parce qu'avant c'était plafonné à 6 donc voilà il y a une politique de droite et on n'est pas obligé de l'appliquer à fond et pourquoi le magasin Décathlon était le seul à Montreuil à avoir les ouvertures dominicales c'est que c'est là qu'il est parti le combat syndical contre les ouvertures du dimanche et que les syndicats de Décathlon Porte de Montreuil ont gagné et ont gagné au tribunal et donc les patrons Décathlon ont préféré ne plus toucher à ce magasin-là. Bon maintenant ils sont rattrapés hein ils sont attaqués à 12 et les étudiants sont peut-être volontaires mais enfin c'est tous les dimanches de novembre et tous les dimanches de décembre quand même donc... »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Bon merci beaucoup. Je fais juste remarquer aux collègues de France insoumise que en 2022 et 2023 vous aviez voté pour et que la délibération est pareille. La Ligne nationale a changé. Je mets aux voix qui est contre ? Je vous en prie Monsieur Chesneaux. »

Intervention de Monsieur Thomas CHESNEAUX

« Si je peux faire un parallèle sur ce qui a été dit sur ça fait longtemps que nous faisons ça il me semble qu'à Est Ensemble on a réussi à faire un peu bouger les lignes sur certains parrainages qui était fait par certaines sociétés pas toujours maîtresses en par exemple sur l'évasion, l'optimisation fiscale ou autre et on a commencé à faire un peu bouger les lignes là-dessus et c'est un succès collectif qui ne peut que nous réjouir. Donc c'est pas parce que ça fait longtemps qu'on fait quelque chose et là en tant que prof d'histoire je me permets de l'affirmer de façon péremptoire qu'on ne peut pas changer et que les évolutions parfois sont bonnes voilà. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Ah oui bien sûr je voulais juste faire remarquer qu'en 21, 22, 23 le texte était le même et que vous aviez voté pour. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
47 voix pour

5 voix contre : Choukri YONIS, Thomas METTEY, Sidonie PEYRAMAURE, Pierre SERNE, Thomas CHESNEAUX

DECIDE

Article unique : Emet un avis favorable sur la suppression en 2025 du repos dominical dans le commerce selon les conditions suivantes :

Dimanches dérogatoires	Classes NAF concernées
05/01/2025	10.71 Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
11/05/2025	47.11 Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
31/08/2025	47.19 Autre commerce de détail en magasin non spécialisé
02/11/2025	47.21 Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
09/11/2025	47.22 Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
16/11/2025	47.23 Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
23/11/2025	47.24 Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
30/11/2025	47.25 Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
07/12/2025	47.26 Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé
14/12/2025	47.29 Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
21/12/2025	47.30 Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
28/12/2025	47.41 Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
	47.42 Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
	47.43 Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé
	47.51 Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé
	47.52 Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé
	47.53 Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé
	47.54 Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé

	47.59 Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé 47.61 Commerce de détail de livres en magasin spécialisé 47.62 Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé 47.63 Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé 47.65 Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé 47.71 Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé 47.72 Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé 47.73 Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé 47.74 Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé 47.75 Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé 47.76 Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé 47.77 Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé 47.78 Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé 47.79 Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
12/01/2025 19/01/2025 29/06/2025 06/07/2025 13/07/2025 20/07/2025 27/07/2025 31/08/2025 07/09/2025 14/09/2025 14/12/2025 21/12/2025	47.64 Commerces de détail d'articles de sport en magasins spécialisés
19/01/2025 16/03/2025 15/06/2025 14/09/2025 12/10/2025	45.11 Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers

DEL20241204_36 : Approbation de l'avenant n°2 à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) "Fraternité – Croix de Chavaux" (période 2021 – 2026)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération 36 sur l'avenant numéro 2 à l'OPAH fraternité. Je mets au voix l'avant numéro 2 contre ? Abstention ? Proposition adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Fraternité – Croix de Chavaux » (période 2021 - 2026) annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant habilité, à signer cet avenant.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20241204_37 : Approbation de la convention de réservation des logements locatifs sociaux dans le cadre de la gestion en flux entre la Ville de Montreuil et le bailleur social Segens

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération 37 l'approbation de la convention de réservation des logements locatifs sociaux dans le cadre de la gestion en flux avec Sequens. Pardon Monsieur Serne vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Oui rassurez-vous et je rassure Beltran je vais pas lui redemander de faire toute l'explication extrêmement complexe qu'il nous avait fait l'autre fois. Je voulais juste savoir si c'était juste un dernier qu'on avait pas eu l'autre fois et qui entrerait dans le dispositif ou si c'était autre chose voilà. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« En fait c'est toujours le même principe sur les flux mais simplement au fur à mesure les conventions s'actualisent avec les bailleurs et chaque bailleur exactement c'est une nouvelle entrée dans le système. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition, deux abstentions, proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention bilatérale 2024-2026 de gestion en flux de réservation des logements locatifs sociaux entre la Ville de Montreuil et SEQENS, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer la convention visée à l'article ci-dessus ainsi que tous documents y afférents dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20241204_38 : Approbation de l'avenant n°1 au protocole d'accord transactionnel entre Montreuil Altaïs et la ville de Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« La 38 l'approbation de l'avenant numéro 1 au protocole d'accord transactionnel entre Montreuil et la ville de Montreuil. Monsieur Serne vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Oui j'avais posé des questions sur ce dossier que j'ai un peu de mal à suivre. Les montants paraissent énormes pour retirer des boxes à ALTAIS et du coup enfin ça renchérit encore toute cette histoire enfin à chaque fois qu'il y a un avenant enfin on raque encore un peu plus. J'avais demandé des éléments mais alors du coup j'ai reçu une demi-heure avant le conseil je crois une dizaine de dossiers zip qui doivent faire des centaines de pages donc bon je sais pas encore, faire ça en une demi-heure voilà donc j'estime que je n'ai pas les informations nécessaires et, donc je ne prends pas part au vote sur ce point. »

Réponse par Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Alors pour que vous soyez totalement éclairé sachant que les éléments que je vous apporte de réponses vous les avez également reçus par écrit par la directrice générale des services et qui faisait suite à votre à votre question écrite. Donc l'objectif de l'opération c'est effectivement la dépose du revêtement des box qui ne répondait pas aux attentes du cahier des charges initial des travaux, de remplacer donc par des nouveaux revêtements. A cela la ville a souhaité, étant aujourd'hui occupante et avec le fonctionnement et l'usage, des demandes complémentaires d'ajustement notamment du nombre de box en fonction des besoins réels d'amélioration des conditions travail des agents et également d'amélioration des conditions d'accueil du public. Donc c'est la reconfiguration de salle d'attente et de nouvelles salles. Vous avez dit qu'on renchérisse ce n'est pas exact c'est d'ailleurs ce qui vous a été précisé dans la réponse écrite qui vous a été communiquée puisque nous utilisons l'enveloppe des pénalités de retard qui ont fait l'objet du protocole transactionnel de 2019 pour financer l'intégralité de ces travaux, donc il n'y a aucun surcoût et l'ensemble des documents sont bien annexés à la réponse qui vous a été adressée.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci je mets au voix la 38 contre ? Abstention ? Proposition adoptée je vous remercie. Je suppose que Monsieur Serne vous vous absteniez également. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

49 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 au protocole transactionnel entre la société Montreuil Altaïs et la ville de Montreuil, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, son représentant ou sa représentante délégué(e), à signer ledit protocole ainsi que les actes en découlant.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20241204_39 : Autorisation donnée à la SCI Campus 3M de déposer un permis de construire sur le terrain sis 58, rue Emile Zola à Montreuil, cadastré section BD n° 49

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 39 la SCI Campus 3M pour le 58 Zola. Monsieur Serne vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Oui là franchement ce dossier-là je sens qu'on est, on va en entendre parler un moment parce qu'il est quand même assez exceptionnel c'est-à-dire que pour ceux qui connaissent le 58 Émile Zola c'est la sorte de triangle qui est au bout juste avant pas très loin de Vincennes où il y a un food truck par exemple et des arbres. Il se trouve que c'est sur le côté enfin c'est contigu d'un pâté de maison qui est une enfin plusieurs écoles privées qui appartiennent au même groupe qui est le premier groupe d'écoles privées en France qui appartient à la famille Bettencourt et en gros pour s'agrandir et pour voilà ils veulent faire leur permis de construire et qu'on leur cède cette parcelle. Donc ce truc qui est aujourd'hui un espace public voilà pour l'intégrer à leur campus et donc ça deviendrait un espace clos. On ne sait pas très bien les arbres ce qui va leur advenir. Il y a des arbres d'alignement qui sont dans la foulée. Je suis sidéré qu'on donne un bout comme ça d'espace public arboré pour les beaux yeux d'un campus qui est quand même une des boîtes les plus pour le coup, je sais pas comment disait le collègue Chesneaux tout à l'heure, mais enfin qui sont des boîtes pas reluisantes quoi voilà on va dire. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur LE CHEQUER vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Oui je suis un peu surpris de l'appréciation portée par notre collègue. C'est une école mais c'est quand même une école qui a pignon sur rue, prestigieuse depuis 2002 date de son installation. On parle de l'école HETIC et CIFAP qui accueillent plus de 900 élèves qui à terme grâce à leur projet d'extension permettra d'accueillir et de former plus de 2200 élèves aux métiers de l'audiovisuel, du cinéma, de la musique, du spectacle vivant. Beaucoup d'acteurs bien connus du territoire de Montreuil sont passés par ces écoles-là et donc quand ce porteur de projet propose d'étendre ses capacités d'accueil à quasiment 2000 élèves et donc de pouvoir les accueillir dans de meilleures conditions que celles qui sont actuelles puisque pour celles et ceux qui connaissent le site il est quand même vieillissant et donc mener les travaux et des travaux d'extension avec la création en plus d'une résidence d'étudiante qui permet de loger les étudiants de cette école directement sur place plutôt que de les renvoyer dans des logements étudiants privés je ne vois pas où est la difficulté. Au contraire et concernant la question de l'espace dont vous parlez comme le précise la délibération et l'exposé des motifs, la parcelle dont il est question est un espace paysager protégé donc aujourd'hui quand vous regardez le lieu c'est un lieu bitumé. D'ailleurs vous le dites vous-même puisqu'il y a un food truck qui est posé dessus donc c'est une allée bitumée. Ce sont des espaces avec une voie de desserte notamment de sécurité pour les pompiers pour pouvoir accéder à l'école CIFAP et HETIC et sur l'alignement d'arbre. L'alignement d'arbre est préservé et inscrit comme tel dans le cadastre de l'epp donc ne pourrait absolument pas faire l'objet de quelques destructions que ce soit et donc cette parcelle n'a pas vocation à être construite mais à vocation à être végétalisée dans le cadre du projet de CIFAP puisque comme le précise la délibération il s'agit pour eux dans le cadre de la demande qu'ils ont formulée à la ville de créer un espace vert à cet endroit-là permettant d'offrir un espace de détente à la fois pour les étudiants et ouvert sur le quartier et qui n'est pas le cas aujourd'hui. Donc c'est une délibération qui à ce stade permet effectivement de déposer un permis et ça fera l'objet d'une nouvelle délibération à l'occasion de la cession de la parcelle dans le cadre de cet espace paysager protégé. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Monsieur Serne une explication de vote ? »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Ouais là ça devient quand même croquignolet parce que franchement enfin je sais lire hein quand on dit un espace privé clôturé c'est pas un espace ouvert au public hein en faut pas nous prendre quand même complètement pour des imbéciles. Les propos qui sont tenus ici restent hein quand même donc à un moment voilà, de toute façon ça va c'est sûr que ça finira avec des riverains, que ça finira au TA tout ça donc. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes sur contre ? Oui proposition adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
49 voix pour

1 voix contre : Pierre SERNE

1 abstention : Choukri YONIS

DECIDE

Article 1 : Autorise la société CAMPUS 3M à déposer un permis de construire ayant pour objet la rénovation et l'extension de bâtiments existants, en vue de la création d'un campus étudiant, sur la parcelle sise 58 rue Emile Zola, cadastrée BD n° 49, ainsi que toutes autres demandes d'autorisation d'urbanisme qui pourraient en découler.

DEL20241204_40 : Agrément du transfert du bail emphytéotique relatif au bien sis 12-22 rue Emile Beaufils de l'association Archipel au profit de l'Etablissement public de santé Ville Evrard

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pour l'agrément du transfert de bail emphytéotique du 12-22 rue Émile Beaufils délibération 40 pour Ville Evrard. Je n'ai pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix ? Contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Agrée l'établissement public de santé Ville-Evrard dans le transfert du bail emphytéotique portant sur la parcelle sise 12-22 rue Emile Beaufils, cadastrée R n° 91, à, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour sa durée restant à courir.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant au transfert bail emphytéotique susvisé, et notamment l'acte authentique afférent, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20241204_41 : Autorisation d'ouverture par anticipation de crédits d'investissement 2025 avant le vote du Budget Primitif 2025

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Les autorisations d'ouverture par anticipation de crédits d'investissement 25 avant le vote du BP 25, c'est notre loi spéciale à nous. Contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
50 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article unique : Autorise Monsieur le Maire à ouvrir, au 1^{er} janvier 2025, et avant le vote du Budget Primitif 2025, des crédits de dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent, à hauteur de 12 157 500,00 euros, répartis par chapitre comme suit :

Chapitre - Libellé	Montant
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	100 000,00
13 - REMBOURSEMENT SUBVENTIONS	25 000,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	825 000,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	260 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 745 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	80 000,00
OP 20170003 - CROIX DE CHAUX	995 000,00
OP 20170004 - RESTAURATION DES MURS A PECHES	270 000,00
OP 20180001 - ECOLE GUY MOQUET	100 000,00
OP 20180002 - EGLISE ST PIERRE ST PAUL	380 000,00
OP 20190003 - GS DIDEROT	290 000,00
OP 20220001 - ECOLE DU HAUT MONTREUIL	500 000,00
OP 20230001 - BUPA SAISON 3	180 000,00
OP 20240006 - ANRU MORILLON CS ESPERANTO	35 000,00
OP 20240007 - ANRU MORILLON GS LAFARGUE	40 000,00
26 - PARTICIPATIONS	25 000,00
27 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	125 000,00
454101 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	90 000,00
458101 - OPE INV SS MDT TRAMWAY T1 BI	70 000,00
458102 - OPE INV SS MDT EE BROSSOLETTE	22 500,00
TOTAL OUVERTURES ANTICIPEES BUDGET 2025	12 157 500,00

DEL20241204 42 : Délibération globale relative aux tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2025 (tarifs "année civile") et à compter du 1er septembre 2025 (tarifs "année scolaire")

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

Délibération... Abstention sur les deux donc sur la 41 et la 42 c'est ça ? 42 les tarifs municipaux au 1^{er} septembre 25 tarifs année scolaire. Madame Peyramaure vous avez la parole. »

Explication de vote de Madame Sidonie PEYRAMAURE, conseillère municipale, déléguée à la lutte contre les pollutions

« Oui c'est pour une explication de vote. Si certaines évolutions des tarifs municipaux semblent nécessaires et adaptées pour renforcer nos politiques publiques le groupe Montreuil Insoumise refuse de soutenir les augmentations qui lui semblent injustes et qui vont imposer de nouveaux efforts à des familles qui sont d'ores et déjà en très grande difficulté. L'augmentation du prix plancher du repas dans nos cantines en fait partie. Nous le constatons malheureusement sur notre territoire de plus en plus de familles ne peuvent plus se nourrir à leur faim et pour certains enfants les repas équilibrés et diversifiés servis à la cantine sont parfois les seuls de la journée. Pour répondre à leurs besoins quotidiens en cohérence avec ce que nous avons inscrit dans notre programme commun lors des dernières élections municipales, notre engagement défend toujours la mise en place de la gratuité de la restauration scolaire pour les familles les plus précaires. Il serait donc paradoxal d'encourager ce soir une trajectoire inverse et nous espérons que cette mesure de gratuité pourra s'appliquer dès 2025. Nous voterons donc contre cette délibération pour ces raisons. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movic

« Oui et sans surprise comme à chaque fois j'ai déposé des amendements en entonnoir pour demander d'abord que le gel... En fait c'est juste la troisième augmentation de l'année hein quand même enfin il y a un moment euh c'est radical et je constate hein que les grandes promesses sur Tables Communes et le prix est fixé, ... n'augmentera pas. Bon ben voilà ça commence déjà très bien, donc il y a un amendement qui demande le gel. Comme vous allez pas le voter, j'ai un amendement de retrait qui est pour qu'il y ait le gel des tarifs au moins pour les trois premières tranches du quotient familial et euh si celui-là n'est pas voté, un 3^e amendement de retrait qui serait pour au moins, il gèle pour la première tranche c'est-à-dire du quotient familial c'est-à-dire pour les familles les plus, on va pas dire précaires mais les moins favorisées.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Menhoudj, ensuite on passera au vote sur les amendements. »

Intervention de Madame Halima MENHOUDJ – adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Je voulais juste apporter une petite précision pour les cours de français de la coordination linguistique de la Ville. Donc pour pointer les faiblesses budgétaires de l'État dans le cadre de la politique de la Ville puisque ces cours sont subventionnés sur ce volet. Sachez que la politique de la Ville prévoit 35 000 € répartis depuis 12 ans sur le cofinancement d'un demi-poste de coordinatrice linguistique à hauteur de 20 000 € et ne finance

seulement que quatre cours de français pour 15 000 € avec un volet « sorties et citoyenneté ». La Ville donne 31 cours dont 9 cours dans les centres sociaux qui couvrent les 14 quartiers et les associations, 12 cours et, donc je voulais quand même signaler qu'il y a quand même une campagne à mener sur la question de la politique de la Ville qui est en dessous enfin ce qui est accordé est vraiment en dessous des besoins de nos populations qui sont les plus éloignées de l'emploi et donc voilà ça mérite quand même d'être pointé ce soir. Je voterai pour la délibération. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Halima Menhoudj. Alors je vais sur les amendements de Monsieur Serne donc l'amendement numéro 1 « l'ensemble des augmentations de tarif est annulé » la proposition de l'exécutif est le rejet. Qui vote pour ? Abstention ? Rejet. Amendement numéro 2 « les tarifs de deux premières tranches de quotient familial sont gelés ». La proposition de l'exécutif est le rejet. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Rejeté Amendement numéro 3 « les tarifs de la première tranche de quotient familial sont gelés ». La position de l'exécutif est inchangée. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée. »

- Texte de l'amendement 1 déposé par Monsieur Pierre Serne : « L'ensemble des augmentations de tarif est annulé » :

Amendement n°1 présenté par Monsieur SERNE : REJET
2 voix POUR (Pierre Serne, Choukri Yonis)

- Texte de l'amendement 2 déposé par Monsieur Pierre Serne : « les tarifs de deux premières tranches de quotient familial sont gelés » :

Amendement n°2 présenté par Monsieur SERNE : REJET
2 voix POUR (Pierre Serne, Choukri Yonis)

- Texte de l'amendement 3 déposé par Monsieur Pierre Serne : « les tarifs de la première tranche de quotient familial sont gelés » :

Amendement n°3 présenté par Monsieur SERNE : REJET
2 voix POUR (Pierre Serne, Choukri Yonis)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je mets aux voix la délibération 42 qui est contre ? Contre 5. Qui s'abstient ? Proposition adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

45 voix pour

3 voix contre : Thomas METTEY, Sidonie PEYRAMAURE, Thomas CHESNEAUX

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

Rectification : Choukri YONIS et Pierre SERNE ont voté contre.

DECIDE

Article 1 : Approuve les tarifs à compter du 1er janvier 2025 pour les activités suivantes : activités péri et extrascolaires, cimetière, occupation du domaine public, formations du SMRVA, marchés forains, centres municipaux de santé, dispositif municipal d'hébergement, location de salles et espaces mis à disposition du public, séjours, sorties et autres activités (dont Café la Pêche), activités «seniors», stationnement payant, location de terrains ou de locaux, « Véligo », et patrimoine arboré, tels que présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Article 2 : Approuve les tarifs à compter du 1er septembre 2025 pour les activités suivantes : les prestations sportives et culturelles, les activités des centres sociaux, la location du centre de vacances de Sampzon, les prestations Intégration, Egalité, Population Migrantes et les salles et espaces mis à disposition pour la petite enfance, et tels que présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20241204_43 : Avances sur les subventions 2025 à verser à certaines associations et établissements publics avant l'adoption du Budget Primitif 2025

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 43 les avances de subventions avant l'adoption du budget primitif 25. Monsieur Molossi nous ayant fait part, Monsieur Molossi Tobias, de son vote NPPV étant partie prenante en tant que Président. Il est en train de sortir de la salle. Pas de demande d'intervention je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article Unique : Autorise le versement, avant le vote du Budget Primitif 2025, d'avances sur les subventions qui seront allouées en 2025 à la Caisse des Écoles et au CCAS de Montreuil, ainsi qu'aux associations figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

DEL20241204_44 : Nouvelles attributions de subventions à des associations

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Les nouvelles attributions de subventions à des associations, je n'ai pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'attribution de subventions de fonctionnement à deux associations, telles que présentées dans le tableau ci-après, pour un montant total de 22 000,00 €.

DG	Direction / Mission	Nature comptable	Libellé Tiers	Enveloppe	Montant
DGA3	DIR. JEUNESSE - EDUCATION POPULAIRE	65748	EX NIHILO	Commission subventions	1 000,00
DGA4	DIR. DU DEVELOPPEMENT CULTUREL	65748	ASSOCIATION MUSEE HISTOIRE VIVANTE	Commission subventions	21 000,00
Total subventions de fonctionnement					22 000,00

Article 2 : Dit que la dépense en résultant sera imputé sur le budget de l'exercice 2024.

DEL20241204_45 : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables au titre de l'année 2024

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Les admissions en non-valeur, 45, de produits recouvrables au titre de l'année 24. Monsieur Serne vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Oui là j'avais demandé comment c'était possible enfin d'avoir déjà un montant quand même franchement important pour les admissions en non-valeur voilà et en plus pour un montant qui tombe pile à 150 000 € ce qui est quand même assez improbable et la réponse qui m'a été faite est encore plus improbable, car on m'a dit c'est soit le hasard soit une particulière habilité enfin bon voilà, mais je vois qu'on continue à se moquer de moi donc voilà je trouve ça étrange et je demandais à avoir la liste des titres voilà je l'ai pas eu a priori et je continue à trouver très étrange que ce qui tombe toujours avec des centimes enfin des euros et des centimes tombe pile poil à 150 000 alors qu'il y a des centaines de créances irrécouvrables donc bon. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Alors vous conviendrez que c'est effectivement un joli chiffre en même temps euh c'est comme gagner au loto c'est totalement impossible sauf au moment où ça arrive c'est les bizarreries statistiques de l'univers je suppose. Allez je mets aux voix contre ? Abstention ? Proposition adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accepte l'admission en non-valeur des listes de produits irrécouvrables présentées par le comptable des finances publiques pour un montant total de 150 000,00 euros.

Article 2 : Dit que les admissions en non-valeur feront l'objet d'un mandat sur les crédits prévus à cet effet au Budget 2024, nature 6541.

DEL20241204_46 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de l'OPH EST ENSEMBLE HABITAT d'un emprunt d'un montant global de 1 834 261,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la construction de 8 logements locatifs sociaux (4 PLUS – 2 PLAI – 2 PLS) sis 2 bis rue Jules Ferry à Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« La 46 avec des exclusions de vote au titre de l'article 2131-11 du CGCT c'était tous les administrateurs d'Est Ensemble Habitat sortent du conseil s'il vous plaît donc Gueguen, Beltran, Bensaïd, Mbarki, Heuguas, Definel, Leroy et votre serviteur. »

REPRISE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR GAYLORD LE CHEQUER

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Je mets aux voix la délibération numéro 46 qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

41 voix pour

8 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Florian Gueguen, Stephan Beltran, Murielle Bensaïd, Amine Mbarki, Anne-Marie Heuguas, Nassera Definel, Yann Leroy, Patrice BESSAC.

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Montreuil accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 834 261,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°160326 constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 834 261,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20% des 8 logements que compte l'opération, soit 2 logements, pour la durée des prêts concernés.

Article 5 : Approuve la convention de réservation de logements entre la ville de Montreuil et Est Ensemble Habitat, annexée à la présente délibération

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20241204_47 : Garantie à hauteur de 12,5 % (soit 150 000 €) de l'emprunt de 1,2 M€ à souscrire par la SCI Village Montreuil auprès de la Banque des Territoires, dans le cadre de l'opération Digital Village Montreuil sis 187 rue Edouard Branly 93 100 Montreuil

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« La délibération numéro 47 c'est la garantie à hauteur de 12,5 % d'un emprunt pour la SCI Village Montreuil auprès de la Banque des Territoires, je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 12,5 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 200 000,00 €, destiné à financer l'opération Village Montreuil sis 187 rue Edouard Branly à Montreuil (93 100), à souscrire par l'Emprunteur, la SCI Village Montreuil, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires).

Les caractéristiques du contrat de prêt à venir (selon les termes de la proposition de financement n°U129381) à garantir sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PRU AM
Montant :	1 200 000,00 euros
Durée totale de la ligne du Prêt : -Durée de la phase de préfinancement -Durée de la phase d'amortissement	24 mois 25 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt ne puisse être inférieur à 0 %</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance et intérêts prioritaires : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est intégrée dans l'échéance.
Modalités de révision :	" Simple révisabilité" (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	0 %

Ladite proposition de financement est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, pour la quotité garantie par la Ville, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires), la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Approuve la convention de garantie d'emprunt, entre la Ville et l'Emprunteur, annexée à la présente délibération.

Article 5 : Approuve la convention ayant pour objet la mise à disposition au profit de la Ville de la salle événementielle située au 187 rue Edouard Branly, à Montreuil, pour permettre son utilisation par diverses associations pour leurs activités.

Article 7 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions et tout acte pouvant en découler. Ces conventions sont jointes en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

Article 8 : Dit que les dépenses éventuelles en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice en vigueur.

DEL20241204_48 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de RATP HABITAT d'un emprunt d'un montant global de 2 680 752,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la construction de 19 logements locatifs sociaux (9 PLUS – 6 PLAI – 4 PLS) sis 204/208 boulevard de la Boissière à Montreuil

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« La délibération numéro 48 c'est la garantie à RATP Habitat pardon pour la 47 ou la 48 ? oui Florent. »

Intervention de Monsieur Florent GUEGUEN – conseiller municipal

« Bonsoir juste un mot sur cette délibération qui est évidemment une satisfaction de permettre le financement de 19 logements sociaux à la Boissière mais c'est surtout pour moi l'occasion d'informer notre assemblée d'une décision catastrophique qui a été prise récemment par la Région Île-de-France dans le cadre de ces orientations budgétaires 2025 puisque la présidente de région a annoncé donc le 12 novembre dernier la suppression de toutes les aides au logement donc de tous les financements au logement social de la région Île-de-France qu'il s'agisse donc des projets de construction mais aussi de rénovation des résidences du parc HLM. Cette décision a un impact catastrophique c'est près de 74 millions d'euros donc qui seront retirés des budgets du logement social à l'échelle de la région, pour Est Ensemble Habitat c'est plus de 4 millions d'euros sur la seule année 2025 qui nous seront retirés et qui concerneront donc des programmes de logement sur la commune de Montreuil mais aussi sur les communes de Bondy, Bobigny, Bagnolet. Évidemment les bailleurs sociaux et au-delà seront mobilisés pour essayer de faire infléchir ce budget puisqu'il n'est pas encore voté. Il le sera à la fin du mois de décembre. Voilà, mais je voulais témoigner de notre inquiétude et notre colère face à ces décisions qui sont prises au moment même où la région Île-de-France connaît une des pires crises du logement de son histoire avec je le rappelle plus de 800 000 demandeurs de logements sociaux et une production familialiste de logements sociaux chaque année puisque ce sont seulement 20 000 unités qui sont produites chaque année en Île-de-France.

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier Adjoint, président de séance

« Merci. Madame Yonis. »

Reprise de la séance par Monsieur le Maire

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale Movico

« Merci Monsieur le Maire est-ce qu'il serait possible d'avoir une explication sur la délibération 47 qu'est-ce qu'on garantit en fait je n'ai pas bien compris. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Alors si ça ne vous embête pas on finit la 48 et éventuellement si vous avez besoin d'une explication supplémentaire, donc je mets aux voix la 48 contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. La 47 avait été votée euh Monsieur Le Chequer peut-être. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Oui en fait les deux sont liés puisque le Digital Village Montreuil s'inscrit dans le cadre de l'opération de RATP Habitat donc la partie, il y a une partie logement et en fond de parcelle il y a des bâtiments avec la restauration d'une ancienne halle qui va accueillir des activités du type économie sociale et solidaire et avec une ouverture sur le quartier puisque la ville avait demandé à RATP Habitat et à Digital Village que le lieu puisse être ouvert aux associations et cetera donc ce qui justifie cette garantie d'emprunt qui est par ailleurs garantie également par Est Ensemble dans le cas des compétences d'Est Ensemble. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Montreuil accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 680 752,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°162377 constitué de 6 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 680 752,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20% des 19 logements que compte l'opération, soit 4 logements, pour la durée des prêts concernés.

Article 5 : Approuve la convention de réservation de logements entre la ville de Montreuil et RATP Habitat, annexée à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20241204_49 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de la S.A. d'HLM Immobilière 3F d'un emprunt d'un montant global de 4 255 000,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la construction de 7 logements (3 PLS – 4 PLAI) et l'acquisition-amélioration de 7 logements (PLUS) sis 208/210 rue de Rosny et 1/11 rue des Jardins Dufour

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je passe à la 49. 47 ? »

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Oui vous étiez passé trop vite dessus. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Vous vous absteniez sur la 47 ? Vous votez abstention 47, vote pour 48 c'est noté. 49 les garanties pour l'Immobilière 3F, pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Montreuil accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de la S.A. d'HLM Immobilière 3F, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 255 000,00 €, destiné à financer l'acquisition-amélioration de 7 logements PLUS et la construction de 7 logements PLS et PLAI sis 208/210 rue de Rosny et 1/11 rue des Jardins Dufour à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°164540 constitué de 7 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 4 255 000,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20% des 14 logements que compte l'opération, soit 3 logements, pour la durée des prêts concernés.

Article 5 : Approuve la convention de réservation de logements entre la ville de Montreuil et la S.A. d'HLM Immobilière 3F,

annexée à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20241204_50 : Approbation de la convention relative au paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du conseil médical interdépartemental placé auprès du CIG de la petite couronne et aux modalités de remboursement de ces frais

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« La convention, 50, relative au paiement des honoraires des médecins agréés, je mets au voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention entre le CIG Petite Couronne et la ville de Montreuil relative au paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du conseil médical interdépartemental placé auprès du CIG de la Petite Couronne et aux modalités de remboursement de ces frais, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20241204_51 : Création d'emplois saisonniers pour le centre de vacances Allevard pour les séjours Jeunesse Hiver 2025

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 51, les emplois saisonniers pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : dit que les emplois saisonniers suivants, pour les séjours Jeunesse Hiver 2025 à Allevard, seront créés et rémunérés comme suit :

Nombres de jours

15

Mois : février 2025

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombres de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	75.30	15
Direction adjoint	1	67.05	15
Animateurs	8	49.51	15
Animateurs EBEP*	1	54.67	15
Assistant sanitaire	1	54.67	15

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

***Renforts**

Suivant les inscriptions, si l'un des centres de vacances doit accueillir un enfant en situation de handicap, un animateur supplémentaire peut être embauché pour la période.

Article 2 : dit que les dépenses résultant de ces décisions, inscrites au budget, seront imputées au budget de l'exercice concerné (chapitre 012 rémunérations).

DEL20241204_52 : Institution de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 52 l'institution de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale suite au décret du 26 février 2024. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Bénéficiaires

A compter du 1^{er} janvier 2025, une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) comprenant deux parts est versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires des cadres d'emplois suivants :

- Cadre d'emplois des directeurs de police municipale ;
- Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;
- Cadre d'emplois des agents de police municipale.

Article 2 : Modalités et conditions d'attribution de la part fixe

L'ISFE est constituée d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe de l'ISFE est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel défini de la manière suivante :

Cadres d'emplois	Part fixe
Directeurs de police municipale	33% (maximum)
Chefs de service de police municipale	32% (maximum)
Agents de police municipale	30% (maximum)

La part fixe est versée mensuellement. Le montant de la part fixe évolue en fonction du traitement soumis à retenue des agents concernés.

Article 3 : Modalités et conditions d'attribution de la part variable

Le plafond annuel de la part variable de l'ISFE est défini de la manière suivante :

Cadres d'emplois	Part variable
Directeurs de police municipale	9 500 € maximum
Chefs de service de police municipale	7 000 € maximum
Agents de police municipale	5 000 € maximum

La part variable de l'ISFE tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents appréciés selon les critères suivants :

- Les compétences professionnelles et techniques ;
- Les qualités relationnelles ;
- La capacité d'encadrement ou d'expertise.

Le montant de la part variable sera versé mensuellement dans la limite de 50 % du plafond annuel défini ci-dessus, et pourra être complété par un versement annuel sans que la somme des versements ne dépasse ce même plafond.

Article 4 : Cumul

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception :

- des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, dans les conditions fixées par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 ;
- et des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail, tel que défini par le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001.

Article 5 : Dispositif de sauvegarde

Lors de la première application de l'ISFE, si le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre du régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage de 50 % et dans la limite du plafond fixé à l'article 3 de la présente délibération.

Article 6 : Modulation de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement du fait des absences

- Congés liés aux responsabilités parentales :

En application de l'article L.714-6 du code général de la fonction publique, le régime indemnitaire est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement durant les congés liés aux responsabilités parentales (congés de maternité, congés de naissance, congés pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congés d'adoption, congé de paternité et d'accueil de l'enfant), sans préjudice de leur modulation en fonction de l'engagement professionnel de l'agent territorial et des résultats collectifs du service.

- Congés pour raison de santé :

Le versement de l'ISFE suit les mêmes conditions que celles relatives à la mise en place du RIFSEEP.

Lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement accordé au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurent acquises dans la même proportion que le traitement indiciaire.

Lorsque le fonctionnaire est placé en congé de longue durée à la suite d'une période de congé de longue maladie rémunérée à plein traitement, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de longue maladie lui demeurent acquises dans la même proportion que le traitement indiciaire.

Article 7 : Clause de revalorisation

Les plafonds fixés aux articles 2 et 3 de la présente délibération feront l'objet d'un ajustement lorsque les montants ou taux prévus, dans le décret n°2024-614 du 26 juin 2024, seront modifiés.

Article 8 : Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2025.

Article 9 : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

DEL20241204_53 : Modification du tableau des effectifs.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 53 le tableau des effectifs pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité moins deux abstentions. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : de créer les postes suivants au tableau des effectifs :

- Création d'un poste d'attaché principal
- Création de 4 postes d'attaché
- Création de 5 postes de rédacteur
- Création d'un poste d'adjoint administratif

- Création d'un poste d'ingénieur principal
- Création de 3 postes d'ingénieur
- Création d'un poste de technicien
- Création d'un poste d'adjoint technique
- Création d'un poste de médecin territorial 2^{ème} classe
- Création de 2 postes d'infirmier en soins généraux
- Création d'un poste d'infirmière de classe supérieure
- Création d'un poste d'agent social
- Création d'un poste d'assistant de conservation
- Création de 8 postes d'adjoint d'animation
- Création d'un poste de chirurgien-dentiste à temps non complet (temps de travail 21h30 hebdomadaires)
- Création d'un poste de chirurgien-dentiste à temps non complet (temps de travail 27 heures hebdomadaires)
- Création d'un poste de chirurgien-dentiste à temps non complet (temps de travail 33 heures hebdomadaires)
- Création d'un poste de chirurgien-dentiste à temps non complet (temps de travail 20h30 hebdomadaires)
- Création de 2 postes de chirurgien-dentiste à temps complet
- Création d'un poste de médecin psychiatre à temps non complet (4 heures hebdomadaires)
- Création d'un poste de médecin psychiatre à temps non complet (22 heures hebdomadaires).
- Création d'un poste de psychologue des Relais Petite Enfance à temps non complet (24 heures mensuelles)
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (4 heures hebdomadaires)
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet

Article 2 : dit que les postes sont supprimés tels que dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 3 : précise que la création du poste d'attaché principal concerne les fonctions de directeur/rice du Développement Culturel

Article 4 : précise que la création des 4 postes d'attaché concerne les fonctions suivantes : 2 responsables pédagogiques au service Temps de l'Enfant (direction Enfance), responsable du service Santé Publique à la direction de la Santé, et chargé-e de mission ASV et Santé Communautaire au service Santé Publique.

Article 5 : précise que la création du poste d'ingénieur principal concerne la fonction de responsable du service Atelier à la direction des Bâtiments.

Article 6 : précise que la création des 3 postes d'ingénieur concerne les fonctions suivantes : responsable du service Travaux neufs à la direction des Bâtiments, responsable du service Travaux Entretien Maintenance et Energie, et Chef de projet Utilisateur à la direction de la Santé.

Article 7 : dit que le poste de psychologue des Relais Petite Enfance à temps non complet (20 heures) est supprimé au tableau des effectifs (référence Conseil Municipal du 28 juin 2023).

Article 8 : dit que le poste d'attaché hors classe faisant fonction de directeur/rice du Développement Culturel est supprimé au tableau des effectifs (référence Conseil Municipal du 06 décembre 2023).

Article 9 : dit que le poste d'attaché faisant fonction d'assistant/collaborateur à la direction des Bâtiments est supprimé au tableau des effectifs (référence Conseil Municipal du 31 mars 2021).

Article 10 : dit que 2 postes d'attaché à la direction Citoyenneté Politique de la Ville et Vie des Quartiers faisant fonction de Gestionnaire Urbain de Proximité sont supprimés dans les Antennes Vie de Quartier Gaston Lauriau et Blancs Vilains (référence Conseil Municipal du 26 juin 2019).

Article 11 : dit que le poste d'attaché faisant fonction de chargé de mission Innovation sociale à la DGA Ville inclusive est supprimé ainsi que la précision d'emploi afférente à ce poste (référence Conseil Municipal du 29 mars 2012)

Article 12 : dit que le poste d'ingénieur principal faisant fonction de responsable du service Travaux neufs et Entretien à la direction des Bâtiments est supprimé au tableau des effectifs (référence Conseil Municipal du 03/10/2018).

Article 13 : dit que le poste d'ingénieur principal faisant fonction de d'adjoint au directeur des Bâtiments / responsable du Centre Technique Municipal à la direction des Bâtiments est supprimé au tableau des effectifs (référence Conseil Municipal du 30 septembre 2020).

Article 14 : dit que les postes d'assistant d'enseignement artistique suivants faisant fonction d'animateur atelier culturel au Théâtre des Roches sont supprimés.

- Suppression de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 10h30 hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 9h30 hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 7 heures hebdomadaires
- Suppression de 3 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 6 heures hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 5 heures hebdomadaires
- Suppression de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 3 heures hebdomadaires

Article 15 : dit que les postes de professionnel de santé dans les CMS suivants sont supprimés.

- Suppression d'un poste de chirurgien-dentiste à temps non complet (temps de travail 31 heures hebdomadaires, référence Conseil Municipal du 27/03/2024)
- Suppression d'un poste de chirurgien-dentiste à temps non complet (18 heures hebdomadaires, référence Conseil Municipal du 04/07/2020)
- Suppression de 2 postes de chirurgien-dentiste à temps non complet (18 heures hebdomadaires, référence Conseil Municipal du 27/03/2024)
- Suppression d'un poste de chirurgien-dentiste à temps non complet (28 heures hebdomadaires, référence Conseil Municipal du 04/07/2020)
- Suppression d'un poste de chirurgien-dentiste à temps non complet (21h30 hebdomadaires, référence Conseil Municipal du 27/03/2024)
- Suppression d'un poste de chirurgien-dentiste à temps non complet (9 heures hebdomadaires, référence Conseil Municipal du 07/12/2022)
- Suppression d'un poste de chirurgien-dentiste à temps non complet (31 heures hebdomadaires, référence Conseil Municipal du 07/12/2022)
- Suppression d'un poste de chirurgien-dentiste à temps non complet (27 heures hebdomadaires, référence Conseil Municipal du 27/03/2019)
- Suppression d'un poste de médecin psychiatre à temps non complet (6 heures hebdomadaires, référence Conseil Municipal du 27/03/2024)
- Suppression d'un poste de médecin psychiatre à temps non complet (20 heures hebdomadaires, référence Conseil Municipal du 18/12/2014)

Article 16 : dit que tous les postes de catégorie A créés et susvisés dans les articles 1, 3, 4, 5 et 6 de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique.

Article 17 : dit que les 2 postes d'assistant d'enseignement artistique faisant fonction d'animateur ateliers culturels créés dans la présente délibération (article 1) seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je mets à présent les questions sur les décisions du maire. Deux questions m'ont été posées par Pierre Serne et l'ensemble des réponses ont été transmises. Questions orales je... »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Non, non, non. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Ben la dernière fois vous êtes, vous étiez pas dans la salle la dernière fois, on vous entend pas Monsieur Serne. Je vous en prie. »

Intervention de M. Pierre Serne – conseiller municipal Movico

La règle dans le règlement intérieur c'est que si on dépose les questions sur les décisions 48h avant le conseil municipal on peut les poser et avoir les réponses ça nous assure d'avoir des réponses en séance. On a déposé ces questions, enfin j'ai déposé ces questions sur les décisions bien avant les 48h. Voilà si on les dépose avant du coup on peut pas avoir les réponses en séance mais que si on les dépose dans les 48 heures on peut pas avoir de réponse en séance. Il y a un moment il y a quand même un petit souci. Je rappelle encore une fois que là c'est pas le règlement intérieur mais le CGCT. Les décisions du maire pris par délégation du conseil municipal doivent être traitées notamment dans les questions réponses comme des délibérations. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Alors je fais droit à votre demande que je vous lise du coup les questions auxquelles je vous ai transmise enfin que je vous lise les réponses que je vous ai transmises. Donc c'est bien à votre demande que je lise les réponses que vous avez eu ? Alors sur la première question que vous m'avez transmis le 26 novembre en commission technique permanente du 2 décembre, il vous a été répondu que le service juridique et assemblées transmet en préfecture les décisions du maire qu'il reçoit dès réception dans le service c'est donc la date de transmission en préfecture ainsi que la publication, la notification de l'acte qui permet son entrée en vigueur. Cependant après consultation des différents services concernant les décisions identifiées par Monsieur Serne, il semble que pour certaines décisions, l'organisme financeur ait envoyé les conventions tardivement puis des contraintes d'effectifs dans les services ont entraîné des retards dans le suivi administratif des décisions. Les services ont été de nouveau alertés sur l'importance de transmettre les décisions du maire et leur convention annexe aussitôt après leur retour de signature. Ensuite, par mail du 2 décembre vous avez

demandé à avoir des précisions sur les décisions prises par délégation du conseil municipal suivantes (le numéro cité est celui qui suit le codage underscore) :

2024_549 et 623 concernant la mise à disposition gracieuse des parcelles au profit de la SAS Acacia aménagement représenté par Monsieur Porcedo dans le cadre de la réalisation de la zone d'aménagement concerté Boissière Acacia, le conseil municipal a décidé par délibération du 15 décembre 2011 de désigner la SAS Acacia Aménagement en tant que concessionnaire de l'opération d'aménagement et d'autoriser la signature du traité de concession d'aménagement dans le même temps la compétence de la Ville en matière d'aménagement de la ZAC devenu d'intérêt communautaire a été transféré à la communauté d'agglomération d'Est Ensemble. Le conseil communautaire a délibéré le 14 février 2012 pour confirmer le choix de la ville de Montreuil de désigner la SAS Acacia Aménagement comme concessionnaire. La concession d'aménagement a été signé par les partis le 30 mars 2012. Il appartient à la SAS Acacia Aménagement dans le cadre de la réalisation de la concession d'aménagement de réaliser notamment l'ensemble des espaces publics de la Zac Boissière Acacia cependant la SAS Acacia Aménagement n'a pas la pleine maîtrise foncière de l'ensemble des parcelles nécessaires à l'aménagement de ces derniers. Il a donc été convenu entre la ville de Montreuil et la SAS Acacia Aménagement que la Ville autoriserait la mise à disposition des parcelles dont elle est propriétaire au profit de la SAS Acacia Aménagement pour réaliser les travaux nécessaires. Sans cette mise à disposition les parcelles auraient été vendues de la SAS puis rétrocéder à la ville de Montreuil ce qui aurait généré des frais notaires inutiles. La parcelle E348P est destinée à devenir la rue Simone Signoret extension sud jusqu'à la rue de la Montagne Pierreuse. La parcelle E213 permettra le réaménagement de l'impasse Degeyter et la réalisation de la place Roger Kasparian.

En fait je vais pas lire tout ça hein c'est enfin je veux dire il y a un ridicule à achever qui va s'emparer de nous. Je vous en lis encore une autre et puis pour le reste tout le monde aura su, c'est bien parce que c'est vous. Je vous en lis encore une autre allez 550 concernant le bail précaire pour une famille qui devrait être expulsé la raison pour laquelle ce mécanisme n'est plus utilisé Madame Boutiba s'est installée sans droit ni titre dans un logement appartenant à la Ville sis 14 rue de la Convention. La ville c'est une procédure d'expulsion à son encontre sans avoir d'information précise sur la composition familiale du ménage. Une ordonnance d'expulsion a été obtenue le 28 mai 24, le concours de la force publique a été accordé mais à l'approche de l'expulsion la Ville a été alertée sur la situation familiale et sociale de Madame qui est seule avec trois enfants dont un né en 2023 et a comme seule ressource le RSA. Du fait des conséquences qu'il y aurait eu avec l'expulsion sur la famille les élus ont décidé de régulariser l'occupation de Madame Boutiba dans l'attente de l'aboutissement de sa demande de logement social déposé en mars 2023. Voilà sur le 557 concernant un emprunt de 6 millions d'euros un taux élevé et variable nous avons apporté toutes les réponses on a pour réponse dernière on possède déjà 2 tiers de son encours à taux fixe, pour la 559 concernant la mise à disposition de locaux sportif au profit de la BNP de Renault et de Science Po nous vous rappelons la légalité de ces mises à disposition notamment au regard de l'article L.2144-3 du CGCT et nous rappelons que seules les associations à but non lucratif peuvent être exonérées du versement d'une redevance. Or, un comité d'entreprise par exemple qui n'est pas une association loi 1901 ni une personne visée à l'article L.2144-3 du CGCT ne peut donc bénéficier à titre gratuit de la mise à disposition de locaux. Sur la 618 sur décision d'ester en justice sur un dossier déjà fait l'objet d'une décision. Cette décision porte sur l'annulation au fond pour laquelle j'ai mis en demeure l'Etat d'initier dans les plus brefs délais un plan d'urgence proposé par l'intersyndicale des professeurs de Saint-Denis. La décision précédente portait sur le déferé suspension du même arrêté. Les avocats sont différents, de même que les instances. Sur la classe de la biodiversité de Montreuil, il s'agit d'un état des lieux du plan d'action sur la biodiversité. Je vous ai donné plus d'amples renseignements par mail et sur les virements de crédit euh il s'agissait sur le chapitre 6586 d'un virement de crédit nécessaire pour clôturer l'exercice budgétaire. La nomenclature M57 ayant considérablement modifié les dépenses susceptibles d'être inscrites au chapitre 67 charge exceptionnelle devenue charge spécifique. Les décisions et les réponses plus détaillées ont été transmises par mail. »

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2024_510	Petite enfance	Approbation et signature des avenants des conventions d'objectifs et de financement de prestation de service unique entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis relatives aux établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants	02/07/24
DEC2024_511	Enfance	Approbation de la convention et du contrat de prêt d'aide financière à l'investissement 24-024 J entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention au titre de la création de l'accueil de loisirs Nanteuil	22/07/24
DEC2024_512	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 février 2021 – Concession 81139	02/09/24
DEC2024_513	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 mai 2024 – Concession 81140	02/09/24
DEC2024_514	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 août 2024 – Concession 81141	02/09/24
DEC2024_515	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 juillet 2024 – Concession 81142	02/09/24
DEC2024_516	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 août 2024 – Concession 81143	03/09/24
DEC2024_517	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 août 2024 – Concession 81144	03/09/24
DEC2024_518	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 août 2024 – Concession 81145	03/09/24
DEC2024_519	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 juin 2023 – Concession 81146	03/09/24

DEC2024_520	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 mai 2023 – Concession 81147	04/09/24
DEC2024_521	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 octobre 2022 – Concession 81148	04/09/24
DEC2024_522	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 janvier 2018 – Concession 81149	04/09/24
DEC2024_523	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 novembre 2023 – Concession 81150	04/09/24
DEC2024_524	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 mars 2021 – Concession 81151	05/09/24
DEC2024_525	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 7 août 2024 2024 – Concession 81152	05/09/24
DEC2024_526	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 août 2024 – Concession 81153	06/09/24
DEC2024_527	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 avril 2026 – Concession 81154	06/09/24
DEC2024_528	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 mai 2025 – Concession 81155	06/09/24
DEC2024_529	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 août 2024 – Concession 81156	06/09/24
DEC2024_530	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 août 2024 2024 – Concession 81157	06/09/24
DEC2024_531	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 19 août 2024 2024 – Concession 81158	06/09/24
DEC2024_532	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 décembre 2023 – Concession 81159	08/09/24
DEC2024_533	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 juillet 2015 – Concession 81160	06/09/24
DEC2024_534	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 août 2024 2024 – Concession 81161	06/09/24
DEC2024_535	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 août 2024 2024 – Concession 81162	06/09/24
DEC2024_536	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 juillet 2020 – Concession 81163	06/09/24
DEC2024_537	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 avril 2019 – Concession 81164	06/09/24
DEC2024_538	DJEP	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse pour le projet «Les aînés du Grand Air» du centre social et culturel maison de quartier Grand Air	09/08/24
DEC2024_539	Petite enfance	Approbation et signature de l'avenant de la convention d'objectifs et de financement de prestation de service unique (PSU) no 22-044 entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis pour le mufti-accueil Sur le Toit	02/07/24
DEC2024_540	Garage	Réforme et aliénation des mobiliers communaux – Véhicule 16037	17/07/24
DEC2024_541	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame Dalila FERRAT pour la mise à disposition d'un terrain sis 63 rue Pierre de Montreuil à Montreuil	12/09/24
DEC2024_542	Affaires juridiques	Indemnisation du sinistre 2024-12 Monsieur XX	02/10/24
DEC2024_543	SACOP	Marché de travaux de réaménagement de la Croix de Chavaux pour la ville de Montreuil. Lot n°1 Travaux de voirie et réseaux divers	07/10/24
DEC2024_544	SACOP	Marché de travaux de réaménagement de la croix de Chavaux pour la ville de Montreuil. Lot n°2 : Travaux d'éclairage public SLT	07/10/24

DEC2024_545	SACOP	Marché de travaux de réaménagement de la croix de Chavaux pour la ville de Montreuil. Lot n°3 : Espaces verts et mobilier	07/10/24
DEC2024_546	Immobilier	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Montreuil à Madame PATEY pour la mise à disposition d'un terrain d'environ 20 m² au sein de la parcelle sise 43 rue Brûlefer cadastrée I n° 138	25/09/24
DEC2024_547	Espaces publics	Renouvellement de l'adhésion à l'association Rue de l'Avenir	30/09/24
DEC2024_548	Petite enfance	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la caisse d'allocations familiales (caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour les travaux de mises aux normes de la grille d'entrée et de clôture de la crèche Mandela Lessing	24/09/24
DEC2024_549	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à la SAS Acacia Aménagement pour la mise à disposition d'un terrain sis 164/166 rue Edouard Branly cadastré E 348p à Montreuil	12/09/24
DEC2024_550	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame Sabria BOUTIBA pour un logement sis 14 rue de la convention à Montreuil	24/09/24
DEC2024_551	Espaces publics	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre du dispositif « Réduction à la source des écoulements de temps de pluie » pour le projet « Requalification et aménagement paysager de la place Croix de Chavaux à Montreuil »	11/10/24
DEC2024_552	Espaces publics	Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris - Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour la requalification et l'aménagement de la Place de la Croix de Chavaux	11/10/24
DEC2024_553	Petite enfance	Demande de subvention de la ville de Montreuil à la caisse d'allocations familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis auprès du Fonds de modernisation de la Caf, et relative aux travaux de remplacement du visiophone de la crèche Miriam Makeba	10/10/24
DEC2024_554	Petite enfance	Demande de subvention de la ville de Montreuil à la caisse d'allocations familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis auprès du Fonds de modernisation de la Caf, et relative aux travaux de réfection des soubassement et d'étanchéité extérieure de la crèche Emmi Pikler	10/10/24
DEC2024_555	Petite enfance	Sollicitation d'une subvention de la ville de Montreuil auprès de la caisse d'allocations familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis et de son dispositif Fonds de modernisation, pour les travaux de reprise du mur et isolation extérieur sur partie basse et de consolidation des soubassements avec résorption des fissures de la crèche Mandela Lessing	10/10/24
DEC2024_556	Petite enfance	Sollicitation d'une subvention de la ville de Montreuil auprès de la caisse d'allocations familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis et de son dispositif Fonds de modernisation, pour les travaux de réparation de la charpente de la crèche Mandela Lessing	10/10/24
DEC2024_557	Finances	Réalisation auprès du Crédit Agricole lie-de-France d'un prêt long terme d'un montant total de 6.000.000 euros, destiné à financer le programme d'investissement 2024/2025 de la ville	16/10/24
DEC2024_558	Sports	Conventions d'occupation précaire et temporaire d'équipements sportifs de la ville au profit d'associations sportives locales et organismes publics pour la saison sportive 2024-2025	27/09/24
DEC2024_559	Sports	Conventions d'occupation précaire et temporaire soumises à redevance d'équipements sportifs de la ville, au profit d'associations sportives et autres organismes, pour la saison sportive 2024-2025	27/09/24
DEC2024_560	Immobilier	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la Ville de Montreuil à la société MDBG, représentée par Monsieur José DE BRITO GONCALVES pour un local de stockage sis 96 rue du Moulin à Vent à Montreuil	21/10/24

DEC2024_561	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur Elyes NEFZAOU pour la mise à disposition d'un terrain sis 21/23, impasse Gobétue de Montreuil à Montreuil	10/10/24
DEC2024_562	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame Morgane LE FAOU pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil	19/09/24
DEC2024_563	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur Valentin DA ROCHA pour la mise à disposition d'un terrain sis 19 rue Emile Beaufrils à Montreuil	18/09/24
DEC2024_564	Immobilier	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la Ville de Montreuil à l'association On sème tous pour un terrain sis 112-114 rue Hoche à Montreuil	16/10/24
DEC2024_565	Culture	Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'Office Artistique de la Région Aquitaine (OARA) relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'aide à la diffusion hors région de la Nouvelle-Aquitaine	22/10/24
DEC2024_567	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 août 2023 – Concession 81165	02/09/24
DEC2024_568	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 juillet 2023 – Concession 81166	06/09/24
DEC2024_569	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 février 2021 – Concession 81167	06/09/24
DEC2024_570	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 juin 2024 – Concession 81168	06/09/24
DEC2024_571	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 août 2024 – Concession 81169	06/09/24
DEC2024_572	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 juillet 2024 – Concession 81170	06/09/24
DEC2024_573	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 septembre 2024 – Concession 81171	06/09/24
DEC2024_574	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 septembre 2024 – Concession 81172	05/09/24
DEC2024_575	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 septembre 2024 – Concession 81173	06/09/24
DEC2024_576	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 septembre 2024 – Concession 81174	10/09/24
DEC2024_577	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 mars 2023 – Concession 81175	09/09/24
DEC2024_578	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 mars 2021 – Concession 81176	09/09/24
DEC2024_579	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 février 2024 – Concession 81177	10/09/24
DEC2024_580	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 septembre 2024 – Concession 81178	13/09/24
DEC2024_581	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 septembre 2024 – Concession 81179	18/09/24
DEC2024_582	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er août 2024 – Concession 81180	25/09/24
DEC2024_583	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 septembre 2024 – Concession 81181	21/09/24
DEC2024_584	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 septembre 2024 – Concession 81182	23/09/24

DEC2024_585	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 septembre 2024 – Concession 81183	26/09/24
DEC2024_586	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 septembre 2024 – Concession 81184	26/09/24
DEC2024_587	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 septembre 2024 – Concession 81185	01/10/24
DEC2024_588	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er septembre 2023 – Concession 81186	01/10/24
DEC2024_589	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 septembre 2024 – Concession 81187	01/10/24
DEC2024_590	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 octobre 2022 – Concession 81188	01/10/24
DEC2024_591	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 septembre 2020 – Concession 81189	01/10/24
DEC2024_592	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er octobre 2022 – Concession 81190	01/10/24
DEC2024_593	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 août 2024 – Concession 81191	04/10/24
DEC2024_594	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 septembre 2024 – Concession 81192	04/10/24
DEC2024_595	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 décembre 2023 – Concession 81193	04/10/24
DEC2024_596	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 octobre 2021 – Concession 81194	04/10/24
DEC2024_597	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 juillet 2016 – Concession 81195	04/10/24
DEC2024_598	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 mai 2024 – Concession 81196	04/10/24
DEC2024_599	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 décembre 2023 – Concession 81197	04/10/24
DEC2024_600	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 septembre 2022 – Concession 81198	04/10/24
DEC2024_601	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 septembre 2024 – Concession 81199	07/10/24
DEC2024_602	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 février 2024 – Concession 81200	07/10/24
DEC2024_603	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 septembre 2022 – Concession 81201	08/10/24
DEC2024_604	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 juillet 2023 – Concession 81202	07/10/24
DEC2024_605	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 janvier 2021 – Concession 81203	07/10/24
DEC2024_606	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 mars 2024 – Concession 81204	07/10/24
DEC2024_607	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 novembre 2023 – Concession 81205	07/10/24
DEC2024_608	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 octobre 2025 – Concession 81206	08/10/24
DEC2024_609	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 octobre 2024 – Concession 81207	09/10/24
DEC2024_610	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 octobre 2024 – Concession 81208	10/10/24

DEC2024_611	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 octobre 2024 – Concession 81209	11/10/24
DEC2024_612	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 juin 2022 – Concession 81210	10/10/24
DEC2024_613	Enfance	Approbation de la convention d'aide financière entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation des sanitaires du centre de vacances de la ville de Montreuil situé à Allevard (Isère)	17/09/24
DEC2024_614	Santé	Approbation de la convention de mise à disposition d'un local entre la ville de Montreuil et La Communauté Professionnelle Territoriale De Santé (CPTS)	23/10/24
DEC2024_615	Immobilier	Acceptation de la convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Montreuil au Syndicat des Copropriétaires du 37 boulevard Rouget de Lisle pour la mise à disposition d'un terrain d'environ 41,4 m2 au sein de la parcelle cadastrée 80 n°313 sise 37 bis boulevard Rouget de Lisle	14/10/24
DEC2024_616	Immobilier (DUH)	Avenant n°1 au protocole transactionnel entre la Ville, la société Eiffage immobilier Île de France, la société Compagnie du jardin des plantes et la société Vadim Invest	30/10/24
DEC2024_617	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Catherine DEHAY, quatorzième adjointe, déléguée aux parcs, à la nature en ville, à la végétation et aux jardins citoyens dans le cadre du colloque « Atlas de la Biodiversité Communale »	04/11/24
DEC2024_618	Service juridique	Décision d'ester en justice – Défense dans l'affaire n°2404817	15/11/24
DEC2024_619	Enfance	Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement n° 22-088J entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (Cal) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention au titre des activités périscolaires en faveur des accueils de loisirs sans hébergement	16/10/24
DEC2024_620	Enfance	Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement n° 22-087 J entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention au titre du temps extrascolaire en faveur des accueils de loisirs sans hébergement	16/10/24
DEC2024_621	Espaces publics	Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Association du Club des villes et territoires cyclables	30/10/24
DEC2024_623	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à la SAS Acacia Aménagement pour la mise à disposition d'un terrain sis Impasse Pierre Degeyter cadastré E 213 à Montreuil	21/10/24
DEC2024_624	Environnement	Demande de subvention auprès de l'Office français de la biodiversité pour la réalisation d'un Atlas de la biodiversité Communale à Montreuil	07/11/24
DEC2024_625	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Nassera DEFINEL, dix-neuvième adjointe, déléguée à la vie des quartiers, aux antennes de quartier, à la médiation et à la démocratie locale, dans le cadre des 9èmes Rencontres Nationales des Budgets Participatifs	15/11/24
DEC2024_626	Finances	Budget 2024 – Virements de crédits entre chapitres N°2	22/11/24
DEC2024_627	Ressources humaines	Attribution d'une aide exceptionnelle à Madame XX, agente de la ville	05/03/24
DEC2024_628	Ressources humaines	Attribution d'une aide exceptionnelle à Madame XX, agente de la ville	05/03/24
DEC2024_629	Ressources humaines	Attribution d'une aide exceptionnelle à Monsieur XX, agent de la ville	08/08/24

QUESTIONS ORALES

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je passe la parole pour les questions orales à celui ou à celle qui la demande. Madame Yonis vous avez la parole. »

Questions orales cosignées par Madame Choukri YONIS et Monsieur Pierre SERNE

Question Orale 1 : Abattement de 30 % de la TFPB et contrepartie des bailleurs

Pouvez-vous nous indiquer les montants de cet abattement pour la période 2020 -2024 et le montant de l'abattement prévisionnel pour 2025 ?
Par ailleurs, pouvez-vous nous indiquer les contreparties des bailleurs sociaux par QPV et par bailleur sur cette même période ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Lamarche et Monsieur Mettey

Une réponse vous a été apportée le 17 janvier dernier. En voici le corps de mail.

Bonjour

Vous trouverez, ci-joint, les documents en réponse à votre question orale lors du dernier Conseil Municipal sur les exonérations de TFPB accordées aux bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires depuis 2020.

Il s'agit des tableaux-bilans (placés ici dans une archive compressée au format .zip) que les bailleurs doivent adresser à la ville et à la préfecture afin de justifier de la bonne utilisation des sommes "économisées" grâce aux exonérations de TFPB qui leur sont accordées par la ville, ce sur la période 2020-2023 (les bilans 2024 ne sont pas encore disponibles).

Coût 2024 pour la ville de Montreuil de l'abattement HLM QPV

L'abattement de 30% des bases de taxe foncière des locaux HLM en zone QPV représente une perte de recette de 2.526.628 euros (5.807.005 euros de bases fiscales x taux ville = 43,51 %).

Cette perte est compensée par l'Etat à hauteur de 40% en n+1, soit 1.010.651 euros pour 2024.

Le coût net de cet abattement est donc de 1.515.977 euros.

Question Orale 2 : Paiement du personnel ayant participé à l'organisation des élections en 2024

L'organisation des élections législatives de 2024 a représenté un coût important pour les villes. Pouvez-vous nous indiquer le coût pour notre ville de l'organisation de ces élections ?

Par ailleurs, s'agissant d'élections anticipées, ce coût n'avait pas été prévu lors du vote du budget 2024. Pouvez-vous nous indiquer sur quelle ligne du budget relative au personnel, les crédits correspondants aux montants nécessaires au paiement du personnel ayant participé à ces élections ont été pris ? Et quel reliquat existe, le cas échéant, sur cette ligne, en fin d'exercice ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Beddredine

Les élections législatives (deux tours + mise sous pli) ont représenté un coût chargé pour la collectivité d'environ 210 000€. Le service réalisé par les agents municipaux fait l'objet d'un paiement en salaires (forfait, heures supplémentaires), qui s'imputent sur la masse salariale de la collectivité (chapitre 012) et ne font donc l'objet d'aucune ligne budgétaire spécifique. Il n'y a donc pas de "reliquat" liée à cette dépense.

Question Orale 3 : Résultat de la MOUS foyer Rochebrune

Pouvez-vous nous préciser si l'ensemble des occupants du foyer ont pu bénéficier de la MOUSS (occupants en titre et occupants sans titre) ?
Par ailleurs, pouvez-vous nous communiquer les résultats de cette MOUS ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Menhoudi

Nous vous avons déjà répondu plusieurs fois sur le sujet.

Le diagnostic social a débuté en décembre 2020 et s'est achevé en juin 2021. L'ensemble des résidents présents au foyer sur cette période ont été reçus, les absents pour congé dans leurs pays d'origine ont été reçus à leur retour.

Pour rappel, la capacité de chambre d'origine au sein de ce FTM est de 430 et la capacité d'accueil finale en studio sera de 432. Et enfin, la commission relogement constituée de l'ensemble des partenaires mène un travail fin pour les 21 demandeurs de logement social dont 19 résidents ont d'ores et déjà accédé à un logement social depuis le début de la MOUS.

Question Orale 4 : Bilan d'étape de la médiation préalable obligatoire

En 2022, notre assemblée avait voté l'adhésion de notre ville à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le CIG petite couronne. Interrogés sur le bilan d'étape de cette mission lors du conseil municipal du 25 septembre dernier vous nous répondiez que le rapport établi par le médiateur était disponible auprès du CIG. Nous vous renouvelons notre demande d'accès à ce rapport et d'avoir votre propre réponse à la question posée.

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Hristache

Le rapport se trouve en pièce jointe à ce procès-verbal.

Question Orale 5 : Place de Stationnement et plan arbres

Planter des arbres est un impératif pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique. Dans le quartier de la Boissière, quartier qui comme beaucoup d'autres quartiers sur la ville souffrent d'un stationnement sous dimensionné par rapport aux besoins réels et aux usages des habitants, vous avez supprimé une centaine de places de stationnement en début d'année dans le cadre du plan arbres.

Pour le début de l'année 2025 est annoncé une nouvelle campagne de plantation dans des rues étroites où les difficultés de stationnement sont à ce jour avérées.

Il n'y a pas de parking dans le quartier et la question du stationnement est sous-estimé pour les immeubles (qu'il s'agisse des anciennes constructions ou des nouvelles). Si la place de la voiture est amenée à évoluer dans le quartier, à ce jour, elle est encore très présente et son usage nécessaire pour de nombreuses familles. Comment la municipalité compte-t-elle gérer les suppressions de place de stationnement qui sont induites par le plan arbres ? Quelles solutions alternatives allez-vous proposer à celles et ceux encore nombreux qui ont besoin de leur voiture ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Stern

Vous avez interpellé la municipalité s'agissant du plan arbre et des conséquences en matière de stationnement en particulier dans le quartier de la Boissière.

Cette politique publique vise à adapter la ville de Montreuil aux effets délétères du dérèglement climatique. En effet, les épisodes de canicule augmentent en fréquence et en intensité et le plan arbre est une politique qui vise à adapter notre espace public pour lutter contre les îlots de chaleur.

Par ailleurs, la ville est aujourd'hui en déficit d'espaces verts par habitant, bien en deçà des 10m² par habitant que recommande l'Organisation Mondiale de la Santé.

Ces plantations ne peuvent s'effectuer dans toutes les rues en raison du grand nombre de réseaux dans le sous-sol qui nécessitent des chantiers plus lourds de dévoiement.

Ces plantations sont réalisées dans nos espaces verts mais également sur la voie publique là où cela est possible.

Ces plantations se font effectivement au détriment de places de stationnement. Plus largement à Montreuil comme dans bien des villes du monde confrontées aux enjeux d'adaptation au réchauffement climatique, l'espace consacré à l'automobile, qui peut représenter 50% de l'espace disponible, est en partie restitué à d'autres usages, en particulier liés aux besoins de végétalisation et de désimperméabilisation des sols.

Néanmoins le secteur que vous citez en objet a connu une forte progression de l'accessibilité aux transports en commun. Citons par exemple l'arrivée de la ligne 11 de métro qui apporte un bénéfice considérable pour les habitants de la Boissière et des Ramenans. A cette occasion, une restructuration importante des lignes de bus a été mise en place. Elle a fait progresser significativement la qualité et la fiabilité des transports du quotidien, même si nous continuons à nous mobiliser pour poursuivre le rééquilibrage territorial en matière de transports en commun. S'agissant du vélo, la ville poursuit son effort, en lien avec le département, pour le développement d'infrastructures cyclables structurantes. Notons que Boulevard de la Boissière, entre Romainville et le Boulevard Aristide Briand, accueillera

bientôt la ligne 8 du vélopolitain de la Métropole du Grand Paris, entre Gambetta et Rosny. D'autres initiatives visent à développer l'offre individuelle et collective. C'est le cas par exemple de l'autopartage.

Pour permettre une meilleure disponibilité des places de stationnement à destination des riverains, la ville a acté une extension du périmètre du stationnement payant aux abords des nouvelles stations de métro. Cette politique favorise la rotation des véhicules en zone rouge, avec pour objectif l'attractivité commerciale, et libère de l'espace en zone verte, à destination des habitants. En effet, la création de la zone payante a pour effet une disparition rapide des voitures dites ventouses et une augmentation significative du nombre de places réellement disponibles pour les habitants.

Tout indique par conséquent que toutes ces solutions contribuent à accroître les solutions de mobilité pour les habitants tout en préservant pour ceux qui en ont besoin, des possibilités de stationnement rendues plus accessibles par la réglementation.

Question Orale 6 : Est Ensemble Habitat et la gestion du patrimoine acquis auprès de l'AFUL

La question du stationnement est une problématique du quotidien importante dans beaucoup de quartier, dans le quartier de la Noue et du Clos Français, cette question prend une dimension particulière du fait notamment du renouvellement urbain en cours et les nécessités du chantier mais aussi et surtout du fait de l'état de délabrement dans lequel se trouve de nombreux parking souterrains et l'insécurité qui y règne. En 2022, Ensemble Habitat a acquis pour 1 € symbolique la propriété de certains de ces parkings.

Pouvez-vous nous indiquer dans quel calendrier, Est Ensemble Habitat compte-t-il engagé les travaux nécessaires pour la remise en service de ces parkings ? Par ailleurs une subvention exceptionnelle a été accordée par l'ANRU pour la rénovation de ces parkings.

Pouvez-vous nous indiquer quelle est la date limite d'engagement des travaux fixée pour le versement de ladite subvention ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Guéguen

Sur La Noue, EEH dispose des parkings suivants : EG1, EG2 (condamné), EG6, EG9.

Des travaux importants seront engagés dans le cadre de l'ANRU, mais plusieurs actions de gestion en vue de l'amélioration de l'occupation ont démarré et vont se poursuivre au cours du 1er trimestre 2025. Celles-ci, pilotées par le

bailleur, en lien avec la Ville et les services de police consistent notamment à établir un état des lieux précis des véhicules ventouses et épaves en vue de leur évacuation. Des actions de communication à destination des locataires et des propriétaires de ces véhicules précéderont l'enlèvement et la sécurisation des espaces pour éviter toute nouvelle occupation illicite.

En complément de cette opération attendue, des interventions viseront en fonction des besoins à améliorer la qualité des ouvrages en intervenant sur l'éclairage, les accès, la signalétique, et en procédant au nettoyage des huiles de vidange.

Par ailleurs, ces parkings vont faire l'objet d'interventions lourdes dans le cadre du NPNRU dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité des ouvrages à destination des locataires mais aussi de créer de nouvelles liaisons répondant au vaste projet de restructuration du quartier.

Il est ainsi prévu de démolir le niveau supérieur du parking EG1 qui impliquera alors de repenser les accès, de créer des halls à rez-de-chaussée et réhabiliter le niveau inférieur du parking.

De même, le projet prévoit la démolition totale du parking EG2 en vue d'agrandir la Place Anne-Marie-Boyer et de créer de nouveaux cheminements nécessitant pour Est Ensemble Habitat de déplacer la loge, de créer des accès aux halls pour les locaux donnant actuellement sur l'EG2 et de créer un parking aérien pour les locataires. La création d'ateliers d'artistes sera également étudiée.

Les parkings EG6 et EG9 seront réhabilités et les accès seront repensés (démolition de la passerelle entre EG8 et EG9). Les dates limites d'engagement auprès de l'ANRU sont, selon les opérations, fixées à juin 2025 ou juin 2026.

Question Orale 7: AFUL et Parking EG7 dans le quartier La Noue/Clos Français

La situation de ce parking est singulière. N'ayant pas trouvé d'acquéreur, ce parking est resté propriété de l'AFUL dont la procédure de liquidation est ouverte depuis le début de l'année 2023. Dans ce cadre quelles sont les pistes envisagées pour permettre la rénovation dudit parking ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Le Chequer

Le sort de ce parking est intimement lié à la dissolution totale de l'AFUL dont le processus de finalisation a été confié à un liquidateur judiciaire faute d'accord sur l'acquisition de ce dernier bien. De leur côté, la ville et Est Ensemble ont sécurisé la subvention de l'ANRU à hauteur de 474 807 € à destination du futur maître d'ouvrage et donc propriétaire du parking, pour des travaux de requalification qui devront se tenir dans le calendrier fixé par l'ANRU. La Ville de Montreuil s'est également engagée à un appui de 15% de la base subventionnable ANRU, correspondant à 237 404 € maximum.

La Ville et Est Ensemble s'en remettent au tribunal et au travail du liquidateur judiciaire afin de sécuriser une solution de reprise cohérente pour répondre aux besoins du quartier et de ses habitant-e-s.

Question Orale 8 : Est Ensemble Habitat

La presse s'est récemment fait échos de malversation dans les comptes de l'OPH de Bobigny. Par ailleurs, l'OPH de la ville de Noisy le Sec en grande difficulté financière a rejoint Est Ensemble Habitat. À Montreuil même, Est Ensemble Habitat est confronté à des situations qui nécessitent des financements importants, la rénovation des parkings de l'ex-AFUL en est un exemple. Pouvez-vous nous préciser l'impact de ces incertitudes sur les comptes de l'office en nous indiquant notamment quel est le niveau des provisions pour risques et charges ? Dans la même idée, quel est le niveau de risque qui pourrait, au final, peser sur les finances de la ville de Montreuil du fait de ces éléments ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Gueguen

L'ex OPH de Bobigny a fait l'objet de plusieurs articles récents dans lequel il était indiqué que ce dernier avait été victime de nombreuses malversations. Ces éléments publics ne sont pas nouveaux, puisque depuis le changement de gouvernance de l'ex-OPH Bobigny, en 2020, de nombreuses plaintes pénales ont été déposées par le Directeur général de l'OPH (15 plaintes). Ces plaintes font désormais l'objet d'une information judiciaire conduite par le Parquet National Financier, pour laquelle Est Ensemble Habitat est partie civile depuis 2023. Cette procédure permet de préserver les intérêts d'Est Ensemble Habitat.

Depuis 2020, les comptes de l'OPH Bobigny ont été régulièrement approuvés et certifiés sans réserve par un Commissaire aux comptes. Si la situation financière en 2020 était critique, avec un autofinancement très largement négatif (-69%), le redressement opéré par l'OPH Bobigny a permis de retrouver des marges importantes (+22% d'autofinancement) en 2022, année précédant la fusion. Dès lors, la situation de l'OPH Bobigny n'a pas constitué un risque pour Est Ensemble Habitat. Dans le cadre de sa politique d'investissements sur le patrimoine, adoptée lors du Conseil d'administration du 17 décembre 2024, EEH a également simulé l'impact financier des investissements massifs sur les 10 prochaines années, représentant près d'un milliard d'euros. Malgré la baisse des financements publics au logement social, à l'exemple de la Région Ile de France, ces investissements sont soutenables pour EEH. La simulation réalisée a été réalisée avec les outils de la profession (VISIAL), et contrôlée par la Fédération des Offices publics de l'Habitat.

Le rachat du patrimoine de Noisy-le-Sec Habitat a également fait l'objet de simulations financières, là aussi soutenables pour Est Ensemble Habitat. Il est également à préciser que ce rachat ne constitue pas une fusion par Transmission universelle de patrimoine, comme opérée entre les 4 bailleurs initiaux (Montreuil, Bondy, Bagnolet, Bobigny). Dans le

cadre d'un rachat, l'ensemble des créances et dettes contractées par le vendeur (NLSH) ne sont pas transférées à l'acheteur (EEH), et ne pèsent donc pas sur Est Ensemble Habitat.

Enfin, le budget d'EEH, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) est strictement distinct de celui des communes ou de l'intercommunalité. Les communes, dont Montreuil, apportent principalement leur concours à EEH par l'intermédiaire des garanties d'emprunt pour les opérations patrimoniales. L'autofinancement net HLM d'Est Ensemble Habitat étant positif et supérieur à 3%, tel que prévu dans le Code de la Construction et de l'Habitat, article R. 423-9, et ce dès la première année d'exercice et dans le cadre des simulations prévisionnelles. Il n'y a donc pas de risque financier direct pour la ville de Montreuil dans le cadre des garanties d'emprunt consenties à EEH. Les provisions constituées au titre des risques et charges représentent un montant de 6133 k€ au titre de l'exercice 2023, régulièrement contrôlé par le Commissaire aux comptes. Il indique également dans son rapport les éléments suivants : « Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'office à la fin de cet exercice. »

Question 9 sur la prime dite "Coquerel" pour l'année 2023 :

La prime dédiée aux personnels des centres de santé municipaux, dite « prime Coquerel » a été reconduite en loi de finances pour couvrir l'année 2023. Les montants attribués par l'État en conséquence ont été annoncés, par décret, fin novembre, avec une dotation de 238 740 euros pour Montreuil. Pouvez-vous nous indiquer la manière dont cette dotation sera répartie et, notamment, que le principe de répartition égalitaire entre tous les personnels sera bien respectée ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Madaule

La prime Coquerel a effectivement été reconduite en 2023 à hauteur de 238 740 € pour permettre aux collectivités le versement de la prime dite Ségur pour les agents des CMS.

Comme pour la première dotation exceptionnelle, la municipalité a décidé que l'intégralité de l'enveloppe serait versée à tous les agents des centres de santé, fonctionnaires et contractuels, que leurs fonctions soient administratives, paramédicales ou médicales.

Sont concernés par le versement de cette prime 105 agents (pour 86 ETP), qui sera versée en une fois.

Aux termes du décret, le montant individuel de la prime est calculé selon les trois critères suivants :

1. Présence de l'agent dans les effectifs au 1er janvier 2024,
2. Temps de travail hebdomadaire de l'agent au cours de l'année 2023,
3. Temps de présence durant l'année 2023 pour les agents n'ayant pas travaillé toute l'année.

Cette proposition sera d'abord présentée en CST puis fera l'objet d'une délibération en conseil municipal du 12 février 2025 qui nous l'espérons sera votée par l'ensemble du conseil municipal.

Question 10 sur les questions d'assiduité des élus :

La réponse stupéfiante faite à nos précédentes questions pose un problème de fond : vous dites constater une iniquité dans les commissions prises en compte pour calculer l'assiduité des élu-e-s et donc les modulations à mettre en œuvre sur les indemnités des élus. Pourtant à aucun moment en quatre ans vous n'avez cru bon de soulever ces arguments. Comment comptez-vous vous mettre en règle avec la légalité sur ce sujet ? Pouvez-vous, au minimum, donner les chiffres précis par semestre et par élu, comme prévu au RI, des présences et absences ?

Enfin, s'agissant d'un élu qui, désormais, en est à 2 ans d'absence au conseil municipal, comment pouvez-vous justifier le maintien du paiement de son indemnité pourtant légalement liée à l'exercice effectif de ses fonctions ? La même question sera posée au comptable public quant à ses mandatements.

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal

Dans la réponse précédente figuraient les pourcentages de participation des élus à chaque instance visée par le règlement intérieur qui montrent que cela ne remet pas en cause leur bon fonctionnement. C'est l'esprit de cet article. Suite à vos différentes questions sur le sujet, ce point a bien été rappelé à l'ensemble des élus qui doivent fournir un justificatif d'absence le cas échéant.

Question 11 sur les matériels utilisés pour la propreté urbaine et leur niveau sonore :

Chaque matin, vers 6 heures, week-end compris, les laveuses commencent leur ballet dans notre ville, avec des points de départ fixes où se retrouvent plusieurs véhicules. Le niveau sonore de ces engins est tel qu'il réveille tous les alentours. Pouvez-vous nous indiquer les spécifications prévues et réelles de ces véhicules et les modalités en vigueur et à venir pour réduire les nuisances engendrées pour la population qui dépassent, à l'évidence, les seuils légaux ?

Par ailleurs, des dispositifs individuels, utilisés par des agents de la ville, de types souffleurs de feuilles, ont un niveau sonore particulièrement élevé alors même que les agents ne sont pas pourvus de protections phoniques. Que comptez-vous faire à ce sujet ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Di Gallo

Nous sommes conscients que le nettoyage des rues peut être gênant lorsque les habitants veulent dormir. A savoir en

particulier, que le samedi et le dimanche matin sont des moments particulièrement propices au nettoyage puisqu'il y a peu de personnes dans les rues. Les agents municipaux peuvent ainsi travailler plus vite et réaliser un nettoyage plus approfondi sans gêner la circulation des véhicules ni arroser les pieds des piétons.

Les agents sont également plus en sécurité, car ils risquent moins de se faire renverser par une voiture pressée d'aller au travail.

Nos agents ont des consignes claires de ne pas s'invectiver et de ne pas parler fort, mais les laveuses et aspiratrices de chaussée restent des engins bruyants malgré les innovations techniques des constructeurs.

En période de chutes de feuilles jusqu'à fin novembre environ, les opérations de lavage sont remplacées par des opérations de soufflage, plus efficace, car elles ne collent pas les feuilles au sol, mais malheureusement sont plus bruyantes. Dans ce cas, le port de protections sonores est obligatoire et chaque agent en est équipé personnellement.

Nous avons passé un rappel aux équipes en ce sens.

Nous avons demandé à nos agents d'utiliser désormais des souffleurs électriques moins bruyants, avec une exception quand il y a vraiment trop de déchets ou de feuilles, car les souffleurs thermiques restent plus performants.

Nous sommes également en train de remplacer les « bip » de recul par un dispositif d'alerte moins strident, mais nous n'avons réglementairement pas le droit de les supprimer.

Nous avons également passé pour consignes aux équipes d'être vigilants sur la puissance des turbines afin de ménager deux désirs des habitants qui sont malheureusement difficiles à concilier en même temps, à savoir maintenir nos rues à la fois propres et sans aucun bruit.

Soyez assurés que les équipes font le maximum pour assurer un cadre de vie agréable à tous les montreuillois, par tous les temps et en toute circonstance.

Question 12 sur le bilan des abattages d'arbres 2023 et 2024 :

Pouvons-nous avoir le détail des abattages d'arbres effectués sur la commune de Montreuil en 2023 et en 2024 ?

Qu'en est-il de l'arbre coupé hors tout protocole devant le 6 rue Voltaire et jamais remplacé alors qu'il faisait partie des replantations suite à l'abattage illégal de février 2022 ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Dehay

En 2023, 23 arbres ont été abattus.

En 2024, 13 arbres ont été abattus.

Pour ce qui est de l'arbre du 6 rue Voltaire, celui-ci ne fait pas partie du remplacement consécutif à l'abattage de février 2022, il a été planté en 2018 et non 2022.

Il a été abattu car il a séché sur pied sûrement à la suite de l'enterrement du collet par un habitant qui a végétalisé le pied en remontant le niveau du sol.

Il a été coupé cette année et non en 2022. Il sera remplacé cette saison.

Question 13 sur le marché de restauration scolaire et l'adhésion à Tables communes :

Pouvons-nous savoir où en est le processus d'adhésion au syndicat Tables communes engagé début 2024 et, par conséquent, si nous sommes toujours dans le cadre du marché avec ledit syndicat ou si nous avons basculé dans le cadre permis par le statut d'adhérent ? Quel est le montant des dépenses réalisées dans le cadre du marché en question ? Si l'adhésion n'est toujours pas effective, le marché est-il reconduit sur 2025 et, si oui, avec quelles évolutions tarifaires ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Attia

L'adhésion au syndicat intercommunal Tables Communes a fait l'objet d'une délibération au CM du 7 février 2024.

L'adhésion à Tables communes est effective depuis août 2024 par l'arrêté inter préfectoral DCL 2024-2572.

Le budget est évalué à 7,254 588 € pour l'année 2025 et sera réajusté en fin d'année en fonction des repas réellement commandés et livrés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 23h58,

A Montreuil, le 12 février 2025

Le maire,



Patrice BESSAC

Le secrétaire de séance,



Frédéric MOLOSSI